

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Elsa Personnaz, Pierre Simula

L'offre de formation continue
Les organismes et leurs marchés
Dossier statistique

NUMÉRO 131 / DÉCEMBRE 1997

documents
synthèse

SERVICE GRATUIT

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE LES ORGANISMES ET LEURS MARCHÉS



DOSSIER STATISTIQUE

Elsa Personnaz, Pierre Simula

C é r e q

Document n°131

Série Synthèse

Décembre 1997

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE LES ORGANISMES ET LEURS MARCHÉS DOSSIER STATISTIQUE

Ce document vient en complément de l'étude « L'offre de formation continue : les organismes et leurs marchés », Céreq, Collection des Études, n° 71, Paris : La Documentation française, janvier 1998, réalisée par A-M. CHARRAUD, A. MELIVA, E. PERSONNAZ et P. SIMULA, et qui présente une analyse de synthèse de l'enquête effectuée auprès de 645 organismes de formation continue réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un million de francs.

Le lecteur qui souhaite approfondir sa connaissance statistique de l'offre de formation continue trouvera ici un ensemble de tableaux détaillés organisés selon les grands chapitres de l'étude précitée.

Ces document et étude sont le produit d'une enquête et d'un travail collectif mené depuis 1993 par le Céreq et deux de ses Centres associés (Montpellier et Rouen) qui ont par ailleurs donné lieu à un ensemble de productions :

- AVENTUR F. (dir.), CHARRAUD A-M., MELIVA A., PERSONNAZ E., BENARROSH Y., RINCENT J.C. (stat.), 1995, *Les organismes de formation continue et leurs activités : les résultats d'une enquête approfondie*, Céreq, ronéo, 242p.
- AVENTUR F. (dir.), CHARRAUD A-M., MELIVA A., PERSONNAZ E., RINCENT J.C. (stat.), 1995, « *Les activités des organismes de formation continue* », *Céreq Bref*, n° 115, décembre, 4 p.
- SIMULA Pierre, « *Les organismes de formation continue : pluralité des activités, diversité de gestion des personnels* », 1996, *Céreq Bref*, n° 126, décembre, 4 p.

Au total, ont participé à tout ou partie de l'opération :

François AVENTUR, Yolande BENARROSH, Anne-Marie CHARRAUD, Patrick GRAVE, Alain KOKOSOWSKI, Hervé LHOTEL, Alexandre MELIVA, François MICHEL, Sandrine MICHEL, Elsa PERSONNAZ, Jean-Christophe RINCENT et Pierre SIMULA.

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE

LES ORGANISMES ET LEURS MARCHÉS

Sommaire

DONNÉES TRAITÉES ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS	7
▼ PREMIÈRE PARTIE	
DES UNITÉS COMPLEXES DANS UN MONDE EN CONSTRUCTION	9
1. LES UNITÉS OBSERVÉES	11
1.1. Statuts juridiques et catégories institutionnelles	11
1.2. Origine et structure des organismes	11
1.3. Taille des organismes	12
2. LA PLACE DE LA FORMATION CONTINUE DANS L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES	13
3. NORMES QUALITÉ ET CONVENTIONS COLLECTIVES	13
3.1. Les normes qualité	13
3.2. Conventions collectives	14
4. RELATIONS DE L'ORGANISME AVEC SON ENVIRONNEMENT	14
• LISTE DES TABLEAUX DE LA PREMIÈRE PARTIE	17
▼ DEUXIÈME PARTIE	
L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION	49
1. FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	51
2. NIVEAUX, PUBLICS, SPÉCIALITÉS	52
2.1. Niveaux des formations	52
2.2. Statut des publics	53
2.3. Spécialités des formations	54
2.3.1. <i>Présentation générale des domaines de spécialités</i>	54
2.3.2. <i>Analyse détaillée des spécialités</i>	55

3. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES	56
3.1. Organisation pédagogique	56
3.2. Durée des formations	57
3.3. Certifications et suivi des stagiaires	58
• LISTE DES TABLEAUX DE LA DEUXIÈME PARTIE	61
▼ TROISIÈME PARTIE	
GESTION DU PERSONNEL DANS LES ORGANISMES DE FORMATION	93
1. INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS	95
2. LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS	95
3. LE PERSONNEL INTERNE	95
3.1. Structure des emplois permanents	95
3.2. Caractéristiques sociodémographiques	96
3.3. Formation et expérience professionnelle	97
3.4. Organisation du travail	97
3.5. Formation du personnel	98
• LISTE DES TABLEAUX DE LA TROISIÈME PARTIE	99
• LISTE RÉCAPITULATIVE DE L'ENSEMBLE DES TABLEAUX	137

DONNÉES TRAITÉES ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS

■ Source utilisée : une enquête spécifique réalisée par le Céreq

Les tableaux présentés dans ce dossier sont issus d'une enquête lourde réalisée par le Céreq en 1994¹ auprès des organismes de formation continue existants sur le territoire français. Lourde, elle l'est dans un double sens : elle concerne d'abord un très grand nombre d'unités²; elle repose par ailleurs sur un questionnement à la fois volumineux³, complexe à remplir aussi bien en termes de données quantitatives que qualitatives et nécessitant un long travail de contrôle, de vérification et de redressement des données recueillies auprès des organismes enquêtés. L'objectif poursuivi était de rassembler, sur la population des organismes de formation, une information riche et fiable, mais aussi statistiquement significative. A ce titre, on est en présence d'un dispositif d'enquête spécifique⁴, qui s'efforce d'allier les vertus de l'analyse approfondie (presque de type monographique) et la pertinence tirée des critères de représentativité de l'échantillon observé.

■ Champ de l'enquête : les organismes de formation réalisant plus d'un million de francs de chiffre d'affaires

Malgré leur nombre extrêmement important, les organismes dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million de francs, n'ont pas été intégrés à l'enquête. Celle-ci se concentre sur une sous-population spécifique, certes numériquement faible puisqu'elle ne concerne que 15 % des organismes existants, mais essentielle sur le plan économique puisqu'elle capte à elle seule plus des *quatre cinquièmes des financements* et qu'elle emploie plus des *deux tiers des personnels* appartenant au champ professionnel. De loin les plus stables, les unités observées tendent le plus souvent, à la différence des structures de très petite taille, à faire de la formation continue une activité pérenne, sinon principale : elles constituent le noyau dur de la profession⁵.

¹ Le travail de terrain a été principalement réalisé en 1994, mais son achèvement a débordé sur 1995. Pour des raisons d'homogénéité, l'année de référence est restée dans tous les cas celle de l'exercice comptable 1993.

² Au total, 645 questionnaires ont pu être exploités.

³ Le support de l'enquête repose sur un questionnaire "face à face" comprenant 90 questions et sur un questionnaire dit auto-administré (c'est-à-dire rempli directement par l'organisme sans la présence d'un enquêteur), composé lui-même de 57 questions (soit au total près de 150 questions). Le premier regroupe plutôt des données qualitatives, dont le recueil sollicite souvent une part d'analyse et d'interprétation. Le second est de nature plus quantitative et rassemble pour l'essentiel des données statistiques en grande partie disponibles au sein des organismes, mais jusque-là jamais mises systématiquement en perspective.

⁴ On parle, en ce qui concerne une telle démarche, d'enquête intermédiaire.

⁵ La population enquêtée, tirée aléatoirement au sein du fichier des bilans pédagogiques et financiers (BPF), couvre tous les statuts d'organismes existants à l'exception des seuls centres internes de formation des entreprises et de certaines administrations.

■ **Exploitation des résultats : une approche en structures ; une référence constante aux attaches institutionnelles ; une présentation des réponses exprimées.**

Nous faisons l'hypothèse que les données en valeur relative évoluent moins rapidement dans le temps que les données en valeur absolue : si les caractéristiques de la population des organismes de formation continue (comme par exemple le nombre d'unités, le nombre de stagiaires ou le nombre d'heures-stagiaires) peuvent fortement varier d'une année à l'autre, les structures bénéficient quant à elles d'une relative inertie. Aussi les tableaux sont-ils systématiquement établis en pourcentages (ligne ou colonne). Ils croisent, dans la grande majorité des cas, les catégories institutionnelles avec une autre variable. En revanche, nous n'avons jamais fait apparaître les taux de non-réponses qui d'une part peuvent être non négligeables et d'autre part sont susceptibles de varier d'une question à l'autre⁶.

⁶ Les populations de référence variant à la marge, certains résultats peuvent très bien ne pas correspondre rigoureusement d'un tableau à l'autre : on négligera ces distorsions éventuelles.

PREMIÈRE PARTIE

DES UNITÉS COMPLEXES DANS UN MONDE EN CONSTRUCTION

1. LES UNITÉS OBSERVÉES

1.1. Statuts juridiques et catégories institutionnelles

Il est de tradition de classer les organismes de formation par statuts juridiques. En se limitant au seul indicateur que constitue le *nombre d'unités* existantes, on notera (tableau 111) que le champ professionnel est massivement investi par des structures de type privé : celles-ci regroupent plus de huit établissements sur dix. Les catégories juridiques affichant une finalité marchande (sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée) sont deux fois plus nombreuses que celles de type public (31,2 % du total, contre 16,7 %). Mais ce sont les associations loi de 1901 qui attirent le plus : 46,1 % des organismes de formation sont constitués sous forme associative.

En pratique, les associations loi de 1901 rassemblent une grande diversité de structures. Répandues dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elles désignent également des configurations dont le fonctionnement ne s'écarte pas toujours très clairement de celui rencontré dans le privé lucratif. Par ailleurs, cette forme juridique est également adoptée par les chambres consulaires, les organisations patronales et même par certains organismes placés sous la tutelle directe de l'État (comme l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) par exemple). Une telle hétérogénéité témoigne de l'insuffisance et des limites du critère juridique : aussi, dans le cadre de notre enquête, a-t-il cédé la place à une autre grille d'identification, reposant davantage quant à elle sur l'origine, la finalité et les liens de dépendance institutionnelle des organismes. Cette grille, présentée pour la première fois dans le tableau 112, sera reprise dans la plupart des tableaux de cet ouvrage statistique.

Le tableau 113 fournit à ce titre quelques données de cadrage structurées par catégories institutionnelles. Le secteur des organismes de formation publics et parapublics, que nous noterons par convention *secteur public/parapublic*, et auquel sont rattachés notamment les Groupements d'établissements scolaires (GRETA), les centres de formation continue des universités et l'AFPA, comporte nettement moins d'organismes que le secteur privé lucratif. Mais il s'adresse à autant de stagiaires, développe beaucoup plus d'heures-stagiaires et réalise un chiffre d'affaires plus important. On est dans deux univers contrastés où s'opposent à l'évidence de forts différentiels de taille et des stratégies de gestion et d'orientation de la production pour le moins divergentes. Dans le secteur associatif (au sens institutionnel), les organismes restent très nombreux et leur place sur le marché est dominante quel que soit le critère. Mais leurs stages sont, en particulier dans les associations culturelles et d'insertion, de longue durée et rémunérés sur la base d'un barème relativement bas. Ces caractéristiques les distinguent (entre autres) des organismes rattachés aux secteurs consulaires et aux entreprises.

1.2. Origine et structure des organismes

Les ancrages dans le passé distinguent fortement les catégories institutionnelles (tableau 121). Huit organismes publics et parapublics sur dix existaient avant 1975⁷. En revanche, plus de 70 % des organismes privés lucratifs ont été créés depuis 1980. A cela, deux facteurs explicatifs. L'un tient à la durée de vie des unités, sans commune mesure dans le secteur public et dans le secteur privé : la plupart des organismes privés créés autour de 1971 ont aujourd'hui disparu. L'autre renvoie à la montée en charge, somme toute relativement récente, des financements dédiés à la formation continue (tant du côté des entreprises que

⁷ 85 % des centres AFPA existaient avant même 1971.

des pouvoirs publics), qui se sont accompagnés d'une multiplication du nombre de structures privées. Les organismes du secteur associatif, bien que présents pour plus du tiers avant 1975, connaissent eux-mêmes un regain dans les années 80 (au début pour les associations culturelles et d'insertion, à la fin pour les autres associations). En 1971, la totalité des centres relevant des chambres d'agriculture et de métiers et un tiers de ceux relevant des chambres de commerce et d'industrie étaient déjà en place. Les associations liées aux branches professionnelles s'inscrivent dans une histoire relativement longue, mais celles se rattachant directement aux entreprises émergent plutôt sur une période relativement récente.

Les organismes de formation tendent à concentrer leurs structures productives sur un seul site. Mais ici, cela ne concerne que trois organismes privés sur quatre et seulement un peu plus de la moitié des organismes publics, parapublics et consulaires. Ainsi, comparativement aux autres secteurs d'activité économique, les structures multi-sites (tableau 122) sont relativement fréquentes. Pour certaines catégories institutionnelles (comme les GRETA), il s'agit même d'une forme organisationnelle dominante. Dans les secteurs public, parapublic et consulaire, le réseau des liens institutionnels constitue une évidence. On notera également (tableau 123) que l'appartenance à un groupe concerne le tiers des organismes privés existants. L'existence d'un tel réseau de dépendances explique une forte variabilité des degrés d'autonomie (tableaux 124), avec en positions extrêmes, les centres AFPA – dotés notamment d'une autonomie réduite en matière de recrutement et de rémunération du personnel, de fixation du prix des prestations et de définition des objectifs de développement – et les organismes privés lucratifs indépendants, qui, comme il se doit et aux erreurs de chiffrage près, sont totalement autonomes sur toutes les rubriques fonctionnelles.

1.3. Taille des organismes

L'offre de formation continue s'inscrit dans un univers de petites et de très petites entreprises. On sait que la population décrite est limitée aux organismes réalisant plus d'un million de francs de chiffre d'affaires. On élimine par là un espace composé d'une multitude de prestataires, certes tous de taille extrêmement réduite, mais aussi particulièrement nombreux puisqu'ils concernent près de 85 % des unités existantes. Paradoxalement, et en dépit de l'absence de véritables "grands établissements", on assiste dans le champ de la formation continue à un phénomène de concentration important, qui ne diffère de celui observé sur les autres secteurs qu'en termes d'échelle. Peu nombreux comparativement à la masse des petits, les organismes ciblés par l'enquête concentrent l'essentiel du chiffre d'affaires de la formation professionnelle continue (85 %).

La forme pyramidale de la structure par taille reste extrêmement marquée au-dessus de 1 million de francs de chiffre d'affaires (tableaux 131) : un tiers des organismes se situe sur la plage des 1 à 2 millions, plus des deux tiers sur la plage des 1 à 5 millions. Les organismes dépassant les 40 millions de francs de chiffre d'affaires constituent l'exception, en particulier dans le privé lucratif et associatif, mais aussi dans les chambres consulaires et dans les GRETA. La taille est à l'évidence influencée par l'appartenance institutionnelle. Les "moins de 5 millions" de chiffres d'affaires représentent les quatre cinquièmes des organismes privés lucratifs et associatifs et les trois quarts des organismes du secteur entreprises. Dans les chambres consulaires, leur proportion descend au-dessous de 50 % et elle est inférieure à 40 % dans le secteur public/parapublic. Hors secteurs privés, la part des "plus de 10 millions" dépasse les 25 %. En sens inverse, près de 90 % des "1 à 2 millions" appartiennent aux secteurs privés (dont plus de 70 % au privé lucratif et associatif). Les "très gros" (plus de 40 millions) se répartissent principalement entre le secteur public/parapublic (30 %), le secteur

entreprises (25 %) et le secteur associatif (25 %) ; parmi eux, la part du secteur privé lucratif est relativement modérée (17,5 %).

2. LA PLACE DE LA FORMATION CONTINUE DANS L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES

Moins de la moitié des organismes (dans le champ de l'enquête) se consacre *exclusivement* à la formation professionnelle continue (tableau 141). C'est dire que, dans plus d'un cas sur deux, les organismes partagent leur activité de formation avec une autre activité. Les modalités de ce partage sont variables, mais elles laissent la part belle à la formation continue (tableau 142), qui procure en moyenne aux organismes près de 60 % de leurs ressources globales. Les autres activités se dispersent sur un espace couvrant aussi bien la production de services que la formation initiale, voire dans certains cas la production de biens. Certaines catégories institutionnelles manifestent toutefois une affinité particulière envers des formes d'activité spécifiques, comme la formation initiale dans les secteurs public⁸ et consulaire ou pour la production de services dans les secteurs entreprises⁹, privé associatif et privé lucratif. Une analyse plus fine de l'activité principale exercée dans les structures sous statut privé (tableau 144) montre que plus d'un organisme sur deux échappe au code de la nomenclature APE (activité principale exercée) associé à la formation continue. Dans l'éventail des activités principales enregistrées par l'INSEE, le conseil et l'audit, les activités sociales et culturelles et les activités informatiques occupent une place importante.

En pratique, les profils diffèrent fortement selon la catégorie institutionnelle. Dans le privé lucratif, le conseil et l'audit rivalisent avec l'informatique. Le secteur entreprises ressemble pour partie au privé lucratif, mais il affiche en outre une orientation en direction de la production de biens et d'autres services. Dans les associations culturelles et d'insertion, où toutes ces activités sont pratiquement absentes, l'inflexion tire vers le social et le culturel (qui regroupe 40 % des codes APE). Il n'en reste pas moins que, d'une façon générale, sept organismes sur dix réalisent l'essentiel (plus des trois quarts) de leur chiffre d'affaires dans la formation continue (tableau 143). Les unités des secteurs privés lucratif et associatif sont proches de cette moyenne¹⁰. En revanche, la concentration de l'activité est beaucoup plus marquée dans le secteur public/parapublic et beaucoup plus faible dans le secteur entreprises et dans le secteur consulaire. A titre d'illustration : à l'AFPA, l'activité de formation est principale, sinon exclusive dans 100 % des cas ; à l'inverse, une association du secteur entreprises sur trois réalise moins de 25 % de son chiffre d'affaires au titre de la formation continue.

3. NORMES QUALITÉ ET CONVENTIONS COLLECTIVES

3.1. Les normes qualité

La "normalisation" de l'offre de formation constitue déjà, à la date de l'enquête, une démarche largement engagée, au moins en ce qui concerne les normes internes et, dans une moindre mesure, les chartes de qualité, qui intéressent respectivement 60 % et 20 % des

⁸ Il s'agit en partie d'un problème de réponse à l'enquête : les GRETA et les universités tendent notamment à rappeler leur intervention dans le champ de la formation initiale. Mais cela concerne aussi les autres organismes publics et parapublics. Seule exception, l'AFPA déclare exercer exclusivement son activité pédagogique sur le créneau de la formation des adultes.

⁹ On observera en outre, en ce qui concerne les associations du secteur entreprises, leur participation importante à la production de biens.

¹⁰ Avec toutefois un degré de concentration plus élevé dans les associations culturelles et d'insertion.

organismes (tableau 151). La référence à des démarches davantage institutionnalisées, comme celles relevant des normes ISO 9000, OPQCM (Office professionnel de qualification des conseils en management) ou AFNOR¹¹ (Association française de normalisation), est en revanche nettement moins fréquente¹². Il est à remarquer que les chiffres indiqués sont aujourd'hui largement sujets à caution, dans un domaine où les pratiques se développent rapidement. On retiendra surtout un résultat en creux : très peu d'organismes déclarent se tenir totalement à l'écart du processus de normalisation en cours. Évident, l'effort de visibilité et d'amélioration de la qualité répond aux nouvelles exigences des commanditaires. Il constitue en outre un signal en direction du marché, qui contribue à mêler intimement des objectifs commerciaux à des objectifs techniques.

3.2. Conventions collectives

La formation continue s'est dotée, à la fin des années 1980, d'une convention collective propre : la convention nationale des organismes de formation. Son origine est récente et son champ d'application se limite aux seuls organismes privés dont la formation continue constitue l'activité principale (au sens du code APE). L'adhésion dépend largement de la catégorie institutionnelle d'appartenance (tableau 152). En situations opposées, on notera le privé lucratif, où 60 % des organismes se réclament de la convention nationale des organismes de formation¹³ et les associations liées aux branches professionnelles, qui dispersent purement et simplement leurs pratiques entre un ensemble de conventions différentes¹⁴. D'une façon générale, peu d'organismes échappent à toute convention collective. La convention nationale des organismes de formation est relativement répandue dans le secteur privé lucratif, dans les associations culturelles et d'insertion et (dans une moindre mesure) dans les autres associations. Les autres conventions l'emportent largement dans le secteur entreprises, où la plupart des organismes se réfère aux textes conventionnels de leur branche ou de leur entreprise de rattachement.

4. RELATIONS DE L'ORGANISME AVEC SON ENVIRONNEMENT¹⁵

Les organismes de formation - particulièrement dans le secteur public/parapublic, le secteur consulaire et le secteur associatif - entretiennent de nombreuses relations les uns avec les autres¹⁶. Ces relations, qui tendent dans la majorité des cas à s'établir sur la base d'une

¹¹ Les normes ISO concernent directement le fonctionnement de l'organisme, formellement conçu et organisé en tant qu'entreprise de services. La qualification OPQF (Office professionnel de qualification des organismes de formation) a pour fonction, comme l'indique son intitulé, la "qualification" de l'organisme, au sens de la reconnaissance de sa professionnalité : elle est susceptible de former une barrière à l'entrée sur certains marchés. Les normes AFNOR améliorent quant à elles la lisibilité de l'offre au prix d'une définition stabilisée des concepts et des procédures.

¹² En dépit du caractère purement déclaratif des réponses.

¹³ Et 20 % à celle de la Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseil technique (SYNTEC).

¹⁴ Lorsqu'elles ne privilégient pas celle de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), ce qui est le cas pour un tiers des organismes.

¹⁵ Les tableaux 161 à 145 traitent systématiquement des relations entretenues par l'organisme avec : 1) d'autres instances de formation ; 2) les pouvoirs publics ; 3) les acteurs économiques ; et 4) les acteurs sociaux. Face à chacun de ces partenaires, sont distingués deux niveaux de relations : les relations matérialisées par une convention (C), avec ou sans cahier des charges ; et, d'une façon plus large, toutes les relations (R), quel que soit leur degré de formalisation.

¹⁶ Et vis-à-vis d'autres instances participant plus ou moins directement aux actions de formation, telles que les centres de bilans de compétences, les chantiers-écoles ou les Ateliers pédagogiques personnalisés (APP), les

convention (tableaux 161 – R et C), renvoient principalement à un partage des moyens et des compétences pédagogiques (tableau 161 N). C'est ainsi que prédominent des logiques de pluri ou de co-traitance, dont les modalités prennent figure selon les cas de réponse commune à des appels d'offre, de réalisation de formations pour le compte d'autres organismes, de formations confiées à d'autres organismes ou de partage de la réalisation d'un cursus de formation, lorsqu'il ne s'agit pas purement et simplement de prêts de locaux ou de matériels. Bien que relativement répandues, ces pratiques relationnelles n'entament que modérément l'autonomie de production et l'indépendance de fonctionnement des organismes. Elles portent rarement sur les dimensions les plus stratégiques de l'entreprise, telles que, en particulier, l'ingénierie de formation.

D'une façon générale, le mode d'inscription dans son réseau partenarial constitue une marque spécifique de l'organisme, de l'orientation et de la finalité de ses actions, de son origine, de son histoire, de sa culture et en définitive des formes propres de son dynamisme. A ce titre, l'attache institutionnelle infléchit sensiblement l'espace relationnel des unités, non seulement vis-à-vis des autres structures de formation, mais aussi par rapport aux partenaires publics (tableaux 162), aux entreprises et aux branches (tableaux 163) et aux instances d'intermédiation et d'action sociale (tableaux 164). Ce sont les organismes publics et parapublics qui développent et diversifient le plus leurs stratégies d'ouverture. Ils s'opposent en termes de pratiques professionnelles aux organismes privés lucratifs, qui resserrent leurs politiques extérieures autour du lien client-fournisseur et favorisent presque exclusivement les relations avec le monde des entreprises¹⁷. Si les organismes du secteur entreprises tendent plus ou moins à se rapprocher de ce comportement, il n'en va pas de même du secteur associatif, qui, tout en sauvegardant ses spécificités propres, favorise semble-t-il une configuration partenariale voisine de celle des organismes publics et parapublics. Il est rejoint dans cette attitude par le secteur consulaire.

Centres régionaux d'appui pédagogique et technique (CRAPT) et autres associations d'insertion et d'éducation populaire.

¹⁷ Soit directement, soit indirectement par la voie des Fonds de gestion du congès individuel de formation (FONGECIF), des Organismes mutualisateurs agréés (OMA), et des Fonds d'assurance formation (FAF).

- LISTE DES TABLEAUX - (PARTIE I)

N° Tableau	INTITULÉ	page
▼ LES UNITÉS OBSERVÉES - STATUTS JURIDIQUES ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES		
111	STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION (OF) ⇒ Distribution des organismes par statuts juridiques	21
112	CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES ⇒ Distribution des organismes par catégories institutionnelles	22
113	DONNÉES DE CADRAGE INSTITUTIONNEL ⇒ Répartition des organismes, des stagiaires, des heures-stagiaires et du chiffre d'affaires par catégories institutionnelles	24
▼ ORIGINE ET STRUCTURE DES ORGANISMES		
121	ORIGINE DES ORGANISMES ⇒ Répartition des organismes existants par catégories institutionnelles et par année de création	25
122	ORGANISMES MULTI-SITES ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par nombre d'établissements	27
123	APPARTENANCE À UN GROUPE ⇒ Proportion d'organismes sous statut privé ayant déclaré appartenir à un groupe (par catégories institutionnelles)	28
124 U	AUTONOMIE DE GESTION ⇒ Part des organismes publics, parapublics et consulaires dotés d'une autonomie totale de gestion (par rubriques fonctionnelles)	29
124 I	AUTONOMIE DE GESTION ⇒ Part des organismes privés dotés d'une autonomie totale de gestion (par rubriques fonctionnelles)	30
▼ TAILLE DES ORGANISMES		
131 L	DISTRIBUTION PAR TAILLE ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par tranches de chiffre d'affaires (% ligne)	31
131 C	DISTRIBUTION PAR TAILLE ⇒ Répartition des organismes par tranches de chiffre d'affaires et par catégories institutionnelles (% colonne)	32

▼ **LA PLACE DE LA FORMATION CONTINUE
DANS L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES**

141	FORMATION CONTINUE ET AUTRES ACTIVITÉS ⇒ Part des organismes ayant la formation continue comme activité exclusive par catégories institutionnelles	33
142	PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ⇒ Répartition du chiffre d'affaires par catégories institutionnelles et par secteurs d'activité	34
143	DEGRÉ DE CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et selon la part représentée par la formation continue dans leur activité	35
144	ACTIVITÉ PRINCIPALE ⇒ Répartition des organismes sous statut privé par catégories institutionnelles et par activités principales exercées	36

▼ **NORMES QUALITÉ ET CONVENTION COLLECTIVE**

151	NORMES QUALITÉ ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par types de normes (déclarées)	37
152	CONVENTION COLLECTIVE ⇒ Répartition des organismes sous statut privé par catégories institutionnelles et selon la nature de leur convention collective (% ligne)	39

▼ **RELATIONS DE L'ORGANISME
AVEC SON ENVIRONNEMENT**

161 C	CONVENTIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES DE FORMATION ⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé des conventions avec d'autres instances de formation	40
161 R	RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES DE FORMATION ⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel en relation avec d'autres instances de formation	41
161 N	NATURE DES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION ⇒ Répartition des organismes de formation par secteurs institutionnels et par types de relation avec d'autres organismes de formation	42
162 C	CONVENTIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ⇒ Part des organismes de chaque secteur ayant signé des conventions avec les différents niveaux d'instances publiques	43

162 R	RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ⇒ Part des organismes de chaque secteur en relation avec les différents niveaux d'instances publiques	44
163 C	CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé des conventions avec des acteurs économiques	45
163 R	RELATIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel en relation avec des acteurs économiques	46
164 C	CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIAUX ⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé des conventions avec des acteurs sociaux	47
164 R	RELATIONS AVEC LES ACTEURS SOCIAUX ⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel en relation avec des acteurs sociaux	48

LES UNITÉS OBSERVÉES - STATUTS JURIDIQUES ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES

STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION (OF)

Distribution des organismes par statuts juridiques

Tableau 111

STATUT JURIDIQUE	OF (en %)
<i>Statut public</i>	16,7
<i>Statut privé</i>	83,3
dont :	
Associations loi de 1901	46,1
Société anonyme (SA)	14,7
Société à responsabilité (SARL)	16,5
Autres statuts privés	6,0
Total	100

Source Céreq

Les données ci-dessus se réfèrent exclusivement au statut juridique de l'organisme, quels que soient son rattachement institutionnel et sa finalité économique et sociale. L'AFPA par exemple entre dans la catégorie "Association loi de 1901".

On lira par exemple que...

- 46,1 % des organismes existants (au sein de notre population des plus d'un million de francs de chiffre d'affaires) ont opté pour le statut associatif (au sens de la loi de 1901) ;

- 16,7 % des organismes sont sous statut public et 83,3 % sont sous statut privé.

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES

Distribution des organismes par catégories institutionnelles

Tableau 112

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	OF (en %)
Secteur public/parapublic	15,8
Dont :	
GRETA	6,6
Universités, CNAM	2,8
AFPA	3,2
Autres organismes du secteur public	3,2
Chambres consulaires	6,2
Secteur entreprises	13,4
Dont :	
Associations / branches professionnelles*	3,7
Associations / entreprises	9,7
Secteur associatif	37,8
Dont :	
Associations culturelles et d'insertion	20,0
Autres associations	17,8
Secteur privé lucratif	26,8
Total	100

* dont Associations de formation (ASFO)

Source Céreq

La grille des catégories institutionnelles constitue une nomenclature spécifique construite par le Céreq pour les besoins de son enquête. Elle répond aux insuffisances d'une approche purement statutaire et fait suite à des travaux de recherche antérieurs (menés notamment par J-P Géhin et P. Méhaut au Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi – GREE – dans les années 80). Cette grille (que l'on retrouvera dans la plupart des tableaux qui vont suivre) correspond au niveau de décontraction maximal compatible avec les contraintes statistiques.

C'est ainsi que : le CNAM a été regroupé avec les universités ; l'ensemble des chambres consulaires (CCI, chambres d'agriculture et de métiers) constitue un bloc unique non ventilé ; les ASFO ont été rattachées aux associations liées aux branches professionnelles ; les associations liées aux collectivités locales ont elles-mêmes été traitées avec les associations culturelles et d'insertion.

La catégorie « autres » désigne : dans le secteur public/parapublic, les centres de formation des personnels de l'État et des collectivités locales ; et dans le secteur associatif, les associations rattachées à une obédience éthique ou religieuse, ainsi que toutes les associations loi de 1901 qui n'ont pu être définies ni en termes de lien institutionnel, ni en termes de finalité clairement déterminée.

La catégorie « Associations / entreprises » est représentée par les organismes liés à des réseaux d'entreprises ou les centres de formation d'une entreprise ouverts à un public externe.

On lira par exemple que...

- 15,8 % des organismes appartiennent au secteur public ou parapublic ;
- les secteurs entreprises, associatif et privé lucratif regroupent respectivement 13,4 %, 37,8 % et 26,8 % des organismes existants (dans la population étudiée).

DONNÉES DE CADRAGE INSTITUTIONNEL

Répartition des organismes, des stagiaires, des heures-stagiaires et du chiffre d'affaires par catégories institutionnelles

Tableau 113

(en %)

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Nombre d'OF	Nombre de stagiaires	Heures-stagiaires	Chiffre d'affaires
Secteur public/parapublic	15,8	21,3	30,2	25,6
Dont :				
GRETA	6,6	7,4	12,5	10,9
Universités, CNAM	2,8	8,9	5,5	4,5
AFPA	3,2	2,5	9,4	7,1
Autres organismes du secteur public	3,2	2,5	2,8	3,1
Chambres consulaires	6,2	8,7	6,8	8,3
Secteur entreprises	13,4	17,6	7,3	15,2
Dont :				
Associations / branches professionnelles *	3,7	6,5	5,1	6,5
Associations / entreprises	9,7	11,1	2,2	8,7
Secteur associatif	37,8	29,0	43,0	31,9
Dont :				
Associations culturelles et d'insertion	20,0	11,4	23,6	15,1
Autres associations	17,8	17,6	19,4	16,8
Secteur privé lucratif	26,8	23,4	12,7	19,0
Total (100 %)	100	100	100	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- les organismes publics et parapublics regroupent 21,3 % du nombre de stagiaires, 30,2 % des heures-stagiaires et 25,6 % du chiffre d'affaires total de la population étudiée ; on notera en particulier que la part des heures-stagiaires est pratiquement deux fois plus forte que celle du nombre d'organismes (30,2 contre 15,8) ;

- dans le privé lucratif, ces chiffres sont respectivement de 23,4 %, 12,7 % et 19 % ; on notera en particulier que la part des heures-stagiaires est deux fois plus faible que celle du nombre d'organismes (12,7 contre 26,8).

Remarque

La première colonne du tableau reprend les chiffres du tableau précédent (112) relatifs à la distribution des organismes par catégories institutionnelles.

ORIGINE ET STRUCTURE DES ORGANISMES

ORIGINE DES ORGANISMES

Répartition des organismes existants
par catégories institutionnelles et par année de création

Tableau 121

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ANNÉE DE CRÉATION						Total (100 %)
	avant 1971	de 1971 à 1975	de 1976 à 1980	de 1981 à 1985	de 1986 à 1990	depuis 1990	
Secteur public/parapublic	34,3	46,1	7,5	3,7	5,4	3,0	100
Dont :							
GRETA	7,7	76,9	11,8	0,4	0	3,2	100
Universités, CNAM	17,9	55,6	7,4	0	16,9	2,2	100
AFPA	85,0	5,0	5,0	0	0	5,0	100
Autres organismes du secteur public	55,2	13,6	1,2	17,4	11,4	1,2	100
Chambres consulaires	45,5	14,4	12,8	4,7	18,5	4,1	100
Secteur entreprises	15,2	11,4	16,2	18,5	23,6	15,1	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles *	28,8	27,7	14,5	20,9	8,1	0	100
Associations / entreprises	9,7	4,9	16,8	17,5	29,9	21,2	100
Secteur associatif	18,3	17,1	12,1	24,5	24,2	3,8	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	19,4	15,4	11,6	30,5	20,5	2,6	100
Autres associations	17,1	19,0	12,7	17,5	28,5	5,2	100
Secteur privé lucratif	7,0	9,1	12,7	20,3	43,2	7,7	100
TOUS SECTEURS	19,1	18,6	12,1	18,0	26,0	6,2	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- 85 % des centres AFPA existaient déjà avant 1971 ;
- 43,2 % des organismes privés lucratifs en exercice au moment de l'enquête avaient été créés entre 1986 et 1990.

Remarque

Il convient de souligner que les organismes disparus ne peuvent bien évidemment pas appartenir au champ de l'enquête. Les données relatives aux périodes les plus anciennes (avant 1971 par exemple) reflètent d'autant moins la fréquence réelle des créations d'établissements que l'espérance de vie des organismes est courte (comme dans le privé lucratif par exemple).

ORGANISMES MULTI-SITES

Répartition des organismes par catégories institutionnelles
et par nombre d'établissements

Tableau 122

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Nombre d'établissements				Total (100 %)
	1 seul	de 2 à 5	de 6 à 10	plus de 10	
Secteur public/parapublic	55,5	9,3	5,4	29,8	100
Dont :					
GRETA	12,0	5,4	10,9	71,7	100
Universités, CNAM	89,6	0	2,1	8,3	100
AFPA	81,0	19,0	0	0	100
Autres organismes du secteur public	80,6	14,9	3,6	0,9	100
Chambres consulaires	54,2	42,0	3,8	0	100
Secteur entreprises	75,3	17,5	2,7	4,5	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles *	75,5	16,0	5,9	2,6	100
Associations / entreprises	75,1	18,1	1,5	5,3	100
Secteur associatif	78,9	14,8	3,0	3,3	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	83,3	11,0	3,3	2,4	100
Autres associations	73,9	19,2	2,7	4,2	100
Secteur privé lucratif	74,9	20,2	3,6	1,3	100
TOUS SECTEURS	72,2	17,5	3,6	6,7	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- les trois quarts (74,9 %) des organismes privés lucratifs et les quatre cinquièmes (78,9 %) des organismes du secteur associatif se constituent d'un seul établissement ;
- 29,8 % des organismes de formation du secteur public/parapublic renvoient à une structure pluri-sites comprenant plus de dix établissements.

APPARTENANCE À UN GROUPE

Proportion d'organismes sous statut privé ayant déclaré appartenir à un groupe (par catégories institutionnelles)

Tableau 123

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	OF liés à un groupe (en %)
Secteur entreprises	47,0
Dont :	
Associations / branches professionnelles *	16,8
Associations / entreprises	58,7
Secteur associatif	32,3
Dont :	
Associations culturelles et d'insertion	35,9
Autres associations	28,2
Secteur privé lucratif	23,9
TOUS SECTEURS PRIVÉS	32,0

* dont ASFO

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus ne se rapporte qu'aux organismes privés. Par définition, un groupe comporte des entreprises ou des sociétés ayant une autre activité que la formation continue.

On lira par exemple que...

- le tiers (32,3 %) des organismes du secteur associatif appartient à un groupe (et donc, *a contrario*, les deux tiers sont indépendants) ;
- l'appartenance à un groupe est particulièrement faible (23,9 %) dans le secteur privé lucratif.

AUTONOMIE DE GESTION

Part des organismes publics, parapublics et consulaires
dotés d'une autonomie totale de gestion (par rubriques fonctionnelles)

(en %)

Tableau 124 U

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ORGANISMES AUTONOMES EN MATIÈRE DE...						
	recrutement des personnels	paiement des personnels	achat des ressources matérielles	mise en place des actions	relations avec la clientèle	définition objectifs de développt.	fixation des prix de prestation
Secteurs public et parapublic	39,0	34,2	65,5	71,0	83,1	46,3	43,2
Dont :							
GRETA	44,9	37,8	78,9	81,4	88,2	52,6	47,4
Universités, CNAM	36,4	28,0	64,4	65,1	90,1	47,7	63,6
AFPA	10,0	20,0	30,0	50,0	60,0	10,0	5,0
Autres organismes du secteur public	58,0	46,3	74,7	75,9	90,1	68,5	56,2
Chambres consulaires	45,3	44,9	38,5	67,0	85,0	41,0	67,0
Public, parapublic et consulaire	40,8	37,4	57,5	70,0	83,7	44,7	50,3

Source Céreq

On lira par exemple que...

- 70 % des organismes publics, parapublics et consulaires sont autonomes en matière de mise en place des actions de formation ;
- d'une façon générale, les organismes sont (quasi) systématiquement autonomes dans leurs relations avec la clientèle ;
- il n'en va pas de même sur les fonctions liées directement à la gestion du personnel (recrutement et paiement).

Remarques

1) Le tableau ne se rapporte qu'aux organismes publics, parapublics et consulaires, c'est-à-dire qu'il exclut les organismes privés où le degré d'autonomie est sensiblement plus élevé (voir tableau 124 I).

2) L'information présentée ici correspond aux déclarations des organismes.

AUTONOMIE DE GESTION
Part des organismes privés dotés d'une
autonomie totale de gestion (par rubriques fonctionnelles)

(en %)

Tableau 124 I

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ORGANISMES AUTONOMES EN MATIÈRE DE...						
	recrutement des personnels	paiement des personnels	achat des ressources matérielles	mise en place des actions	relations avec la clientèle	définition objectifs de développ.	fixation des prix de prestation
Secteur entreprises	65,7	64,4	77,6	79,3	86,5	65,6	80,2
Dont :							
Associations / branches professionnelles *	75,8	95,8	86,1	55,1	68,5	65,4	88,5
Associations / entreprises	62,3	53,7	74,7	87,4	92,6	65,6	77,4
Organismes attachés à un groupe	48,6	43,2	70,4	84,7	89,8	55,4	75,8
Organismes indépendants	79,8	81,8	83,5	74,8	83,8	73,9	83,7
Secteur associatif	87,0	83,7	86,1	74,6	89,3	75,2	61,4
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	87,6	82,6	88,9	73,8	88,1	73,8	53,7
Autres associations	86,6	84,8	82,9	75,6	90,7	76,8	69,9
Organismes attachés à un groupe	70,8	69,1	75,6	74,8	89,8	71,4	48,1
Organismes indépendants	94,6	90,4	90,9	74,6	89,1	76,9	67,5
Secteur privé lucratif	93,6	91,4	91,8	88,0	95,6	91,1	82,8
Dont :							
Organismes attachés à un groupe	75,0	70,6	67,1	84,3	95,3	70,6	72,6
Organismes indépendants	99,4	97,9	99,5	89,2	95,7	97,5	85,9
SECTEURS PRIVÉS	86,0	83,3	86,7	80,1	91,1	79,3	72,0

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- 93,6 % des organismes du secteur privé lucratif sont autonomes en matière de recrutement des personnels ;
- d'une façon générale, plus des trois quarts des organismes indépendants sont totalement autonomes quelle que soit la fonction ;
- les organismes rattachés à un groupe marquent le pas avec des degrés d'autonomie plus faibles (mais néanmoins plus importants que dans le secteur public/parapublic).

Remarques

- 1) Le tableau ne se rapporte qu'aux organismes privés. Une distinction est opérée par catégories institutionnelles, mais aussi en fonction du rattachement des organismes à un groupe.
- 2) L'information présentée ici correspond aux déclarations des organismes.

TAILLE DES ORGANISMES

DISTRIBUTION PAR TAILLE Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par tranches de chiffre d'affaires (% ligne)

Tableau 131 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions)					Total (100 %)
	1 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 40	> 40	
Secteur public/parapublic	12,3	25,0	34,7	25,7	2,3	100
Dont :						
GRETA	7,5	22,4	38,6	31,1	0,4	100
Universités, CNAM	13,1	14,7	45,1	24,0	3,1	100
AFPA	9,5	19,0	28,6	38,1	4,8	100
Autres organismes du secteur public	24,6	45,5	23,6	3,5	2,8	100
Chambres consulaires	26,9	20,9	25,8	25,9	0,5	100
Secteur entreprises	45,1	29,3	11,7	11,7	2,2	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	34,9	18,6	15,5	28,6	2,4	100
Associations / entreprises	49,0	33,4	10,2	5,2	2,2	100
Secteur associatif	37,7	40,7	12,1	8,7	0,8	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	46,1	34,6	11,4	7,1	0,8	100
Autres associations	28,2	47,5	13,0	10,5	0,8	100
Secteur privé lucratif	36,9	45,1	12,4	4,8	0,8	100
TOTAL	33,8	36,6	16,6	11,8	1,2	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- moins de 10 % des GRETA (7,5 %) et des centres AFPA (9,5 %) réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de francs ;
- à l'inverse, moins de 10 % des organismes privés lucratifs (5,6 %) et des associations culturelles et d'insertion (7,9 %) se situent au-dessus de la barre des 10 millions de francs de chiffre d'affaires.

Remarque

Le chiffre d'affaires retenu ici ne se rapporte qu'à l'activité de formation continue. Cela ne préjuge en rien du chiffre d'affaires éventuellement réalisé sur d'autres activités.

DISTRIBUTION PAR TAILLE

Répartition des organismes par tranches de chiffre d'affaires
et par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 131 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions)					Toutes tailles
	1 à 2	2 à 5	5 à 10	10 à 40	> 40	
Secteur public/parapublic	5,8	10,8	33,1	34,3	30,2	15,8
Dont :						
GRETA	1,5	4,1	15,4	17,4	2,5	6,6
Universités, CNAM	1,1	1,1	7,7	5,7	7,5	2,8
AFPA	0,9	1,7	5,5	10,3	12,7	3,2
Autres organismes du secteur public	2,3	3,9	4,5	0,9	7,5	3,2
Chambres consulaires	5,0	3,6	9,7	13,7	2,5	6,2
Secteur entreprises	17,9	10,7	9,5	13,3	24,9	13,4
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	3,9	1,9	3,5	9,0	7,5	3,7
Associations / entreprises	14,0	8,8	6,0	4,3	17,4	9,7
Secteur associatif	42,2	42,1	27,8	27,8	24,9	37,8
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	27,4	19,0	13,8	12,0	12,5	20,0
Autres associations	14,8	23,1	14,0	15,8	12,4	17,8
Secteur privé lucratif	29,1	32,8	19,9	10,9	17,5	26,8
Total (100 %)	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- la plupart des petits organismes (1 à 2 millions de francs de chiffre d'affaires) sont sous statut privé : 42,2 % pour le secteur associatif, 29,1 % pour le secteur privé lucratif et 17,9 % pour le secteur entreprises (soit au total 89,2 %) ;
- le secteur associatif et le secteur entreprises occupent néanmoins une place importante (de l'ordre de 25 % pour chacun d'entre eux) parmi les plus gros organismes (réalisant plus de 40 millions de francs de chiffre d'affaires).

Remarque (rappel)

Le chiffre d'affaires retenu ici ne se rapporte qu'à l'activité de formation continue. Cela ne préjuge en rien du chiffre d'affaires éventuellement réalisé sur d'autres activités.

LA PLACE DE LA FORMATION CONTINUE DANS L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES

FORMATION CONTINUE ET AUTRES ACTIVITÉS

Part des organismes ayant la formation continue
comme activité exclusive par catégories institutionnelles

Tableau 141

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Part des OF ayant la FC comme...		
	activité exclusive	activité partagée	Total (100%)
Secteur public/parapublic	61,2	38,8	100
Dont :			
GRETA	66,5	33,5	100
Universités, CNAM	59,9	40,1	100
AFPA	52,4	47,6	100
Autres organismes du secteur public	59,9	40,1	100
Chambres consulaires	42,7	57,3	100
Secteur entreprises	45,3	54,7	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles *	34,4	65,6	100
Associations / entreprises	49,5	50,5	100
Secteur associatif	47,6	52,4	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	49,0	51,0	100
Autres associations	46,2	53,8	100
Secteur privé lucratif	42,1	57,9	100
Tous secteurs	47,7	52,3	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que...

- 61,2 % des organismes du secteur public/parapublic n'ont pas d'autre activité que la formation professionnelle continue ; ils sont 38,8 % à exercer une autre activité ;
- dans le secteur privé lucratif, la majorité des organismes (57,9 %) partage la formation continue avec d'autres activités.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Répartition du chiffre d'affaires par catégories institutionnelles
et par secteurs d'activité

Tableau 142

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Pour les organismes exerçant d'autres activités, part du chiffre d'affaires réalisé en ...							Total (100 %)
	formation continue (1)	formation initiale	conseils et études GRH	services annexes à la FC (2)	autres services	produc- tion de biens	Autres	
Secteur public/parapublic	72,8	14,6	2,4	3,0	6,1	1,1	-	100
Dont :								
GRETA	71,9	11,7	1,8	4,5	9,2	0,9	-	100
Universités, CNAM	63,6	18,9	6,4	4,6	3,7	2,7	-	100
AFFA	88,2	2,7	0,7	1,9	6,6	-	-	100
Autres organismes du secteur public	65,9	28,4	1,9	0,3	2,3	1,2	-	100
Chambres consulaires	47,1	43,2	1,3	2,5	5,8	0,1	-	100
Secteur entreprises	45,7	3,2	3,1	2,7	21,3	22,4	1,6	100
Dont :								
Associations / branches professionnelles *	70,5	7,5	0,7	4,2	11,1	1,8	4,2	100
Associations / entreprises	30,3	0,5	4,5	1,7	27,6	35,2	-	100
Secteur associatif	61,0	7,0	3,4	6,0	17,7	1,3	3,6	100
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	60,9	2,6	1,3	6,9	20,9	1,5	5,9	100
Autres associations	61,0	11,7	5,7	5,1	14,3	1,1	1,1	100
Secteur privé lucratif	61,7	2,1	8,1	5,2	17,8	4,1	1,0	100
Tous secteurs	59,3	8,4	4,5	4,7	16,1	5,1	1,9	100

* dont ASFO - Source Céreq - (1) y compris alternance - (2) ingénierie, bilans de compétences, etc.

Remarque

Le tableau ci-dessus se rapporte aux seuls organismes partageant leur activité de formation continue avec une ou plusieurs autres activités. (Ceux ayant une activité unique réalisent 100 % de leur chiffre d'affaires dans le cadre de la formation continue).

On lira par exemple que...

- dans le secteur public/parapublic, les organismes à pluri-activité concentrent près des trois quarts (72,8 %) de leur chiffre d'affaires sur la formation continue ;
- dans le secteur privé lucratif, les organismes à pluri-activité accordent une place plus marquée au conseil et études en GRH (8,1 %), aux services annexes à la formation continue (5,2 %) et aux autres services (17,8 %), qui regroupent au total plus de 30 % de leurs ressources financières.

DEGRÉ DE CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Répartition des organismes par catégories institutionnelles
et selon la part représentée par la formation continue dans leur activité

Tableau 143

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	OF (en %) dont la formation continue représente...				Total (100%)
	1 à 24	25 à 49	50 à 74	75 à 100	
	...% du chiffre d'affaires				
Secteur public/parapublic	6,0	1,0	5,9	87,1	100
Dont :					
GRETA	7,5	0	4,1	88,4	100
Universités, CNAM	8,6	1,0	7,3	83,1	100
AFPA	0	0	4,8	95,2	100
Autres organismes du secteur public	6,7	4,1	9,4	79,8	100
Chambres consulaires	17,2	12,1	12,2	58,5	100
Secteur entreprises	26,7	1,3	14,4	57,6	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles *	12,4	0	27,0	60,6	100
Associations / entreprises	32,2	1,8	9,5	56,5	100
Secteur associatif	10,3	6,4	12,6	70,7	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	10,8	8,3	7,2	73,7	100
Autres associations	9,8	4,3	18,5	67,4	100
Secteur privé lucratif	9,3	4,4	17,5	68,8	100
TOUS SECTEURS	12,0	4,6	13,1	70,3	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- pour 70,3 % des organismes, la formation continue représente plus des trois quarts (75 à 100 %) de l'activité exercée ;
- les chambres consulaires (58,5 %) et le secteur entreprises (57,6 %) se situent très en dessous de cette moyenne générale ; à l'opposé, le secteur public/parapublic (87,1 %) relève d'une plus forte concentration de l'activité de formation continue.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Répartition des organismes sous statut privé par catégories institutionnelles et par activités principales exercées

Tableau 144

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE (au sens du code APE)							Total (100 %)
	Activités informatiques	Activités sociales et culturelles	Conseil, audit	Formation initiale	Formation continue	Organisations patronales	autres biens et services	
Secteur entreprises	23,4	1,5	17,2	4,0	28,9	2,4	22,6	100
Dont :								
Associations / branches professionnelles *	0	5,4	12,4	9,2	66,1	1,0	5,9	100
Associations / entreprises	32,4	0	19,0	2,0	14,6	3,0	29,0	100
Secteur associatif	0	30,2	3,4	9,3	56,4	0	0,7	100
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	0	40,1	2,3	3,8	53,6	0	0,2	100
Autres associations	0	19,0	4,6	15,5	59,6	0	1,3	100
Secteur privé lucratif	15,6	0	28,9	6,1	47,1	0	2,3	100
TOUS SECTEURS PRIVÉS	9,4	14,9	14,5	7,3	48,5	0,4	5,0	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que ...

- dans les associations liées aux entreprises, le tiers des organismes (32,4 %) appartient, au sens du code APE, au secteur de l'informatique (c'est-à-dire que leur activité principale les rattache à l'informatique) ;
- en revanche, les deux tiers (66,1 %) des associations liées aux branches professionnelles sont classées (toujours au sens du code APE) dans la formation continue.

Remarque

Par référence à la nomenclature d'activités française (NAF), la formation continue correspond au code 804C (formation des adultes et formation continue). Par extension, ont également été considérés comme disposant d'un code NAF "formation continue", les organismes codés en 803Z (enseignement supérieur) et 804D (autres enseignements).

NORMES QUALITÉ ET CONVENTIONS COLLECTIVES

NORMES QUALITÉ

Répartition des organismes par catégories institutionnelles
et par types de normes (déclarées)

(en %)

Tableau 151 CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	NORMES QUALITÉ (déclarées)					
	Aucune	ISO 9000	OPQCM OPQF	AFNOR	Chartes qualité	Normes internes
Secteur public/parapublic	22,3	11,4	0,0	19,3	20,3	56,9
Dont :						
GRETA	24,7	10,4	0,0	28,8	32,4	48,9
Universités, CNAM	11,6	0,0	0,0	1,9	8,3	86,5
AFPA	19,0	28,6	0,0	33,3	9,5	38,1
Autres organismes du secteur public	30,2	6,6	0,0	0,9	16,7	66,0
Chambres consulaires	28,6	3,6	0,6	3,7	26,2	46,8
Secteur entreprises	31,9	11,8	0,0	7,1	13,6	41,0
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	23,6	16,9	0,0	18,8	12,9	33,8
Associations / entreprises	35,1	9,8	0,0	2,6	13,9	43,8
Secteur associatif	16,4	3,9	0,4	8,1	23,8	64,1
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	14,5	1,1	0,1	4,8	26,7	67,1
Autres associations	18,5	7,0	0,6	11,7	20,6	60,7
Secteur privé lucratif	14,3	10,7	7,5	9,0	17,1	66,1
TOUS SECTEURS	19,6	7,9	2,2	9,7	20,3	59,3

Source Céreq

On lira par exemple que...

- 22,3 % des organismes du secteur public ou parapublic *déclarent* n'appliquer aucune norme particulière à leur activité de formation ; cela implique que, par voie de conséquence, 77,7 % déclarent au moins l'une des normes ISO 9000, OPQCM/OPQF ou AFNOR, ou des normes externes liées à des chartes de qualité, ou enfin des normes internes issues par exemple de l'équipe pédagogique ;
- 64,1 % des organismes du secteur associatif et 66,1 % des organismes du secteur privé lucratif se réfèrent à des normes internes.

Remarques

- 1) Il s'agit de pourcentages ligne, mais le total dépasse les 100 % en raison des possibilités de réponses multiples. Par exemple, les normes internes n'excluent pas l'existence de normes externes.
- 2) Les pourcentages sont établis uniquement sur une base déclarative.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Répartition des organismes sous statut privé par catégories institutionnelles
et selon la nature de leur convention collective (% ligne)

Tableau 152

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	CONVENTION COLLECTIVE					Total (100 %)
	des organismes de formation	du SYNTEC	de l'UIMM	autre convention	aucune convention	
Secteur entreprises	8,2	15,1	29,9	44,1	2,7	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	3,8	9,2	34,6	48,0	4,4	100
Associations / entreprises	9,9	17,3	28,1	42,6	2,1	100
Secteur associatif	55,9	0	0,4	29,0	14,7	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	61,1	0	0	30,6	8,3	100
Autres associations	50,3	0	0,8	27,2	21,7	100
Secteur privé lucratif	59,6	20,0	1,6	6,3	12,5	100
TOUS SECTEURS PRIVÉS	49,3	9,4	5,7	23,7	11,9	100

* dont ASFO

Source Céreq

On lira par exemple que (à la date de l'enquête)...

- près de la moitié (49,3 %) des organismes privés tous secteurs confondus et 59,6 % des organismes du secteur privé lucratif adhèrent à la convention collective des organismes de formation ;
- les organismes du secteur entreprises adoptent de préférence soit la convention de l'UIMM (29,9 %), soit une « autre convention » (44,1 %).

Remarque

La convention collective nationale des organismes de formation n'est susceptible d'application qu'aux seuls organismes de droit privé dont l'activité principale, au sens du code APE, est la formation professionnelle continue.

RELATIONS DE L'ORGANISME AVEC SON ENVIRONNEMENT

CONVENTIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES DE FORMATION

Part des organismes de chaque secteur institutionnel
ayant signé des conventions avec d'autres instances de formation

Tableau 161 C

(en %)

ORGANISMES AYANT SIGNÉ DES CONVENTIONS AVEC DES ...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Organismes de formation publics et parapublics (GRETA, CNAM, AFPA...)	52,1	46,5	28,3	56,2	19,3	41,4
Organismes de formation consulaires et CFA (CCI, chambres des métiers...)	41,3	73,5	23,8	19,2	14,6	25,5
Organismes de formation privés	50,5	39,6	49,4	45,6	28,3	41,9
Associations d'insertion et d'éducation populaire, APP, CRAPT...	31,2	8,9	1,2	33,9	0,9	18,7
Centres de bilans de compétences	32,2	14,0	4,5	31,2	8,7	20,7
Chantiers-écoles	14,9	1,0	5,4	14,0	2,2	9,0
Consultants en formation	14,2	28,9	23,9	13,5	13,8	16,1
Autres organismes de formation	27,8	15,6	10,3	11,2	4,3	19,1

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus ne se rapporte qu'aux relations matérialisées par une convention (avec ou sans cahier des charges). Cela exclut notamment les simples contacts ou les réunions de travail. On trouvera dans le tableau de la page suivante le pourcentage des organismes entretenant des relations (quelle que soit leur forme) avec d'autres organismes de formation.

On lira par exemple que...

- 52,1 % des organismes du secteur public/parapublic et 56,2 % des organismes du secteur associatif ont signé dans l'année une ou plusieurs conventions avec d'autres organismes de formation publics ou parapublics ;
- 32,2 % des organismes du secteur public/parapublic et 31,2 % des organismes du secteur associatif sont en relation, sur la base d'une convention, avec un centre de bilans de compétences ;
- si la moitié (50,5 %) des organismes publics et parapublics ont établi une convention avec des organismes privés, moins de 20 % (19,3 %) des organismes privés lucratifs ont établi de leur côté une convention avec des organismes publics et parapublics.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES DE FORMATION

Part des organismes de chaque secteur institutionnel
en relation avec d'autres instances de formation

Tableau 161 R

(en %)

RELATIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Organismes de formation publics et parapublics (GRETA, CNAM, AFPA...)	86,6	72,7	57,6	82,1	37,2	67,0
Organismes de formation consulaires et CFA (CCI, chambres des métiers...)	74,1	100	36,2	56,1	31,6	52,5
Organismes de formation privés	71,9	86,5	72,9	78,7	59,4	72,2
Associations d'insertion et d'éducation populaire, APP, CRAPT...	55,6	23,8	4,4	65,1	14,9	39,5
Centres de bilans de compétences	58,0	54,4	27,6	63,2	24,2	46,7
Chantiers-écoles	27,3	15,0	5,7	27,2	10,7	19,2
Consultants en formation	39,8	71,3	45,0	36,4	45,0	42,5
Autres organismes de formation	63,3	51,1	41,1	66,9	40,8	54,9

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus se rapporte à l'ensemble des relations (quel que soit leur degré de formalisation) que les OF de chaque secteur entretiennent avec d'autres OF. Il peut s'agir aussi bien de simples contacts ponctuels ou de réunions de travail que de conventions avec cahier des charges. Ces relations peuvent être régulières ou occasionnelles.

On lira par exemple que...

- 37,2 % des organismes privés lucratifs entretiennent des relations avec des organismes de formation publics ou parapublics (ou, en inversant la proposition : 62,8 % des organismes privés lucratifs n'ont aucune relation avec leurs homologues du secteur public/parapublic) ;
- 82,1 % des organismes du secteur associatif sont en relation avec des OF publics et parapublics ;
- les chambres consulaires sont systématiquement (100 %) en relation avec d'autres chambres consulaires.

NATURE DES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION

Répartition des organismes de formation
par secteurs institutionnels et par types de relation avec d'autres organismes de formation

Tableau 161 N

NATURE DE LA RELATION	SECTEURS (en %)					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Réalisation de formations pour le compte d'autres organismes	67,8	51,4	46,7	69,0	49,4	59,4
Formations confiées à d'autres organismes	61,1	57,2	56,0	52,9	38,6	51,1
Réponses communes à des appels d'offre	66,0	73,6	28,4	70,6	33,0	54,3
Échange de formateurs	51,2	55,2	24,8	48,2	32,5	41,7
Partage de la réalisation de cursus de formation	63,7	55,2	33,8	64,4	35,5	51,8
Partage de l'ingénierie de formation	36,7	46,8	22,3	43,4	28,5	35,7
Prêts de locaux ou de matériels	59,2	80,3	44,8	62,0	27,4	51,0
Autres formes de relation	12,3	2,3	4,6	17,2	4,2	10,4

Source Céreq

On lira par exemple que...

- 67,8 % des organismes publics et parapublics réalisent des formations pour le compte d'autres organismes ; ils sont 61,1 % à confier la réalisation de certaines formations à d'autres OF et 66 % à rédiger des réponses communes à des appels d'offre ;
- 80,3 % des chambres consulaires s'adressent à d'autres organismes pour des prêts de locaux ou de matériels.

CONVENTIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Part des organismes de chaque secteur ayant signé des conventions
avec les différents niveaux d'instances publiques

Tableau 162 C

(en %)

ORGANISMES AYANT SIGNÉ DES CONVENTIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Institutions nationales (ministères, mission nouvelles qualif...)	59,7	51,3	19,9	32,2	15,6	31,7
Institutions régionales¹⁸ (DRTEFP, Conseil régional, DRIRE, DRJS, COREF...)	84,7	67,0	25,9	70,4	31,6	56,1
Institutions départementales ou locales¹⁹ (DDTEFP, DDASS, ASSEDIC, Services des municipalités et autre SPE*)	74,0	60,8	24,7	78,8	39,3	59,1
Instances de validation (Rectorat, Commission tech. d'homologation (CTH)...))	37,4	20,9	11,8	18,5	9,9	18,5

* Service public de l'emploi

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus ne se rapporte qu'aux relations matérialisées par une convention (avec ou sans cahier des charges). Cela exclut notamment les simples contacts ou les réunions de travail. On trouvera dans le tableau de la page suivante le pourcentage des organismes entretenant des relations (quelle que soit leur forme) avec d'autres organismes de formation.

On lira par exemple que...

- 59,7 % des organismes du secteur public/parapublic et 32,2 % des organismes du secteur associatif ont signé dans l'année (pour la réalisation d'actions de formation) une ou plusieurs conventions avec des institutions nationales ou étatiques ;
- les relations conventionnelles sont plus importantes avec le niveau régional (56,1 % des OF en moyenne) ou infrarégional (59,1 %) qu'avec le niveau national (31,7 %).

¹⁸ DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; DRIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ; DRJS : Direction régionale de la jeunesse et des sports ; COREF : Comité régional de l'emploi et de la formation.

¹⁹ DDTEFP : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales ; ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Part des organismes de chaque secteur en relation
avec les différents niveaux d'instances publiques

Tableau 162 R

(en %)

RELATIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Institutions nationales (ministères, mission nouvelles qualif...)	81,9	65,9	35,4	54,2	34,8	51,6
Institutions régionales (DRTEFP, Conseil régional, DRIRE, DRJS, COREF...)	92,8	92,0	43,3	85,0	43,2	69,9
Institutions départementales ou locales (DDTEFP, DDASS, ASSEDIC, Services des municipalités et autre SPE)	96,0	87,4	42,6	89,3	52,0	74,0
Instances de validation (Rectorat, CTH...)	76,2	60,0	21,5	52,7	24,0	45,0

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus se rapporte à l'ensemble des relations (quel que soit leur degré de formalisation) que les OF de chaque secteur entretiennent avec des instances étatiques ou territoriales. Cela couvre aussi bien de simples contacts ponctuels ou des réunions de travail que des conventions avec cahier des charges. Ces relations peuvent être régulières ou occasionnelles.

On lira par exemple que...

- 34,8 % des organismes privés lucratifs établissent des liens professionnels avec des instances nationales (ou, en inversant la proposition : 65,2 % des organismes privés lucratifs, soit environ les deux tiers, ne sont pas en contact avec le niveau national) ;
- près de 90 % des organismes du secteur associatif sont en relation avec des instances régionales ou infra-régionales.

CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé
des conventions avec des acteurs économiques

Tableau 163 C

(en %)

ORGANISMES AYANT SIGNÉ DES CONVENTIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
FAF, OMA, FONGECIF	80,2	72,1	51,8	51,1	53,1	57,7
Fédérations et branches professionnelles ou chambres syndicales patronales	37,3	39,2	35,0	15,8	9,9	21,7
Entreprises de plus de 500 salariés	57,1	52,6	50,5	31,3	67,2	48,9
PME-PMI	67,8	56,3	57,9	50,5	63,6	58,1
Artisans	44,2	15,5	20,9	25,7	19,8	25,7
Entreprises d'insertion	17,8	1,8	3,5	21,4	8,9	13,9
Syndicats de salariés	4,6	9,1	3,3	4,8	7,3	4,0

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus ne se rapporte qu'aux relations matérialisées par une convention (avec ou sans cahier des charges). Cela exclut notamment les simples contacts ou les réunions de travail. On trouvera dans le tableau de la page suivante le pourcentage des organismes entretenant des relations (quelle que soit leur forme) avec d'autres organismes de formation.

On lira par exemple que...

- 80,2 % des organismes du secteur public/parapublic ont signé dans l'année de référence (1993) des conventions (pour la réalisation d'actions de formation) avec des FAF, OMA ou FONGECIF ;
- 67,2 % des organismes du secteur privé lucratif ont établi une convention avec des entreprises de plus de 500 salariés et 63,6 % avec des PME-PMI.

RELATIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Part des organismes de chaque secteur institutionnel
en relation avec des acteurs économiques

Tableau 163 R

(en %)

RELATIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
FAF, OMA, FONGECIF	95,3	99,0	78,9	73,2	70,5	78,4
Fédérations et branches professionnelles ou chambres syndicales patronales	76,2	80,0	53,6	48,5	36,8	52,4
Entreprises de plus de 500 salariés	74,3	74,9	74,3	55,5	83,2	69,6
PME-PMI	87,3	88,3	84,6	78,2	84,8	82,9
Artisans	66,7	47,0	33,2	48,1	30,8	44,4
Entreprises d'insertion	47,8	29,9	15,9	57,6	22,5	39,4
Syndicats de salariés	26,0	46,0	27,8	22,9	16,8	23,8

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus se rapporte à l'ensemble des relations (quel que soit leur degré de formalisation) que les OF de chaque secteur entretiennent avec les acteurs du monde économique. Il peut s'agir aussi bien de simples contacts ponctuels ou de réunions de travail que de conventions avec cahier des charges. Ces relations peuvent être régulières ou occasionnelles.

On lira par exemple que...

- la quasi-totalité (99 %) des chambres consulaires entretient des relations avec des FAF, OMA, FONGECIF ; il en va de même pour les organismes publics et parapublics (95,3 %) ;
- seuls les organismes publics et parapublics et les associations à but non lucratif sont en étroite liaison avec les entreprises d'insertion (ce type de relation intéresse respectivement 47,8 % et 57,6 % des organismes concernés).

CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIAUX

Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé
des conventions avec des acteurs sociaux

Tableau 164 C

(en %)

ORGANISMES AYANT SIGNÉ DES CONVENTIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Organismes et services d'accueil et d'information ²⁰ (ANPE, CIO, PAIO, Missions locales, MIF ...)	50,9	41,0	13,7	48,5	23,5	37,1
Organismes d'accueil et d'aide aux handicapés ²¹ (IMP, IMPRO, CAT, CMPP, ...)	22,7	2,1	3,8	16,0	10,2	13,0
Bureaux ou services d'aide sociale, éducateurs, interve-nants DSQ ²² , services de protection judiciaire...	13,9	1,3	1,1	21,1	1,8	10,9
Associations culturelles ou sportives, de quartier, MJC ²³ ...	9,4	0,0	0,2	18,4	0,3	8,8
Structures d'assistance médico- sociale	0,8	0,0	3,6	6,3	1,1	3,3

Source Céreq

Remarque

Les données se rapportent aux seules relations matérialisées par une convention (avec ou sans cahier des charges). Cela ne préjuge en rien des autres types de relations (simples contacts ou réunions de travail par exemple). On trouvera dans le tableau de la page suivante le pourcentage des organismes entretenant des relations (quelle que soit leur forme) avec les mêmes acteurs sociaux.

On lira par exemple que...

- 50,9 % des organismes du secteur public/parapublic et 48,5 % des organismes du secteur associatif ont signé dans l'année (pour la réalisation d'actions de formation) une ou plusieurs conventions avec des organismes d'intermédiation tels que par exemple l'ANPE ;
- 41 % des organismes consulaires sont également dans ce cas, mais ils n'entretiennent pas (ou pratiquement pas) de relation conventionnelle avec les autres structures sociales.

²⁰ ANPE : Agence nationale pour l'emploi ; CIO : Centre d'information et d'orientation ; PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation ; MIF : Maisons de l'information sur la formation.

²¹ IMP : Institut médico-pédagogique ; IMPRO : Institut médico-professionnel ; CAT : Centre d'aide par le travail ; CMPP : Centre médico-psychopédagogique.

²² DSQ : Développement social des quartiers.

²³ MJC : Maison des jeunes et de la culture.

RELATIONS AVEC LES ACTEURS SOCIAUX

Part des organismes de chaque secteur institutionnel
en relation avec des acteurs sociaux

Tableau 164 R

(en%)

RELATIONS AVEC DES...	SECTEURS					Tous secteurs
	public et parapublic	chambres consulaires	secteur entreprises	secteur associatif	privé lucratif	
Organismes et services d'accueil et d'information (ANPE, CIO, PAIO, Missions locales, MIF...)	92,3	90,2	43,1	86,3	44,9	70,7
Organismes d'accueil et d'aide aux handicapés (IP, IMPRO, CAT, CMPP...)	56,8	36,6	7,7	58,4	26,7	41,5
Bureaux ou services d'aide sociale, éducateurs, intervenants DSQ, services de protection judiciaire...	59,3	36,3	8,9	75,3	19,8	46,6
Associations culturelles ou sportives, de quartier, MJC...	45,6	21,1	2,5	59,1	14,9	35,2
Structures d'assistance médico-sociale	49,7	47,3	44,6	59,1	31,0	47,4

Source Céreq

Remarque

Le tableau ci-dessus se rapporte à l'ensemble des relations (quel que soit leur degré de formalisation) que les OF de chaque secteur entretiennent avec les acteurs sociaux. Ces relations, qui concernent aussi bien des contacts ponctuels ou des réunions de travail que des conventions avec cahier des charges, peuvent être régulières ou occasionnelles.

On lira par exemple que...

- 44,9 % des organismes privés lucratifs et 43,1 % des organismes du secteur entreprises entretiennent des relations avec des structures d'intermédiation telles que par exemple l'ANPE (ou en inversant la proposition : 55,1 % des organismes privés lucratifs ou 56,9 % des organismes du secteur entreprises n'ont aucune relation avec ces instances) ;
- dans le secteur public/parapublic, ces relations concernent 92,3 % des organismes.

DEUXIÈME PARTIE

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION

1. FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Les ressources des organismes de formation continue proviennent pour l'essentiel (tableau 211 L) des entreprises²⁴ et des pouvoirs publics²⁵ (respectivement 47,7 % et 38,5 % des fonds). La part des autres ressources²⁶ est, sauf exception, assez marginale. On est en présence de deux marchés fondamentaux, l'un principalement destiné aux actifs occupés (et plus particulièrement aux salariés), l'autre renvoyant davantage aux publics en difficulté d'insertion ou de réinsertion professionnelle (les jeunes et les demandeurs d'emploi). La catégorie institutionnelle de l'organisme n'est pas sans effet sur l'origine de ses ressources. En particulier, les GRETA et surtout l'AFPA se caractérisent par une nette prédominance des fonds publics. A l'opposé, les financements entreprises assurent les trois quarts de la recette des organismes privés lucratifs et la quasi-totalité de celle des associations liées aux entreprises. On observera cependant que l'attraction privilégiée vers l'un des deux grands "marchés" de la formation professionnelle continue exclut rarement une présence significative sur l'autre marché. D'une façon générale, l'attache institutionnelle infléchit seulement les comportements financiers et, en tout état de cause, la distinction entre secteur public et secteur privé n'est que partiellement explicative des règles de partage des ressources.

A côté des institutions fortement représentatives de l'action des pouvoirs publics (comme l'AFPA et les GRETA), se positionnent également sur ce marché les organismes privés du secteur associatif. Les associations culturelles et d'insertion battent même tous les records de concentration des financements publics : l'État et les collectivités locales financent en particulier plus des deux tiers de leur activité de formation (69 % contre 64,5 % à l'AFPA et 57,5 % dans les GRETA). Les organismes du secteur privé lucratif et les structures liées aux branches professionnelles accordent à l'inverse une place privilégiée aux ressources en provenance des entreprises. Par voie de conséquence, la contribution des pouvoirs publics atteint ici un niveau beaucoup plus modeste. Dans cet espace caractérisé par une part relativement faible des financements publics, les branches professionnelles côtoient les chambres consulaires. Si bien que la réalité empirique renvoie une image quelque peu brouillée, où l'homogénéité et la spécialisation des comportements cèdent plus ou moins le pas à la concurrence inter-institutionnelle, voire à la confusion des genres sur un même marché. Un même marché attire des organismes présentant une forte disparité statutaire et institutionnelle.

Sur la plupart des registres d'activité interviennent le plus souvent – il est vrai dans des proportions variables – plusieurs types de structures. Les organismes du secteur public/parapublic captent par exemple le tiers des fonds d'intervention de l'État et des collectivités territoriales (tableau 211 C). En même temps, ils occupent une part non négligeable (de l'ordre de 20 %) du marché financé par les entreprises. Les actions liées aux pouvoirs publics sont fortement investies par les organismes du secteur associatif, vers qui

²⁴ Les financements des entreprises regroupent l'ensemble des fonds provenant des employeurs pour la formation des salariés. On notera : 1) que les employeurs peuvent aussi bien être publics que privés et 2) que les fonds peuvent être attribués directement à la formation de leurs salariés ou transiter par un organisme collecteur agréé (FONGECIF, OMA, FAF) qui se charge de la redistribution auprès des entreprises bénéficiaires.

²⁵ Issus de l'État national, de l'État déconcentré et des collectivités territoriales, les financements dits publics se définissent autant par leur finalité que par leur origine : ils s'inscrivent en particulier dans le cadre des politiques de préqualification, de qualification et d'insertion des *jeunes* et des *demandeurs d'emploi*. N'entre pas dans ce champ la part des financements publics consacrés à la formation des personnels internes.

²⁶ Ces autres ressources proviennent en particulier des bénéficiaires eux-mêmes (stagiaires à titre individuel) ou d'un autre organisme de formation (sous-traitance ou cotraitance).

convergent la moitié des fonds. A elles seules, les associations culturelles et d'insertion perçoivent plus de recettes publiques que l'ensemble constitué par les GRETA et l'AFPA. En matière d'actions financées par les entreprises, si la position prépondérante du secteur privé lucratif est incontestable, l'importance du secteur public/parapublic dépasse largement celle des chambres consulaires ou celle des branches professionnelles.

2. NIVEAUX, PUBLICS, SPÉCIALITÉS

2.1. Niveaux des formations²⁷

Les formations dispensées ne se réfèrent pas toutes explicitement à un niveau particulier de la nomenclature des niveaux de l'Éducation nationale. En moyenne, quatre stagiaires sur dix suivent une action qualifiée de "transversale". Ce type de formation hors niveaux est relativement peu répandue dans le secteur public/parapublic. Les centres universitaires, les GRETA ou l'AFPA se fixent généralement des objectifs pédagogiques dont le niveau est clairement affiché et reconnu. Les actions transversales dominent en revanche au sein de certaines catégories institutionnelles. Par exemple, dans le secteur privé lucratif et dans les associations liées aux entreprises, elles regroupent plus d'un stagiaire sur deux (tableau 221 L). Les formations transversales peuvent se conjuguer le cas échéant avec des dispositifs de préqualification : c'est ce qui se passe dans le secteur associatif et plus particulièrement dans les associations culturelles et d'insertion²⁸. Cependant, le transversal appartient plutôt à la sphère marchande qui investit de préférence le créneau des formations courtes. Et les actions de préqualification s'inscrivent majoritairement au sein des structures associatives²⁹ : dans le secteur public, seuls les GRETA occupent une place significative (mais non dominante³⁰) sur ce marché.

En moyenne, les formations de niveaux I et II, de niveau III et de niveau IV regroupent chacune 10 à 12 % des stagiaires. Celles de niveau V regroupent des effectifs deux fois plus nombreux. En tant qu'organismes de l'enseignement supérieur, l'université et le CNAM occupent une part prépondérante aux niveaux de formation les plus élevés. Mais ce créneau est également investi par le privé lucratif, par les associations liées aux entreprises et par une partie des structures associatives. En revanche, GRETA, centres AFPA et associations liées aux branches professionnelles y échappent presque totalement pour se concentrer essentiellement sur les premiers niveaux de qualification. Le niveau V regroupe à lui seul plus de la moitié des formations de ces institutions ; ce qui ne les empêche pas d'étendre, mais dans une bien moindre mesure, leur champ de compétence au niveau immédiatement supérieur (niveau IV), voire à la préqualification³¹. Quant aux associations culturelles et d'insertion, très présentes sur le créneau de la préqualification, elles tendent plus ou moins à irradier vers le niveau V.

²⁷ La grille des niveaux de formation est directement issue de la nomenclature des niveaux de l'Éducation nationale. On retrouve les niveaux I et II (> Bac + 2), le niveau III (Bac + 2), le niveau IV (Bac) et le niveau V (BEP/CAP), auxquels nous avons ajouté les formations préqualifiantes (< niveau V) et les formations dites transversales, au sens où elles ne se rattachent pas explicitement à un des niveaux précédemment définis (ex : acquisition de capacités générales, perfectionnement).

²⁸ Dans les associations culturelles et d'insertion, formations préqualifiantes (au sens notamment d'actions liées à des démarches d'insertion) et formations transversales concentrent 65 % des stagiaires et près de 60 % des heures-stagiaires.

²⁹ Vers lesquelles convergent plus de 60 % des effectifs... et plus de 70 % des heures-stagiaires !

³⁰ Avec un peu plus de 10 % des stagiaires et des heures-stagiaires.

³¹ Comme c'est le cas en particulier dans les GRETA et à l'AFPA.

Il semblerait là aussi que l'on soit dans un univers de concurrence inter-institutionnelle, avec des rapports de force sensiblement différents d'une zone de "marché" à l'autre (tableau 221 C). Et cela d'autant plus que les produits varient selon les institutions. Notamment, si la durée des formations dépend en grande partie de leurs niveaux³², elle s'exprime également beaucoup en fonction des attaches institutionnelles, qui façonnent en quelque sorte des comportements dominants. C'est ainsi que l'on observe des formations plutôt longues dans la plupart des organismes du secteur public/parapublic et du secteur associatif, et des formations plutôt courtes dans le secteur privé lucratif et dans le secteur entreprises³³.

2.2. Statut des publics³⁴

Les actifs occupés représentent 59,5 % du nombre total de stagiaires (tableau 231 L) ; la part des jeunes et des demandeurs d'emploi représente seulement le quart des effectifs. Les jeux sur la durée des formations sont tels que ces proportions sont pratiquement inversées si l'on se réfère aux heures-stagiaires (tableau 232 L) : 60 % pour les jeunes et les demandeurs d'emploi et 28,5 % pour les actifs occupés. Les congés individuels de formation occupent une place marginale dans l'ensemble des dispositifs. En revanche, la catégorie "autres", qui regroupe notamment les stagiaires à titre individuel, est loin d'être négligeable³⁵ : dans les centres universitaires et au CNAM, sa place est même prépondérante (deux stagiaires sur trois).

D'une façon générale³⁶, le rapport entre actifs occupés et demandeurs d'emploi oppose les catégories institutionnelles en deux blocs contrastés. Un premier ensemble se caractérise par un public composé presque exclusivement d'actifs occupés³⁷ ; il regroupe principalement des organismes du secteur privé lucratif et du secteur entreprises. Dans les centres AFPA ou dans les associations culturelles et d'insertion, ce type de public ne représente guère plus du quart des stagiaires accueillis ; leur recrutement s'effectue en revanche massivement au sein de la population des demandeurs d'emploi (plus de 60 % de leurs effectifs). Proches de cette orientation, les GRETA et les autres organismes du secteur associatif manifestent une volonté d'ouverture un peu plus large en direction des salariés d'entreprises. La référence aux heures-stagiaires ne modifie pas sensiblement les résultats (tableau 232 L)³⁸. Les structures de type privé priment sur les deux grands marchés de la formation continue (tableaux 231 et 232 C).

³² Tendanciellement, plus les niveaux sont élevés, plus les formations sont courtes, les formations en moyenne les plus longues étant celles de niveau V.

³³ Au niveau V par exemple, les organismes publics et parapublics inscrivent 32 % des effectifs et réalisent 41 % des heures-stagiaires ; les associations du secteur entreprises captent 19 % des stagiaires, mais n'effectuent que 9 % des heures-stagiaires...

³⁴ La répartition des publics par "statuts" opère une distinction majeure entre les actifs occupés et les demandeurs d'emploi. Une catégorie "autres" recueille les publics échappant à cette distinction (dont, en particulier, les stagiaires à titre individuel). Les demandeurs d'emploi sont eux-mêmes ventilés en deux classes : les moins de 26 ans (les jeunes) et les plus de 26 ans (les autres demandeurs d'emploi ou, plus simplement, les demandeurs d'emploi). Les actifs occupés sont distingués en "congés individuels de formation" (CIF) et autres actifs occupés. Cette classe, qualifiée par souci de simplification de "salariés", regroupe en fait les stagiaires salariés d'entreprises, les stagiaires agents de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux publics et les artisans et professions libérales.

³⁵ Le nombre de stagiaires concernés (15,7 %) dépasse notamment celui des "jeunes" (8,7 %) ; il est pratiquement égal à celui des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

³⁶ En dehors du cas particulier de l'université et du CNAM.

³⁷ Les Chambres consulaires peuvent être rattachées à ce profil de public, en dépit d'une stratégie de diversification un peu plus marquée.

³⁸ Du moins, leur ordonnancement est respecté. Mais, dans la mesure où les durées de stage sont plus longues pour les demandeurs d'emploi que pour les actifs occupés, les proportions se trouvent décalées. C'est ainsi que, à

La formation des actifs occupés est principalement assurée par les organismes du secteur privé lucratif et du secteur entreprises (60 % des stagiaires et 45 % des heures-stagiaires). Celle des demandeurs d'emploi est fortement concentrée sur le secteur associatif, qui capte à lui seul 60 % des stagiaires et réalise 55 % des heures-stagiaires. Une telle orientation des structures associatives n'exclut pas leur présence sur le marché des salariés, où leur degré de pénétration rivalise avec celui des organismes publics et parapublics³⁹. Dominé par la logique économique marchande, ce marché est néanmoins très ouvert à la concurrence inter-institutionnelle. Il n'en va pas tout à fait de même sur le marché des jeunes et des demandeurs d'emploi, qui n'attire pas semble-t-il toutes les catégories institutionnelles, et en particulier les organismes du secteur privé lucratif et du secteur entreprises. En revanche, la place du public et du parapublic est ici importante avec plus du quart des stagiaires et surtout, en raison de la durée des formations, près du tiers des heures-stagiaires.

2.3. Spécialités des formations

2.3.1. Présentation générale des domaines de spécialité⁴⁰ (tableaux 241)

A elles seules, les formations relevant des domaines technico-professionnels des services (au sens de la nomenclature des spécialités de formation) accueillent une bonne moitié des stagiaires (53 %). Les autres (une petite moitié) se dispersent en trois parts approximativement égales entre les domaines disciplinaires (14 %), technico-professionnels de la production (16 %) et du développement personnel (17 %). Si, par référence aux heures-stagiaires, la sur-représentation des domaines technico-professionnels des services est moins prononcée (la durée moyenne des formations étant plutôt courte), elle reste néanmoins importante (plus de 40 % du total)⁴¹. Le développement relatif des domaines de spécialité semble constituer une caractéristique spécifique de chacune des catégories institutionnelles.

On notera par exemple que l'AFPA affiche, comparativement à la distribution moyenne, une orientation privilégiée de son activité en direction des domaines technico-professionnels de la production. Sa contribution est à l'inverse relativement faible en matière de formations générales, où se distinguent en revanche les GRETA, les universités, les chambres consulaires et les autres organismes publics. En dehors de l'AFPA, les domaines de la production sont fortement investis par les organismes du secteur entreprises (et dans une moindre mesure par les GRETA et les autres organismes publics) ; mais ils attirent extrêmement peu les organismes privés du secteur lucratif et du secteur associatif. Les domaines tertiaires et

l'AFPA et dans les associations culturelles et d'insertion, l'orientation de l'activité en direction des demandeurs d'emploi intéresse 60 % des stagiaires, mais rassemble 80 % des heures-stagiaires !

³⁹ On a pratiquement 20 % des stagiaires et des heures-stagiaires dans le secteur associatif et 12 % des effectifs et 27 % des heures-stagiaires dans le secteur public/parapublic.

⁴⁰ La grille d'exploitation des résultats de l'enquête reproduit presque intégralement les deux premiers niveaux de la nomenclature des spécialités de formation. En particulier les "domaines de spécialité" dont il est question ici épousent très étroitement le niveau en quatre postes de la Nomenclature. On retrouve ainsi : (1) les domaines disciplinaires (qualifiés ici « formations générales ») ; (2) les domaines technico-professionnels de la production ; (3) les domaines technico-professionnels des services qui ont été éclatés en deux : (3a) les domaines tertiaires et administratifs, qui regroupent les postes 31 et 32 de la nomenclature et (3b) les domaines des services qui correspondent aux services aux personnes et à la collectivité (postes 33 et 34 de la nomenclature) ; et (4) les domaines du développement personnel.

⁴¹ Pour affiner l'analyse à ce niveau, nous avons procédé à une subdivision interne du domaine, qui recouvre dès lors les "domaines tertiaires et administratifs" (41 % des stagiaires, 30 % des heures-stagiaires) et le reste, qualifié de "domaines des services" (12 % des stagiaires, 11 % des heures-stagiaires).

administratifs sont principalement l'affaire du privé lucratif (qui capte presque les deux tiers des effectifs) et des associations du secteur entreprises. Les organismes du secteur associatif, et en particulier les associations culturelles et d'insertion, se distinguent quant à eux en matière de développement personnel (domaine où le privé lucratif et le secteur entreprises sont quasiment absents !).

2.3.2 Analyse détaillée des spécialités⁴²

⇒ *Spécialités des domaines disciplinaires*⁴³ (tableaux 242)

Les spécialités disciplinaires sont dominées par les formations linguistiques et par les formations dites générales. Dans un cas comme dans l'autre, les organismes du secteur public/parapublic contrôlent une part importante du marché. Mais ils subissent une concurrence inter-institutionnelle soutenue de la part notamment des organismes privés lucratifs sur les langues et des organismes privés associatifs sur les matières générales.

⇒ *Spécialités des domaines de la production de biens* (tableaux 243)

Les formations rattachées à la production (de biens) sont également placées sous le signe du secteur public/parapublic (qui réalise plus de la moitié des heures-stagiaires). Mais si la place de ce secteur est prépondérante dans toutes les spécialités industrielles, il n'en va pas de même dans les domaines accueillant le plus de stagiaires : par exemple, en mécanique, électricité, électronique ou en matière de transformations industrielles, le secteur entreprises se classe nettement au premier rang (avec pratiquement deux fois plus de stagiaires).

⇒ *Spécialités des domaines de la production de services* (tableaux 244)

a) *Les domaines tertiaires et administratifs*

Les domaines tertiaires et administratifs accueillent plus de 40 % des stagiaires. Les spécialités les plus répandues concernent l'administration et la gestion, l'informatique, le commerce et la vente, le secrétariat et la bureautique. Dans tous ces domaines, les organismes privés lucratifs absorbent une part importante du marché. Seul, le secteur entreprises parvient à rivaliser sur certains créneaux, comme l'informatique ou les formations commerciales (où ni le secteur associatif, ni le secteur public/parapublic ne s'investissent lourdement). Ces champs disciplinaires recouvrent en fait des comportements contrastés : les secteurs dominants (privé lucratif et secteur entreprises) développent généralement des pratiques de formations courtes, tandis que dans le secteur public/parapublic et dans le secteur associatif, les démarches pédagogiques s'étalent sur des périodes beaucoup plus longues (avec en outre des publics différents). Il est frappant à ce titre de constater que le secteur privé lucratif, qui occupe le premier rang par référence au nombre de stagiaires se trouve dépassé, en termes d'heures-stagiaires, par les organismes publics et parapublics et par les organismes du secteur associatif...

⁴² Il est à noter que les tableaux 242 à 245 (dans les séries L et C) ne constituent en quelque sorte que des extraits d'un seul et même tableau, qui se prolonge page après page.

⁴³ Les domaines disciplinaires se composent : des formations générales ; des mathématiques et sciences ; des sciences humaines et droit ; des lettres et arts ; des langues (ici isolées par rapport à la nomenclature en raison de leur importance relative en matière de formation continue).

b) Les domaines des services aux personnes et à la collectivité

Les spécialités des services aux personnes et à la collectivité constituent avant tout le territoire du secteur associatif (54 % des effectifs et 61 % des heures-stagiaires), qui est même pratiquement seul sur les actions relevant de l'animation et du travail social. Les structures associatives forment en outre plus de la moitié des stagiaires de la santé, sans être vraiment concurrencées sur ce terrain par le secteur privé lucratif (27 % des stagiaires). Cette place principale est davantage menacée en matière de formation de formateurs, où le marché se partage principalement entre privé lucratif et privé associatif, tout en laissant une part significative au secteur public et parapublic.

⇒ *Spécialités des domaines de l'insertion et du développement personnel* (tableaux 245)

Les actions de formation associées à ce registre de spécialités concernent principalement le développement des capacités d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles ; elles intéressent plutôt à ce titre un public en difficulté, exclu du marché du travail. Un deuxième volet, nettement moins important que le précédent, vise le développement des capacités individuelles, au sens notamment de capacités comportementales et relationnelles ; on est dans ce cas davantage en présence d'un public de salariés (de tous niveaux). Fortement démarquées des autres domaines, ces actions occupent une place à part, mais importante dans l'ensemble des dispositifs (17 % des stagiaires et 25 % des heures-stagiaires). Là encore, il s'agit d'une des missions plus ou moins réservée au secteur associatif. Sa place dominante - 75 % des heures-stagiaires ! - n'est menacée par aucune autre catégorie institutionnelle. Seul, le privé lucratif fait une timide percée en matière de développement des capacités individuelles.

3. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES

3.1. Organisation pédagogique

Les pratiques pédagogiques des organismes reflètent la prégnance d'une forme dominante d'organisation du travail. Les formations *intensives*⁴⁴ caractérisent les deux tiers des actions (tableau 251), bien qu'en développement, la procédure des *entrées permanentes* laisse encore la part belle au recrutement à date imposée et à la pédagogie de groupe (tableau 252⁴⁵). L'activité de formation se concentre généralement sur les mêmes plages horaires que le travail salarié (tableau 253). La majorité des organismes déclare enfin recourir à une pédagogie de l'alternance et assurer des formations intra-entreprises (tableaux 254 et 255). Comparativement à cette *norme de comportement*, les écarts sont une question d'infléchissement. Mais leur sens est révélateur de tendances institutionnelles plus ou moins spécifiques (qui opposent notamment le privé "marchand" au secteur public et associatif) :

- si l'intensif domine, il caractérise surtout les centres AFPA, une partie des organismes publics et les associations culturelles et d'insertion ; l'extensif atteint de son côté des

⁴⁴ Est intensive, une action réalisée en continu sur toute la période de formation (ex : un stage d'une semaine). A l'opposé, les actions réalisées en séquences discontinues sont qualifiées d'extensive (ex : 40 heures sur un an par cycles d'une demi-journée).

⁴⁵ Selon notre enquête, un organisme sur deux conserve, pour toutes ses actions, le mode traditionnel d'organisation et de gestion des sessions.

proportions non négligeables dans les associations liées aux branches professionnelles, dans les chambres consulaires et dans le privé lucratif.

- Les actions *hors temps de travail*⁴⁶ restent une exception dans le privé et dans une partie du public et du parapublic ; elles ne concernent généralement que quelques formations dans les GRETA, dans les universités et dans les chambres consulaires.

- Les entrées permanentes se diffusent largement auprès des organismes publics et parapublics, au moins pour une fraction de leurs prestations ; dans près de la moitié des associations culturelles et d'insertion, la pratique s'étend même à la majorité des actions ; en revanche, le privé lucratif et les associations liées aux entreprises se tiennent fortement à l'écart de ce mouvement.

- Un tel clivage institutionnel va se retrouver en matière de relation aux entreprises : les actions "intra" concentrent une part importante de l'activité des organismes privés lucratifs et des associations liées aux entreprises ; le recours à l'alternance caractérise en revanche le secteur public/parapublic et surtout le secteur associatif.

3.2. Durée des formations

D'une façon générale, les actions de faible durée l'emportent largement sur les actions longues : un stagiaire sur deux suit une formation de moins de 40 heures (tableau 261 L). Dans le privé lucratif et dans le secteur entreprises, le métier des organismes renvoie avant tout (sinon exclusivement) à la pratique pédagogique des stages courts. Les formations dont la durée dépasse les 1 200 heures y sont pratiquement inexistantes, comme d'ailleurs dans les chambres consulaires, dont les interventions se situent le plus souvent sous la barre des 160 heures. Relativement concentrées, les actions longues appartiennent presque exclusivement au secteur public/parapublic et au secteur associatif (tableau 261 C). Sur le créneau des "plus de 1200 heures", la place est occupée à titre principal par les centres AFPA et les associations culturelles et d'insertion, qui recrutent une forte proportion des bénéficiaires⁴⁷ loin devant l'université, les autres associations et les GRETA. Ainsi, l'attache institutionnelle favorise semble-t-il des formes de spécialisation soit sur des formations courtes, soit sur des formations longues.

En pratique le jeu des influences est complexe, au sens où il combine plusieurs composantes, dont bien entendu la catégorie institutionnelle de l'organisme, mais aussi les niveaux de formations dispensées, les publics bénéficiaires et, dans une moindre mesure, les domaines de spécialité. La durée est une fonction des niveaux de formation (tableau 262) : les formations les plus courtes sont les formations transversales et les formations de niveaux I et II ; viennent ensuite en termes de durées croissantes les formations de niveau III, de niveau IV et de niveau V, elles-mêmes dépassées par les préqualifications⁴⁸. La durée est aussi fonction des publics (tableau 263). Il n'y a pas de commune mesure entre les formations au bénéfice des actifs occupés et celles destinées aux jeunes et aux demandeurs d'emploi : les premières sont plutôt très courtes, les secondes plutôt très longues⁴⁹. En revanche, les domaines de

⁴⁶ Par exemple, le soir ou le samedi.

⁴⁷ 40 % des stagiaires à eux seuls, contre moins de 20 % pour l'ensemble constitué par le privé lucratif, le secteur entreprises et les chambres consulaires.

⁴⁸ En moyenne, les formations préqualifiantes sont quatre à cinq fois plus longues que les formations dites transversales.

⁴⁹ En moyenne, les stages demandeurs d'emploi sont cinq fois plus longs que les stages actifs occupés.

spécialité ne sont pas très discriminants (tableau 264) : seules, les actions liées au développement personnel – et notamment au développement des capacités d'orientation ou d'insertion, qui intéressent essentiellement un public de demandeurs d'emploi et de jeunes en difficulté – sont sensiblement plus longues que les autres actions.

Le cumul des influences⁵⁰ pourra dans ces conditions engendrer des comportements fortement contrastés, avec en particulier des différentiels de durée considérables. On remarquera par exemple que l'attache institutionnelle prédétermine l'orientation des activités en termes de publics et de niveaux et que ces facteurs contribuent à leur tour à façonner l'organisation pédagogique des stages. Tributaire du contenu et de la structure des formations, la durée des stages dépend aussi semble-t-il d'un effet institutionnel spécifique⁵¹ susceptible selon les cas de l'atténuer ou de l'amplifier. L'exemple de l'AFPA est particulièrement significatif à cet égard : la concentration de son activité autour des formations de premier niveau de qualification destinées à un public de chômeurs n'explique probablement pas à elle seule la longueur systématique de ses formations, même lorsqu'il s'agit d'actifs occupés ou de niveaux élevés⁵².

3.3. Certifications et suivi des stagiaires

Variable d'un secteur institutionnel à l'autre, mais toujours extrêmement répandu si l'on en croit les résultats de l'enquête (tableau 271), le suivi des stagiaires semble être devenu une pratique courante, de plus en plus intégrée au processus de réalisation des actions de formation. Il est systématique dans près de la moitié des organismes et il existe (de façon systématique ou non) dans 85 % des cas⁵³. Le suivi systématique est particulièrement fréquent à l'AFPA et dans le secteur associatif. Les GRETA, les chambres consulaires et les associations liées aux branches professionnelles pratiquent un suivi plus ponctuel ou modulé en fonction des formations et des publics.

Dans les secteurs public et consulaire, presque tous les organismes sanctionnent tout ou partie de leurs formations par un diplôme reconnu, qu'il s'agisse de diplômes d'État ou nationaux (comme par exemple dans les GRETA), de diplômes universitaires (dans les universités) ou de titres homologués (à l'AFPA). Des certificats spécifiques tendent par ailleurs à se rattacher aux associations liées aux entreprises et aux branches professionnelles. Si cette logique "diplômante" domine (tableau 272), il n'en reste pas moins que quatre organismes sur dix ne préparent à aucun diplôme et ne délivrent aucun titre⁵⁴ en fin de cursus de formation. Ces organismes échappant à la logique du titre appartiennent surtout au privé "marchand" : dans le secteur privé lucratif, deux organismes sur trois sont dans ce cas ; et dans les associations liées aux entreprises, ils sont encore plus nombreux (trois sur quatre).

⁵⁰ Tels que par exemple : actions d'insertion destinées à un public de bas niveau de qualification et en chômage de longue durée.

⁵¹ Voire d'un effet propre lié à l'organisme lui-même.

⁵² Au niveau III par exemple, la durée moyenne des formations à l'AFPA est de 780 heures (contre 100 heures pour l'ensemble des organismes et 50 pour les organismes privés lucratifs). La durée moyenne des formations au bénéfice des actifs occupés est de 155 heures (contre 50 heures pour l'ensemble des organismes et 40 pour les organismes privés lucratifs).

⁵³ ... Voire dans 100 % des cas à l'AFPA ou dans les GRETA !

⁵⁴ Autre qu'une simple attestation de stage.

- LISTE DES TABLEAUX - (PARTIE II)

N° Tableau	INTITULÉ	page
FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE		
211 L	ORIGINE DES FINANCEMENTS ⇒ Répartition par catégories institutionnelles des principaux financeurs (% ligne)	63
211 C	DESTINATION DES FINANCEMENTS ⇒ Répartition des principaux financements par catégories institutionnelles (% colonne)	64
NIVEAUX, PUBLICS, SPÉCIALITÉS NIVEAUX DE FORMATIONS		
221 L	EFFECTIFS, HEURES-STAGIAIRES ET NIVEAUX DE FORMATION ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par niveaux de formation (% ligne)	65
221 C	EFFECTIFS, HEURES-STAGIAIRES ET NIVEAUX DE FORMATION ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par niveaux de formation et par catégories institutionnelles (% colonne)	66
STATUT DES PUBLICS		
231 L	EFFECTIFS ET STATUTS DES PUBLICS ⇒ Répartition des stagiaires par catégories institutionnelles et par statuts (% ligne)	67
231 C	EFFECTIFS ET STATUTS DES PUBLICS ⇒ Répartition des stagiaires par statuts et par catégories institutionnelles (% colonne)	68
232 L	HEURES-STAGIAIRES ET STATUTS DES PUBLICS ⇒ Répartition des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par statuts des stagiaires (% ligne)	69
232 C	HEURES-STAGIAIRES ET STATUTS DES PUBLICS ⇒ Répartition des heures-stagiaires par statuts des stagiaires et par catégories institutionnelles (% colonne)	70

▼ **SPÉCIALITÉS DES FORMATIONS**
ANALYSE PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉ

241 L	DOMAINES DE SPÉCIALITÉ ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par grands domaines de spécialité (% ligne)	71
241 C	DOMAINES DE SPÉCIALITÉ ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par grands domaines de spécialité et par catégories institutionnelles (% colonne)	72

▼ **ANALYSE DÉTAILLÉE DES SPÉCIALITÉS**

242 L	SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DISCIPLINAIRES ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines disciplinaires, % ligne)	74
242 C	SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DISCIPLINAIRES ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines disciplinaires, % colonne)	74
243 L	SPÉCIALITÉS DES DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines technico-professionnels de la production, % ligne)	75
243 C	SPÉCIALITÉS DES DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines technico-professionnels de la production, % colonne)	76
244 L	SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DES SERVICES ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines des services, % ligne)	77
244 C	SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DES SERVICES ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines des services, % colonne)	78

245 L	SPECIALITÉS DES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines du développement personnel, % ligne)	79
245 C	SPECIALITÉS DES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines du développement personnel, % colonne)	79
▼ CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE		
251	FORMATIONS INTENSIVES / EXTENSIVES ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par modes (extensif/extensif) de formation	80
252	ENTRÉES PERMANENTES ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par fréquence des entrées permanentes	81
253	FORMATIONS HORS TEMPS DE TRAVAIL ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par fréquence du hors temps de travail	82
254	FORMATIONS EN ALTERNANCE ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par intensité du recours à l'alternance	83
255	ACTIONS INTRA-ENTREPRISES ⇒ Part moyenne des actions intra-entreprises dans le chiffre d'affaires des organismes par catégories institutionnelles	84
▼ DURÉE DES FORMATIONS		
261 L	DURÉE DES FORMATIONS ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES ⇒ Répartition des effectifs par catégories institutionnelles et par tranches de durée de formation (% ligne)	85
261 C	DURÉE DES FORMATIONS ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES ⇒ Répartition des effectifs par catégories institutionnelles et par tranches de durée de formation (% colonne)	86
262	DURÉE ET NIVEAU DES FORMATIONS ⇒ Durées moyennes des formations (en heures) par catégories institutionnelles et par niveaux de formation	87
263	DURÉE DES FORMATIONS ET STATUTS DES PUBLICS ⇒ Durées moyennes des formations (en heures) par catégories institutionnelles et par statuts des stagiaires	88

264	DURÉE DES FORMATIONS ET SPÉCIALITÉS ⇒ Durées moyennes des formations (en heures) par catégories institutionnelles et par spécialités	89
	▼ CERTIFICATIONS ET SUIVI DES STAGIAIRES	
271	SUIVI DES STAGIAIRES ⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et en fonction du suivi de leurs stagiaires	90
272	ACTIONS CERTIFIANTES ⇒ Part des organismes effectuant au moins une action certifiante par catégories institutionnelles	91

FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

ORIGINE DES FINANCEMENTS

Répartition par catégories institutionnelles des principaux financeurs (% ligne)

Tableau 211 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	PART DES PRINCIPAUX FINANCEURS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ORGANISMES								Total (100 %)
	Employeurs pour leur personnel	Organismes paritaires	Financements entreprises (sous-total)	Financements publics	Stagiaires à titre individuel	Autres organismes de formation	Autres ressources	Autres financements (sous-total)	
Secteur public/parapublic	29,1	7,9	37,0	52,6	4,8	2,3	3,3	10,4	100
Dont :									
GRETA	25,8	9,9	35,7	57,5	2,0	2,6	2,1	6,7	100
Universités, CNAM	32,3	5,6	37,9	43,1	13,0	2,2	3,8	19,0	100
AFPA	25,4	7,5	32,9	64,5	0,4	0,7	1,5	2,6	100
Autres organismes du secteur public	41,9	6,1	48,0	28,2	9,6	4,9	9,3	23,8	100
Chambres consulaires	38,8	16,3	55,1	21,2	9,0	2,8	11,9	23,7	100
Secteur entreprises	68,5	15,1	83,6	9,8	1,6	2,2	2,8	6,6	100
Dont :									
Associations / branches professionnelles*	42,6	28,4	71,0	20,2	1,3	2,8	4,7	8,8	100
Associations / entreprises	89,3	4,5	93,8	1,2	1,8	1,8	1,4	5,0	100
Secteur associatif	15,3	5,5	20,8	62,2	3,9	8,0	5,1	17,0	100
Dont :									
Associations culturelles et d'insertion	11,2	3,1	14,3	68,8	2,4	8,6	5,9	16,9	100
Autres associations	19,3	7,7	27,0	55,8	5,4	7,5	4,3	17,2	100
Secteur privé lucratif	62,3	11,7	74,0	11,7	5,4	4,6	4,3	14,3	100
TOTAL	38,0	9,7	47,7	38,5	4,5	4,6	4,7	13,8	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans les organismes du secteur public/parapublic, la part des financements publics dépasse légèrement les 50 % (52,6 %) ; la part issue des employeurs (privés ou publics) pour leur personnel représente cependant près de 40 % (37 %) de leur chiffre d'affaires ;
- les actions de formation réalisées par les associations culturelles et d'insertion sont principalement financées par des fonds publics : ceux-ci représentent plus des deux tiers de leurs ressources (68,8 %) ; dans le privé lucratif, ce sont en revanche les financements entreprises qui prédominent largement (74 % du chiffre d'affaires).

DESTINATION DES FINANCEMENTS

Répartition des principaux financements par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 211 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	PART DES PRINCIPAUX FINANCEMENTS PAR CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES								TOTAL
	Employeurs pour leur personnel	Organismes paritaires	Financements entreprises (sous-total)	Financements publics	Stagiaires à titre individuel	Autres organismes de formation	Autres ressources	Autres financements (sous-total)	
Secteur public/parapublic	18,8	20,0	19,1	33,6	26,1	12,3	16,9	18,3	24,6
Dont :									
GRETA	6,4	9,7	7,1	14,2	4,2	5,4	4,3	4,6	9,5
Universités, CNAM	4,1	2,9	3,9	5,5	14,1	2,4	3,9	6,7	4,9
AFFA	4,6	5,3	4,7	11,5	0,7	1,1	2,1	1,3	6,9
Autres organismes du secteur public	3,7	2,1	3,4	2,4	7,1	3,5	6,6	5,7	3,3
Chambres consulaires	8,9	14,6	10,0	4,8	17,4	5,3	21,9	14,9	8,7
Secteur entreprises	27,5	23,8	26,7	3,8	5,4	7,4	9,1	7,3	15,2
Dont :									
Associations / branches professionnelles*	7,6	19,9	10,1	3,6	1,9	4,1	6,7	4,2	6,8
Associations / entreprises	19,9	3,9	16,6	0,3	3,5	3,3	2,4	3,1	8,4
Secteur associatif	12,9	18,1	14,0	51,9	27,7	55,8	34,4	39,4	32,0
Dont :									
Associations culturelles et d'insertion	4,7	5,1	4,8	28,3	8,4	29,6	19,7	19,3	15,8
Autres associations	8,2	13,0	9,2	23,6	19,3	26,2	14,7	20,1	16,2
Secteur privé lucratif	31,9	23,5	30,2	5,9	23,4	19,2	17,7	20,1	19,5
Total (100 %)	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- le secteur associatif capte beaucoup plus de financements publics que le secteur public/parapublic (51,9 % contre 33,6 %) ;
- le marché financé par les employeurs pour leur personnel est dominé par le secteur privé lucratif et par le secteur entreprises (respectivement 31,9 % et 27,5 % des financements).

NIVEAUX, PUBLICS, SPÉCIALITÉS - NIVEAUX DES FORMATIONS

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par niveaux de formation (% ligne)

Tableau 221 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	EFFECTIFS ET HEURES-STAGIAIRES PAR NIVEAUX DE FORMATION												Total (100 %)	
	Niveaux I et II		Niveau III		Niveau IV		Niveau V		Préqualification		Transversal		Effectifs	Heures-stagiaires
	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires
Secteur public/parapublic	27,1	10,8	16,9	14,8	10,1	15,0	27,0	41,1	6,2	11,1	12,7	7,2	100	100
Dont :														
GRETA	3,9	1,5	6,0	7,4	14,6	14,1	54,2	55,0	10,8	16,0	10,5	6,0	100	100
Universités, CNAM	56,4	49,9	29,0	28,4	5,3	10,7	1,4	2,6	0,3	0,2	7,6	8,2	100	100
AFPA	0,4	0,7	6,7	13,0	13,3	18,1	52,1	50,2	13,3	12,1	14,2	5,9	100	100
Autres organismes du secteur public	15,5	6,3	14,8	25,6	11,3	17,9	14,3	28,0	7,3	8,5	36,8	13,7	100	100
Chambres consulaires	7,6	10,3	11,9	20,4	22,9	26,4	19,3	21,9	1,7	2,8	36,6	18,2	100	100
Secteur entreprises	9,7	7,9	14,7	10,9	10,4	16,5	20,2	39,2	2,8	4,0	42,2	21,5	100	100
Dont :														
Associations / branches professionnelles*	4,5	5,2	7,2	8,4	15,8	20,3	43,8	52,4	2,2	4,2	26,5	9,5	100	100
Associations / entreprises	12,7	14,1	19,1	16,9	7,1	7,6	6,1	7,6	3,2	3,4	51,8	50,4	100	100
Secteur associatif	4,7	2,9	9,3	9,2	6,3	10,3	18,6	26,2	15,8	28,0	45,3	23,4	100	100
Dont :														
Associations culturelles et d'insertion	0,7	0,6	4,0	7,2	5,8	9,6	24,8	26,0	21,4	31,4	43,3	25,2	100	100
Autres associations	7,3	5,6	12,7	11,6	6,7	11,2	14,6	26,5	12,1	24,1	46,6	21,0	100	100
Secteur privé lucratif	11,9	6,8	12,4	10,9	8,8	13,1	8,5	19,4	4,4	6,8	54,0	43,0	100	100
TOTAL	12,3	6,7	12,8	12,0	9,8	13,6	18,3	30,6	7,6	16,8	39,2	20,3	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- à l'AFPA, la moitié des effectifs et des heures-stagiaires (respectivement 52,1 % et 50,2 %) se rapportent à des formations de niveau V ;
- dans le secteur privé lucratif, les formations dites transversales (non définies par référence à un niveau) regroupent 54 % des effectifs et 43 % des heures-stagiaires ;
- les niveaux I et II ne sont pratiquement pas concernés par les actions menées au sein des associations culturelles et d'insertion (0,7 % des effectifs et 0,6 % des heures-stagiaires).

Remarque

Il existe une relation entre les effectifs (nombre de stagiaires) et les heures-stagiaires. Les écarts (en termes de %) entre ces deux indicateurs tiennent aux écarts de durée de stages selon les niveaux de formation et selon les catégories institutionnelles.

EFFECTIFS, HEURES-STAGIAIRES ET NIVEAUX DE FORMATION

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par niveaux de formation et par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 221 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	NIVEAUX, EFFECTIFS ET HEURES-STAGIAIRES PAR CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES													
	Niveaux I et II		Niveau III		Niveau IV		Niveau V		Préqualification		Transversal		TOTAL	
	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires	Effectifs	Heures-stagiaires
Secteur public/parapublic	47,2	49,6	28,2	37,5	22,1	33,6	31,5	41,0	17,6	20,2	6,9	10,6	21,4	30,5
Dont :														
GRETA	2,3	2,9	3,5	7,7	11,1	12,9	22,0	22,5	10,7	11,9	2,0	3,7	7,4	12,5
Universités, CNAM	41,8	43,0	20,6	13,6	4,9	4,5	0,6	0,5	0,3	0,1	1,8	2,3	9,1	5,8
AFPA	0,1	1,0	1,4	10,2	3,3	12,5	7,0	15,4	4,3	6,8	0,9	2,7	2,5	9,4
Autres organismes du secteur public	3,0	2,7	2,7	6,0	2,8	3,7	1,9	2,6	2,3	1,4	2,2	1,9	2,4	2,8
Chambres consulaires	5,1	10,3	7,8	11,4	19,5	12,9	8,8	4,8	1,8	1,1	7,8	5,9	8,4	6,7
Secteur entreprises	13,9	8,6	20,2	6,7	18,7	8,8	19,5	9,3	6,5	1,7	19,1	7,7	17,7	7,2
Dont :														
Associations / branches professionnelles*	2,4	4,0	3,7	3,6	10,6	7,6	15,8	8,8	1,9	1,3	4,5	2,3	6,6	5,1
Associations / entreprises	11,5	4,6	16,5	3,1	8,1	1,2	3,7	0,5	4,6	0,4	14,7	5,4	11,1	2,1
Secteur associatif	11,1	18,8	21,0	33,0	18,7	32,7	29,4	37,0	60,5	71,9	33,6	49,4	29,0	43,1
Dont :														
Associations culturelles et d'insertion	0,6	2,2	3,5	14,0	6,7	16,5	15,4	19,9	32,2	43,8	12,6	29,1	11,4	23,4
Autres associations	10,5	16,6	17,5	19,0	12,0	16,2	14,0	17,1	28,3	28,1	21,0	20,3	17,6	19,6
Secteur privé lucratif	22,7	12,7	22,8	11,4	21,0	12,0	10,8	7,9	13,6	5,1	32,6	26,4	23,5	12,5
Total (100 %)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- en ce qui concerne les niveaux I et II, 41,8 % des effectifs et 43 % des heures-stagiaires relèvent des centres de formation des universités et du CNAM ;
- en ce qui concerne les formations préqualifiantes, c'est le secteur associatif (et particulièrement les associations culturelles et d'insertion) qui occupe la place prépondérante avec 60,5 % des effectifs et 71,9 % des heures-stagiaires.

Remarque

Il existe une relation entre les effectifs (nombre de stagiaires) et les heures-stagiaires. Les écarts (en termes de %) entre ces deux indicateurs tiennent aux écarts de durée de stages selon les niveaux de formation et selon les catégories institutionnelles.

STATUT DES PUBLICS

EFFECTIFS ET STATUTS DES PUBLICS

Répartition des stagiaires par catégories institutionnelles et par statuts (% ligne)

Tableau 231 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ACTIFS OCCUPÉS			DEMANDEURS D'EMPLOIS			Autres **	Total (100 %)
	Salariés	CIF	Sous-total	< 26 ans	> 26 ans	Sous-total		
Secteur public/parapublic	32,7	2,1	34,8	11,7	18,2	29,9	35,3	100
Dont :								
GRETA	34,8	2,4	37,2	17,1	31,8	48,9	13,9	100
Universités, CNAM	26,9	1,8	28,7	4,1	3,1	7,2	64,1	100
AFPA	26,5	2,7	29,2	21,8	40,1	61,9	8,9	100
Autres organismes du secteur public	53,4	2,0	55,4	12,7	10,6	23,3	21,3	100
Chambres consulaires	66,3	0,6	66,9	5,6	8,6	14,2	18,9	100
Secteur entreprises	90,7	0,2	90,9	1,4	2,4	3,8	5,3	100
Dont :								
Associations / branches professionnelles*	79,5	0,6	80,1	3,6	6,1	9,7	10,2	100
Associations / entreprises	97,3	0,0	97,3	0,1	0,2	0,3	2,4	100
Secteur associatif	35,4	1,1	36,5	17,3	34,4	51,7	11,8	100
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	22,9	1,4	24,3	24,9	35,9	60,8	14,9	100
Autres associations	43,6	0,8	44,4	12,5	33,3	45,8	9,8	100
Secteur privé lucratif	79,8	4,5	84,3	2,0	4,6	6,6	9,1	100
TOTAL	57,6	1,9	59,5	8,7	16,1	24,8	15,7	100

* dont ASFO - Source Céreq

** dont stagiaires à titre individuel

On lira par exemple que....

- dans les GRETA, la part des salariés parmi les stagiaires représente 34,8 % et celle des demandeurs d'emploi 48,9 % (tous âges confondus) ;
- dans le secteur privé lucratif, ces pourcentages sont respectivement de 79,8 % et 6,6 %.

Remarque

Le statut "salarié" réunit les stagiaires salariés d'entreprises et les stagiaires agents de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux publics. Par extension, les artisans et professions libérales ont été rattachés à ce groupe, qui se compose dès lors de tous les actifs occupés à l'exclusion de ceux en congés individuels de formation (CIF).

EFFECTIFS ET STATUTS DES PUBLICS

Répartition des stagiaires par statuts et par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 231 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ACTIFS OCCUPÉS			DEMANDEURS D'EMPLOIS			Autres **	TOTAL
	Salariés	CIF	total	< 26 ans	> 26 ans	total		
Secteur public/parapublic	12,1	23,9	12,4	28,6	24,2	25,7	47,9	21,3
Dont :								
GRETA	4,5	9,5	4,6	14,6	14,7	14,7	6,6	7,4
Universités, CNAM	4,2	8,3	4,3	4,2	1,7	2,6	36,6	8,9
AFPA	1,1	3,5	1,2	6,2	6,1	6,1	1,4	2,5
Autres organismes du secteur public	2,3	2,6	2,3	3,6	1,7	2,3	3,3	2,5
Chambres consulaires	10,0	2,7	9,7	5,6	4,6	4,9	10,5	8,7
Secteur entreprises	27,7	2,1	26,9	2,8	2,6	2,7	6,0	17,6
Dont :								
Associations / branches professionnelles*	9,0	2,1	8,8	2,7	2,5	2,6	4,2	6,5
Associations / entreprises	18,7	0,0	18,1	0,1	0,2	0,1	1,8	11,1
Secteur associatif	17,8	16,1	17,7	57,7	61,9	60,4	21,9	29,0
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	4,5	8,8	4,6	32,5	25,4	27,9	10,8	11,4
Autres associations	13,3	7,4	13,1	25,2	36,5	32,5	11,0	17,6
Secteur privé lucratif	32,4	55,2	33,3	5,3	6,7	6,3	13,7	23,4
TOTAL (100 %)	100	100	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

** dont stagiaires à titre individuel

On lira par exemple que....

- les organismes du secteur associatif occupent 60,4 % du "marché" des demandeurs d'emploi (contre par exemple 6,3 % pour le secteur privé lucratif) ;
- en revanche, on trouve 55,2 % des congés individuels de formation dans le privé lucratif (contre par exemple 23,9 % dans le secteur public/parapublic).

Remarque

Le statut "salarié" réunit les stagiaires salariés d'entreprises et les stagiaires agents de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux publics. Par extension, les artisans et professions libérales ont été rattachés à ce groupe, qui se compose dès lors de tous les actifs occupés à l'exclusion de ceux en congés individuels de formation (CIF).

HEURES-STAGIAIRES ET STATUTS DES PUBLICS

Répartition des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par statuts des stagiaires (% ligne)

Tableau 232 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ACTIFS OCCUPÉS			DEMANDEURS D'EMPLOIS			Autres **	Total (100 %)
	Salariés	CIF	Ss-total	< 26 ans	> 26 ans	Ss-total		
Secteur public/parapublic	19,3	6,0	25,3	27,2	35,3	62,5	12,2	100
Dont :								
GRETA	21,0	4,7	25,7	30,3	37,3	67,6	6,7	100
Universités, CNAM	35,4	9,3	44,7	16,4	11,4	27,8	27,5	100
AFPA	5,3	6,0	11,3	29,6	49,9	79,5	9,2	100
Autres organismes du secteur public	27,7	4,5	32,2	26,1	24,6	50,7	17,1	100
Chambres consulaires	38,4	2,7	41,1	20,0	22,6	42,6	16,3	100
Secteur entreprises	66,3	1,1	67,4	11,4	13,0	24,4	8,2	100
Dont :								
Associations / branches professionnelles*	54,0	1,7	55,7	15,9	17,9	33,8	10,5	100
Associations / entreprises	94,9	0,0	94,9	0,8	1,7	2,5	2,6	100
Secteur associatif	11,4	1,2	12,6	37,2	40,3	77,5	9,9	100
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	6,7	1,1	7,8	43,8	38,8	82,6	9,6	100
Autres associations	17,3	1,2	18,5	29,2	42,1	71,3	10,2	100
Secteur privé lucratif	59,9	1,7	61,6	9,4	20,2	29,6	8,8	100
TOTAL	25,8	2,7	28,5	27,6	33,1	60,7	10,8	100

* dont ASFO - Source Céreq

** dont stagiaires à titre individuel

La part des actions de formation est ici mesurée en heures-stagiaires.

On lira par exemple que....

- la formation des actifs occupés (hors CIF) représente 21,0 % des heures-stagiaires dans les GRETA et 59,9 % des heures-stagiaires dans le secteur privé lucratif ;
- à l'AFPA, 79,5 % des heures-stagiaires se rapportent à des demandeurs d'emploi (tous âges confondus).

Remarque

Le statut "salarié" réunit les stagiaires salariés d'entreprises et les stagiaires agents de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux publics. Par extension, les artisans et professions libérales ont été rattachés à ce groupe, qui se compose dès lors de tous les actifs occupés à l'exclusion de ceux en congés individuels de formation (CIF).

HEURES-STAGIAIRES ET STATUTS DES PUBLICS

Répartition des heures-stagiaires par statuts des stagiaires et par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 232 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ACTIFS OCCUPÉS			DEMANDEURS D'EMPLOIS			Autres **
	Salariés	CIF	total	< 26 ans	> 26 ans	total	
Secteur public/parapublic	22,7	64,9	26,8	29,8	32,2	31,2	34,5
Dont :							
GRETA	10,2	21,4	11,3	13,8	14,1	14,0	7,9
Universités, CNAM	7,5	18,4	8,6	3,2	1,8	2,5	14,0
AFPA	1,9	20,4	3,7	10,1	14,2	12,3	8,0
Autres organismes du secteur public	3,1	4,7	3,2	2,7	2,1	2,4	4,6
Chambres consulaires	10,2	6,5	9,8	4,9	4,7	4,8	10,4
Secteur entreprises	18,6	3,0	17,1	3,0	2,9	2,9	5,5
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	10,6	3,0	9,9	2,9	2,8	2,8	5,0
Associations / entreprises	8,0	0,0	7,2	0,1	0,1	0,1	0,5
Secteur associatif	19,2	18,2	19,1	58,0	52,5	55,0	39,3
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	6,2	9,6	6,5	37,5	27,8	32,2	20,9
Autres associations	13,0	8,6	12,6	20,5	24,7	22,8	18,4
Secteur privé lucratif	29,3	7,4	27,2	4,3	7,7	6,1	10,3
TOTAL (100 %)	100	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

** dont stagiaires à titre individuel

La part des actions de formation est ici mesurée en heures-stagiaires.

On lira par exemple que....

- le secteur associatif regroupe 55 % des actions en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- le secteur public/parapublic réalise 22,7 % des actions en faveur des actifs occupés (hors CIF) et occupe une place prépondérante (64,9 %) en matière de formation des stagiaires en CIF.

Remarque

Le statut "salarié" réunit les stagiaires salariés d'entreprises et les stagiaires agents de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux publics. Par extension, les artisans et professions libérales ont été rattachés à ce groupe, qui se compose dès lors de tous les actifs occupés à l'exclusion de ceux en congés individuels de formation (CIF).

SPÉCIALITÉS DES FORMATIONS - DOMAINES DE SPÉCIALITÉ

DOMAINES DE SPÉCIALITÉ¹

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par grands domaines de spécialité (% ligne)

Tableau 241 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	EFFECTIFS ET HEURES-STAGIAIRES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉ (en %)											
	Formations générales (1)		Domaines de la production (2)		Domaines tertiaires et administratifs (3a)		Domaines des services (3b)		Développement personnel (4)		Total (100 %)	
	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
Secteur public/parapublic	26,0	14,8	28,3	38,2	24,7	28,1	10,1	8,0	10,9	10,9	100	100
Dont :												
GRETA	26,8	19,7	28,8	37,5	19,9	19,3	10,5	7,4	14,0	16,1	100	100
Universités, CNAM	30,1	23,5	13,3	20,6	35,6	40,7	14,2	12,1	6,8	3,1	100	100
AFPA	4,1	2,7	42,1	47,7	34,2	34,5	5,1	5,3	14,5	9,8	100	100
Autres organismes du secteur public	38,9	14,8	35,7	43,8	13,1	24,1	7,5	11,5	4,8	5,8	100	100
Chambres consulaires	27,9	17,2	15,0	18,4	47,3	47,6	6,5	7,5	3,3	9,3	100	100
Secteur entreprises	4,5	4,5	33,2	39,0	56,7	47,5	3,0	3,5	2,6	5,5	100	100
Dont :												
Associations / branches professionnelles*	3,8	3,6	46,3	42,9	42,9	42,5	3,6	4,2	3,4	6,8	100	100
Associations / entreprises	4,9	6,7	25,3	29,9	64,9	59,4	2,7	1,5	2,2	2,5	100	100
Secteur associatif	10,9	11,6	6,3	12,1	19,7	18,3	22,5	15,3	40,6	42,7	100	100
Dont :												
Associations culturelles et d'insertion	11,1	12,4	5,1	10,0	11,4	11,6	19,8	13,0	52,6	53,0	100	100
Autres associations	10,7	10,6	7,0	14,6	25,9	26,1	24,6	17,9	31,8	30,8	100	100
Secteur privé lucratif	11,0	10,3	5,1	4,8	63,4	60,0	10,9	8,1	9,6	16,8	100	100
TOTAL	13,8	12,3	15,7	21,4	41,3	30,5	12,3	10,8	16,9	25,0	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans le secteur privé lucratif, les domaines tertiaires et administratifs concentrent 63,4 % des effectifs et 60 % des heures-stagiaires ; ces spécialités sont également fortement investies par les organismes consulaires et du secteur entreprises ;
- les domaines du développement personnel regroupent une part très importante des activités exercées dans le secteur associatif et plus particulièrement dans les associations culturelles et d'insertion (environ 53 % des effectifs et des heures-stagiaires).

¹ La grille des spécialités utilisée est directement issue de la nomenclature des spécialités de formation et plus précisément de son niveau le plus agrégé en quatre postes. On retrouve ainsi intégralement : (1) les domaines disciplinaires (ici « formations générales ») ; (2) les domaines technico-professionnels de la production ; (3) les domaines technico-professionnels des services qui ont été éclatés en deux : (3a) les domaines tertiaires et administratifs, qui regroupent les postes 31 et 32 de la nomenclature et (3b) les domaines des services qui correspondent aux services aux personnes et à la collectivité (postes 33 et 34 de la nomenclature) ; et (4) les domaines du développement personnel.

DOMAINES DE SPÉCIALITÉ¹

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par grands domaines de spécialité et par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 241 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	EFFECTIFS ET HEURES-STAGIAIRES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉ											
	Formations générales (1)		Domaines de la production (2)		Domaines tertiaires et administratifs (3a)		Domaines des services (3b)		Développement personnel (4)		TOTAL	
	Effectifs	Heures Stag.	Effec.	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
Secteur public/parapublic	32,1	36,4	30,9	53,7	10,3	27,7	14,1	22,3	11,1	13,2	17,1	30,1
Dont :												
GRETA	15,0	20,5	14,3	22,4	3,7	8,1	6,7	8,8	6,4	8,3	7,8	12,8
Universités, CNAM	8,8	10,3	3,4	5,3	3,5	7,2	4,7	6,1	1,6	0,7	4,0	5,4
AFPA	0,8	2,0	7,1	19,9	2,2	10,1	1,1	4,2	2,3	3,5	2,6	8,9
Autres organismes du secteur public	7,5	3,6	6,1	6,1	0,9	2,3	1,6	3,2	0,8	0,7	2,7	3,0
Chambres consulaires	18,6	9,3	8,8	5,7	10,6	10,3	4,9	4,6	1,8	2,4	9,2	6,6
Secteur entreprises	6,3	2,7	40,5	13,3	26,4	11,4	4,8	2,3	2,9	1,6	19,2	7,3
Dont :												
Associations / branches professionnelles*	2,0	1,5	21,1	10,3	7,4	7,1	2,1	2,0	1,4	1,4	7,1	5,1
Associations / entreprises	4,3	1,2	19,4	3,0	19,0	4,3	2,7	0,3	1,5	0,2	12,1	2,2
Secteur associatif	22,9	41,1	11,5	24,6	13,9	26,0	53,7	61,3	69,9	74,3	29,1	43,5
Dont :												
Associations culturelles et d'insertion	9,9	23,8	4,0	11,0	3,4	8,9	19,9	28,4	38,4	49,7	12,3	23,6
Autres associations	13,0	17,3	7,5	13,6	10,5	17,1	33,8	32,9	31,5	24,6	16,8	19,9
Secteur privé lucratif	20,1	10,5	8,3	2,7	38,8	24,6	22,5	9,5	14,3	8,5	25,4	12,5
TOTAL (100 %)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- les domaines technico-professionnels de la production concernent, pour une part importante, des organismes du secteur entreprises, vers lequel convergent 40,5 % des effectifs ; on remarquera que les stages sont en moyenne de courte durée (13,3 % des heures-stagiaires) ;
- en matière de développement personnel, le secteur associatif occupe l'essentiel du marché (69,9 % des effectifs, 74,3 % des heures-stagiaires) ; ce secteur investit également une part importante des domaines des services.

¹ La grille des spécialités utilisée est directement issue de la nomenclature des spécialités de formation et plus précisément de son niveau le plus agrégé en quatre postes. On retrouve ainsi intégralement : (1) les domaines disciplinaires (ici « formations générales ») ; (2) les domaines technico-professionnels de la production ; (3) les domaines technico-professionnels des services qui ont été éclatés en deux : (3a) les domaines tertiaires et administratifs, qui regroupent les postes 31 et 32 de la nomenclature et (3b) les domaines des services qui correspondent aux services aux personnes et à la collectivité (postes 33 et 34 de la nomenclature) ; et (4) les domaines du développement personnel.

ANALYSE DÉTAILLÉE DES SPÉCIALITÉS - (DOMAINE PAR DOMAINE)

La série des tableaux suivants est formée de deux types de tableaux, l'un pour les % ligne et l'autre pour les % colonne. Ils constituent, pour chacun des quatre grands domaines de spécialités (niveau 4 de la nomenclature), une ventilation plus fine des deux tableaux précédents. C'est ainsi que nous trouverons une décontraction des domaines disciplinaires en : formations générales ; mathématiques et sciences ; sciences humaines et droit ; lettres et arts ; langues. On remarquera que les domaines ainsi détaillés correspondent à la nomenclature des spécialités de formation en 17 postes : par rapport à ce niveau, seules les langues ont été isolées des lettres et arts en raison de leur importance en matière de formation continue. La ventilation des domaines technico-professionnels de la production et celle des domaines du développement personnel se rapprochent également beaucoup de la classification en 17 postes. Dans un cas, nous avons séparé technologies industrielles fondamentales et technologies de commande des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle). Dans l'autre, nous avons isolé, par rapport au niveau 17, le développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles. En revanche, la grille d'analyse des domaines technico-professionnels des services affine plus systématiquement le niveau 17. Elle incorpore directement sept « groupes de spécialités » correspondant au niveau 100. Il s'agit : du transport, manutention, magasinage ; du commerce, vente ; du secrétariat, bureautique ; de l'informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données ; de la santé ; du travail social ; de l'enseignement, formation.

On lira par exemple que...

⇒ voir tableaux détaillés pour les domaines disciplinaires :

- le tiers des formations linguistiques (environ 32 % des effectifs et 36 % des heures-stagiaires) relève du secteur public/parapublic ;
- le secteur entreprises est pratiquement absent de tous les domaines disciplinaires ;

⇒ voir tableaux détaillés pour les domaines technico-professionnels de la production :

- le secteur entreprises mobilise une proportion importante des effectifs en mécanique, électricité, électronique (56,3 %) ou en transformations industrielles (49,7 %) ; ces deux domaines correspondent respectivement à 16,7 % et 10,9 % de l'ensemble de leurs stagiaires (toutes formations confondues) ;
- les domaines de la production sont relativement peu présents dans les secteurs associatif et privé lucratif ;

⇒ voir tableaux détaillés pour les domaines technico-professionnels des services :

- les formations de type transport convergent principalement vers le secteur entreprises (72,2 % des effectifs et 60,2 % des heures-stagiaires) ;
- les formations à la gestion regroupent à elles seules plus de 27 % des stagiaires du privé lucratif ;

⇒ voir tableaux détaillés pour les domaines du développement personnel :

- ces domaines constituent le territoire privilégié du secteur associatif, qui capte près des trois quarts du marché ;
- le développement des capacités d'orientation et d'insertion représente près de 30 % des activités des structures associatives (27,5 % des effectifs, 28,2 % des heures-stagiaires).

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DISCIPLINAIRES

Tableau 242 L

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles												
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	S E C T E U R S										% lignes	
	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Total (100 %)	
	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
1 - DOMAINES DISCIPLINAIRES	32,1	36,4	18,6	9,3	6,3	2,7	22,9	41,1	20,1	10,5	100	100
Dont :												
Formations générales	39,9	36,7	4,8	2,2	1,7	0,7	50,2	55,2	3,4	5,2	100	100
Mathématiques et sciences	35,4	59,8	0,8	3,3	31,3	11,9	23,2	21,5	9,3	3,5	100	100
Sciences humaines et droit	17,6	22,6	36,4	31,3	5,3	2,6	12,0	25,5	28,7	18,0	100	100
Lettres et arts	42,2	26,5	8,3	6,5	0,1	0,1	35,9	62,5	13,5	4,4	100	100
Langues	32,4	34,4	25,2	20,8	3,4	4,3	8,2	11,5	30,8	29,0	100	100
<i>TOUS DOMAINES</i>	<i>17,1</i>	<i>30,1</i>	<i>9,2</i>	<i>6,6</i>	<i>19,2</i>	<i>7,3</i>	<i>29,1</i>	<i>43,5</i>	<i>25,4</i>	<i>12,5</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

.../... voir suite tableau 243 / L page suivante

Tableau 242 C

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation												
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	S E C T E U R S										% colonnes	
	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Tous secteurs	
	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
1 - DOMAINES DISCIPLINAIRES	26,0	14,8	27,9	17,2	4,5	4,5	10,9	11,6	11,0	10,3	13,8	12,3
Dont :												
Formations générales	8,1	8,0	1,8	2,2	0,3	0,7	6,0	8,4	0,5	2,7	3,4	6,6
Mathématiques et sciences	3,2	2,6	0,1	0,6	2,5	2,1	1,2	0,6	0,6	0,3	1,6	1,3
Sciences humaines et droit	3,0	1,1	11,5	6,9	0,8	0,5	1,2	0,9	3,3	2,1	2,9	1,5
Lettres et arts	2,2	0,7	0,7	0,8	0,0	0,0	1,1	1,1	0,4	0,3	0,9	0,8
Langues	9,5	2,4	13,8	6,7	0,9	1,2	1,4	0,6	6,2	4,9	5,0	2,1

.../... voir suite tableau 243 C

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION

Tableau 243 L

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles												
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	S E C T E U R S										% lignes	
	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Total (100 %)	
	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires
2 - DOMAINES DE LA PRODUCTION	30,9	53,7	8,8	5,7	40,5	13,3	11,5	24,6	8,3	2,7	100	100
Dont :												
Technologies industrielles fondamentales	31,0	59,5	18,4	9,1	15,8	8,4	4,3	14,3	30,5	8,7	100	100
Technologies de commandes des transformations industrielles	21,4	42,3	18,2	17,2	42,3	23,4	4,2	12,4	13,9	4,7	100	100
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	45,4	52,8	4,8	1,4	13,5	3,5	36,3	42,3	-	-	100	100
Transformations industrielles	23,3	46,5	7,6	6,6	49,7	14,0	9,6	29,5	9,8	3,4	100	100
Génie civil, construction, bois	49,2	58,4	5,9	3,2	5,4	0,8	38,2	36,2	1,3	1,4	100	100
Matériaux souples	61,4	48,9	7,9	4,9	27,6	40,4	3,1	5,8	-	-	100	100
Mécanique, électricité, électronique	26,8	57,3	7,0	5,0	56,3	21,6	4,9	13,1	5,0	3,0	100	100
<i>TOUS DOMAINES</i>	<i>17,1</i>	<i>30,1</i>	<i>9,2</i>	<i>6,6</i>	<i>19,2</i>	<i>7,3</i>	<i>29,1</i>	<i>43,5</i>	<i>25,4</i>	<i>12,5</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

.../... voir suite tableau 244 L

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES TECHNIQUE-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION

Tableau 243 C

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation												
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	SECTEURS										% colonnes	
	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Tous secteurs	
	Effectifs	Heures- stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heure stagiaires	Effectifs	Heure stagiaires	Effectifs	Heure stagiaires
2 - DOMAINES DE LA PRODUCTION	28,3	38,2	15,0	18,4	33,2	39,0	6,3	12,1	5,1	4,8	15,7	21,4
Dont :												
Technologies industrielles fondamentales	2,5	2,2	2,8	1,5	1,2	1,3	0,2	0,4	1,7	0,8	1,4	1,1
Technologies de commandes des transformations industrielles	1,5	2,0	2,2	3,8	2,5	4,6	0,1	0,4	0,6	0,5	1,1	1,4
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	1,7	3,1	0,3	0,4	0,4	0,9	0,8	1,8	0,0	0,0	0,6	1,8
Transformations industrielles	5,7	7,4	3,5	4,8	10,9	9,2	1,5	3,2	1,6	1,4	4,2	4,8
Génie civil, construction, bois	5,7	10,0	1,3	2,5	0,6	0,5	2,6	4,3	0,1	0,6	2,0	5,2
Matériaux souples	2,3	0,9	0,6	0,4	0,9	3,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,7	0,6
Mécanique, électricité, électronique	8,9	12,4	4,3	5,0	16,7	19,3	1,0	1,9	1,1	1,5	5,7	6,5

.../... voir suite tableau 244 C

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DES SERVICES

Tableau 244 L

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles													
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	S E C T E U R S											% lignes	
	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Total (100 %)		
	Effectifs	Heures stagiaires	Effectifs	Heure stagiaires	Effectifs	Heure stagiaires	Effectifs	Heure stagiaires	Effec- tifs	Heure stagiaires	Effec- tifs	Heure stagiaires	
3 - DOMAINES DES SERVICES :													
<i>3a) Tertiaire et administratif</i>	10,3	27,7	10,6	10,3	26,4	11,4	13,9	26,0	38,8	24,6	100	100	
dont :													
Spécialités plurivalentes des services	13,3	14,3	7,5	8,5	30,3	10,0	3,3	11,8	45,6	55,4	100	100	
Gestion	11,0	26,7	16,1	13,9	17,6	7,4	9,1	20,6	46,2	31,4	100	100	
Transport, manutention, magasinage	3,2	7,5	9,6	3,1	72,2	60,2	4,2	14,2	10,8	15,0	100	100	
Commerce, vente	5,3	22,1	15,3	20,7	35,4	9,2	11,2	32,0	32,8	16,0	100	100	
Communication	15,2	24,0	9,5	3,8	20,4	14,1	23,0	43,4	31,9	14,7	100	100	
Secrétariat bureautique	22,7	40,7	5,7	4,6	6,2	3,0	26,2	35,1	39,2	16,6	100	100	
Informatique	5,9	35,2	3,4	3,2	36,3	14,9	18,5	22,7	35,9	24,0	100	100	
<i>3b) Services aux personnes et à la collectivité</i>	14,1	22,3	4,9	4,6	4,8	2,3	53,7	61,3	22,5	9,5	100	100	
dont :													
Animation sociale	7,2	14,4	0,3	0,1	1,6	4,5	89,8	80,2	1,1	0,8	100	100	
Santé	13,7	27,1	4,6	6,0	1,2	0,2	53,5	52,8	27,0	13,9	100	100	
Enseignement, formation	18,7	37,0	1,1	0,8	4,3	0,5	37,8	56,5	38,1	5,2	100	100	
Autres services aux personnes	33,1	28,6	9,3	13,8	3,3	0,3	31,3	36,7	23,0	20,6	100	100	
Services à la collectivité	8,3	16,8	18,6	2,6	18,5	3,0	20,1	64,2	34,5	13,4	100	100	
<i>TOUS DOMAINES</i>	17,1	30,1	9,2	6,6	19,2	7,3	29,1	43,5	25,4	12,5	100	100	

.../... voir suite tableau 245 L

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DES SERVICES

Tableau 244 C

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation												
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	SECTEURS										% colonnes	
	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Tous secteurs	
	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
3 - DOMAINES DES SERVICES :												
<i>3a) Tertiaire et administratif</i>	24,7	28,1	47,3	47,6	56,7	47,5	19,7	18,3	63,4	60,0	41,3	30,5
dont :												
Spécialités plurivalentes des services	1,5	1,0	1,6	2,8	3,1	2,9	0,2	0,6	3,6	9,5	2,0	2,1
Gestion	9,6	8,2	26,2	19,5	13,7	9,4	4,7	4,4	27,3	23,2	15,0	9,3
Transport, manutention, magasinage	0,3	0,4	1,8	0,7	6,4	13,0	0,2	0,5	0,7	1,9	1,7	1,6
Commerce, vente	1,7	4,1	8,9	17,4	9,9	7,0	2,1	4,1	7,0	7,1	5,4	5,5
Communication	1,8	1,3	2,0	1,0	2,1	3,3	1,6	1,7	2,5	2,0	2,0	1,7
Secrétariat bureautique	6,2	7,6	2,9	3,9	1,5	2,3	4,2	4,5	7,3	7,4	4,7	5,6
Informatique	3,6	5,5	3,9	2,3	20,0	9,6	6,7	2,5	14,9	8,9	10,5	4,7
<i>3b) Services aux personnes et à la collectivité</i>	10,1	8,0	6,5	7,5	3,0	3,5	22,5	15,3	10,9	8,1	12,3	10,8
dont :												
Animation sociale	1,5	1,9	0,1	0,1	0,3	2,5	11,3	7,4	0,1	0,2	3,7	4,0
Santé	2,1	1,2	1,3	1,2	0,2	0,1	4,7	1,6	2,8	1,5	2,6	1,3
Enseignement, formation	3,4	1,5	0,4	0,2	0,6	0,1	4,0	1,6	4,6	0,5	3,0	1,3
Autres services aux personnes	2,3	2,5	1,2	5,4	0,2	0,1	1,3	2,3	1,1	4,2	1,3	2,6
Services à la collectivité	0,8	0,9	3,5	0,6	1,7	0,7	1,2	2,4	2,3	1,7	1,7	1,6

.../... voir suite tableau 245 C

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Tableau 245 L

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles												
SECTEURS											% lignes	
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Total (100 %)	
	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
4 - DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	11,1	13,2	1,8	2,4	2,9	1,6	69,9	74,3	14,3	8,5	100	100
Dont :												
Développement des capacités individuelles	9,7	14,0	1,9	2,5	6,4	1,0	55,0	75,0	27,0	7,5	100	100
Dvpt des capacités d'orientation ou d'insertion	10,2	11,5	1,2	2,1	0,9	1,7	78,1	75,1	9,6	9,6	100	100
Autres	21,2	22,5	5,2	5,1	5,1	3,0	64,3	67,0	4,2	2,4	100	100
TOUS DOMAINES	17,1	30,1	9,2	6,6	19,2	7,3	29,1	43,5	25,4	12,5	100	100

Tableau 245 C

Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation												
SECTEURS											% colonnes	
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	public et parapublic		consulaire		entreprises		associatif		privé lucratif		Tous secteurs	
	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.	Effectifs	Heures Stag.
4 - DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	10,9	10,9	3,3	9,3	2,6	5,5	40,6	42,7	9,6	16,8	16,9	25,0
Dont :												
Développement des capacités individuelles	2,8	3,0	1,0	2,4	1,7	0,9	9,6	11,1	5,4	3,9	5,1	6,4
Dvpt des capacités d'orientation ou d'insertion	6,1	6,2	1,3	5,2	0,5	3,7	27,5	28,2	3,9	12,5	10,2	16,3
Autres	2,0	1,7	1,0	1,7	0,4	0,9	3,5	3,4	0,3	0,4	1,6	2,3
TOTAL GÉNÉRAL tableaux 242 C à 245 C (100 %)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

FORMATIONS INTENSIVES / EXTENSIVES

Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par modes (intensif / extensif) de formation

Tableau 251

(en %)

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	PART DES FORMATIONS INTENSIVES **	PART DES FORMATIONS EXTENSIVES **
Secteur public/parapublic	77,9	11,8
Dont :		
GRETA	67,7	16,7
Universités, CNAM	71,9	20,0
AFPA	90,0	-
Autres organismes du secteur public	88,9	8,0
Chambres consulaires	34,4	46,5
Secteur entreprises	53,8	30,5
Dont :		
Associations / branches professionnelles *	32,1	51,1
Associations / entreprises	63,3	21,6
Secteur associatif	78,8	15,4
Dont :		
Associations culturelles et d'insertion	83,2	8,9
Autres associations	73,9	22,7
Secteur privé lucratif	54,0	38,4
Tous secteurs	66,2	24,8

* dont ASFO - Source Céreq

** pour une majorité d'actions

Remarque

On qualifie d'intensive une formation réalisée en continu sur toute la période de réalisation de l'action. C'est le mode de formation dominant. Mais il existe aussi des formations extensives, ainsi qualifiées parce qu'elles sont réalisées en séquences : par exemple, un jour par semaine, une semaine tous les mois...

On lira par exemple que...

- 90 % des centres AFPA déclarent recourir généralement à des formations intensives ; ce mode intensif caractérise la plupart des organismes du secteur public/parapublic (77,9 %) et du secteur associatif (78,8 %) ;

- la moitié des associations liées aux branches professionnelles (51,1 %) a de préférence recours à des formations extensives.

ENTRÉES PERMANENTES

Répartition des organismes par catégories institutionnelles
et par fréquence des entrées permanentes

Tableau 252

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Entrées permanentes (en %) pour	
	une majorité d'actions	quelques actions
Secteur public/parapublic	31,5	36,8
Dont :		
GRETA	36,1	39,5
Universités, CNAM	10,9	37,8
AFPA	33,3	44,4
Autres organismes du secteur public	38,1	20,6
Chambres consulaires	24,1	22,9
Secteur entreprises	25,3	16,4
Dont :		
Associations / branches professionnelles *	18,9	37,2
Associations / entreprises	27,9	8,0
Secteur associatif	38,7	27,8
Dont :		
Associations culturelles et d'insertion	43,9	28,5
Autres associations	32,5	26,9
Secteur privé lucratif	23,7	9,6
Tous secteurs	30,9	22,5

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- le recours privilégié aux entrées permanentes concerne en moyenne (tous secteurs confondus) 30,9 % des organismes de formation ;
- ce sont les associations culturelles et d'insertion qui participent le plus au principe de l'accueil permanent (utilisé pour une majorité d'actions dans 43,9 % des cas) ;
- en revanche, dans le secteur privé lucratif, les deux tiers (66,7 %) des organismes n'ont pas du tout recours à cette forme d'organisation pédagogique.

FORMATIONS HORS TEMPS DE TRAVAIL
Répartition des organismes par catégories institutionnelles et
par fréquence du hors temps de travail

Tableau 253

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL (en %) pour...	
	la majorité des actions	quelques actions
Secteur public/parapublic	3,5	44,6
Dont :		
GRETA	0,3	70,5
Universités, CNAM	18,5	48,7
AFPA	-	13,3
Autres organismes du secteur public	-	8,9
Chambres consulaires	8,9	47,4
Secteur entreprises	-	10,5
Dont :		
Associations / branches professionnelles *	-	21,8
Associations / entreprises	-	5,4
Secteur associatif	3,9	19,0
Dont :		
Associations culturelles et d'insertion	5,6	22,7
Autres associations	2,2	15,3
Secteur privé lucratif	1,8	6,4
Tous secteurs	3,1	20,3

* dont ASFO - Source Céreq

Remarque

On parle de formations hors temps de travail pour désigner par exemple les cours du soir et du samedi, tels qu'ils sont pratiqués notamment dans le cadre de la promotion sociale du travail.

On lira par exemple que...

- les formations hors temps de travail sont loin d'être une pratique dominante (3,1 % seulement des organismes déclarent y avoir recours pour la majorité de leurs actions) ;
- en revanche, certaines institutions proposent cette formule pédagogique pour une minorité de leurs formations : c'est le cas en particulier des GRETA (70,5 %) ou des universités et du CNAM (48,7 %).

FORMATIONS EN ALTERNANCE

Répartition des organismes par catégories institutionnelles
et par intensité du recours à l'alternance

Tableau 254

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Formations en alternance (en %) pour	
	une majorité d'actions	quelques actions
Secteur public/parapublic	37,2	41,2
Dont :		
GRETA	51,2	37,6
Universités, CNAM	13,9	49,2
AFPA	27,8	61,1
Autres organismes du secteur public	37,7	21,0
Chambres consulaires	47,3	19,4
Secteur entreprises	19,0	12,6
Dont :		
Associations / branches professionnelles *	48,5	9,4
Associations / entreprises	6,6	14,0
Secteur associatif	63,6	19,9
Dont :		
Associations culturelles et d'insertion	64,8	24,7
Autres associations	62,2	14,5
Secteur privé lucratif	18,6	9,3
Tous secteurs	40,7	19,5

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- plus de la moitié des GRETA (51,2 %) ont recours à l'alternance pour la majorité de leurs actions de formation ;
- la pratique de l'alternance est beaucoup moins répandue dans le secteur privé lucratif (plus de 70 % des organismes n'y ont jamais recours) et dans les associations liées aux entreprises (où cette démarche pédagogique n'est pas utilisée dans près de 80 % des cas).

ACTIONS INTRA-ENTREPRISES

Part moyenne des actions intra-entreprises
dans le chiffre d'affaires des organismes par catégories institutionnelles

Tableau 255 CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES (en %)	
	organismes	chiffre d'affaires
Secteur public/parapublic	82,9	17,2
Dont :		
GRETA	90,8	17,3
Universités, CNAM	82,2	17,3
AFPA	85,7	17,0
Autres organismes du secteur public	64,2	17,3
Chambres consulaires	76,8	35,0
Secteur entreprises	90,7	49,1
Dont :		
Associations / branches professionnelles *	94,3	23,0
Associations / entreprises	89,4	57,9
Secteur associatif	54,9	17,5
Dont :		
Associations culturelles et d'insertion	48,3	15,6
Autres associations	62,4	19,5
Secteur privé lucratif	86,0	58,1
Tous secteurs	73,8	36,3

* dont ASFO - Source Céreq

Remarque

Par action intra-entreprise, on entend une action réalisée pour les besoins spécifiques d'une entreprise, payée par elle et concernant exclusivement ses salariés. Ce type d'action est souvent qualifié de "sur-mesure".

La première colonne du tableau indique la part des organismes intervenant sur ce segment du marché ; la part de chiffre d'affaires réalisée au titre de ces actions apparaît en deuxième colonne.

On lira par exemple que...

- 73,8 % des organismes de formation (tous secteurs confondus) réalisent peu ou prou des actions intra-entreprises ;

- ces actions représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur privé lucratif (58,1 %) et des associations liées aux entreprises (57,9 %).

DURÉE DES FORMATIONS

DURÉE DES FORMATIONS ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES

Répartition des effectifs par catégories institutionnelles
et par tranches de durée de formation (% ligne)

Tableau 261 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	DURÉE DES ACTIONS (en heures)					Total (100 %)
	moins de 40	40 à 160	160 à 300	300 à 1 200	plus de 1 200	
Secteur public/parapublic	20,6	24,1	19,0	22,3	14,0	100
Dont :						
GRETA	21,0	23,2	26,7	22,3	6,8	100
Universités, CNAM	7,7	28,7	22,8	24,1	16,7	100
AFPA	21,5	8,9	6,9	25,9	36,8	100
Autres organismes du secteur public	36,4	35,1	4,6	16,4	7,5	100
Chambres consulaires	48,4	31,6	5,6	12,3	2,1	100
Secteur entreprises	76,5	16,6	2,6	2,8	1,5	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	61,3	24,7	5,0	5,5	3,5	100
Associations / entreprises	87,4	10,8	0,7	1,0	0,1	100
Secteur associatif	40,8	21,3	13,9	18,4	5,6	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	30,1	23,4	13,4	24,6	8,5	100
Autres associations	47,6	20,0	14,2	14,4	3,8	100
Secteur privé lucratif	70,9	18,1	4,7	4,3	2,0	100
Tous secteurs	52,0	21,0	9,7	12,2	5,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- la moitié (52 %) des stagiaires suivent des formations dont la durée est inférieure (ou égale) à 40 heures ; dans le secteur entreprises, trois stagiaires sur quatre (76,5 %) sont dans ce cas ;
- les formations longues (plus de 1 200 heures) constituent l'exception (5,1 % de l'ensemble des stagiaires), sauf dans les centres universitaires et surtout à l'AFPA (où ils représentent respectivement 16,7 % et 36,8 % des effectifs).

DURÉE DES FORMATIONS ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES

Répartition des effectifs par catégories institutionnelles
et par tranches de durée de formation (% colonne)

Tableau 261 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	DURÉE DES ACTIONS (en heures)					Total
	moins de 40	40 à 160	160 à 300	300 à 1 200	plus de 1 200	
Secteur public/parapublic	7,1	20,4	34,9	32,7	48,7	17,8
Dont :						
GRETA	3,2	8,8	21,9	14,6	10,6	8,0
Universités, CNAM	0,6	5,5	9,5	8,0	13,2	4,0
AFFA	1,2	1,2	2,0	6,1	20,6	2,9
Autres organismes du secteur public	2,1	4,9	1,4	4,0	4,3	2,9
Chambres consulaires	8,0	13,0	5,0	8,7	3,5	8,6
Secteur entreprises	27,2	14,6	4,9	4,3	5,5	18,5
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	9,1	9,1	4,0	3,4	5,2	7,7
Associations / entreprises	18,1	5,5	0,9	0,9	0,3	10,8
Secteur associatif	23,6	30,5	43,0	45,5	32,6	30,1
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	6,8	13,0	16,2	23,8	19,1	11,7
Autres associations	16,8	17,5	26,8	21,7	13,5	18,4
Secteur privé lucratif	34,1	21,5	12,2	8,8	9,7	25,0
Total (100 %)	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- les organismes du secteur public/parapublic regroupent la moitié (48,7 %) des stagiaires participant à des actions de formation de longue durée (plus de 1 200 heures) ;
- les organismes privés lucratifs occupent en revanche une place prépondérante (34,1 %) sur le "marché" des actions courtes (moins de 40 heures).

DURÉE ET NIVEAU DES FORMATIONS

Durées moyennes des formations (en heures)
par catégories institutionnelles et par niveaux de formation

Tableau 262

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Préquali- -fication	Form. transvers.	Tous niveaux
Secteur public/parapublic	65	135	225	230	265	85	155
Dont :							
GRETA	70	215	175	185	260	100	180
AFPA	740	780	545	395	375	165	405
Autres organismes du secteur public	50	215	195	245	145	45	125
Chambres consulaires	115	145	95	95	140	40	85
Secteur entreprises	35	30	70	85	65	20	45
Dont :							
Associations / branches professionnelles *	95	145	105	100	160	30	80
Associations / entreprises	20	95	20	25	25	20	20
Secteur associatif	95	155	255	220	280	80	155
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	210	390	360	230	320	125	215
Autres associations	90	105	195	215	235	55	115
Secteur privé lucratif	30	50	85	130	95	45	55
Tous secteurs	60	100	145	175	235	55	105

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- tous secteurs confondus, la durée moyenne des formations est d'autant plus importante que leur niveau est bas (60 heures en moyenne pour les niveaux I et II, 235 heures pour les préqualifications) ; les formations transversales sont courtes (55 heures en moyenne) ;
- à l'AFPA, les formations de haut niveau (supérieures ou égales au niveau III) sont nettement plus longues que les autres*.

* Il est vrai qu'elles sont aussi beaucoup moins nombreuses que les autres et en particulier que les formations de niveau V (voir tableau 221 L).

DURÉE DES FORMATIONS ET STATUTS DES PUBLICS

Durées moyennes des formations (en heures)
par catégories institutionnelles et par statuts des stagiaires

Tableau 263

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Actifs occupés	Demandeurs d'emplois	Autres	Tous statuts
Secteur public/parapublic	115	310	50	155
Dont :				
GRETA	120	245	85	180
AFPA	155	515	415	405
Autres organismes du secteur public	70	265	95	125
Chambres consulaires	50	240	70	85
Secteur entreprises	30	280	65	45
Dont :				
Associations / branches professionnelles *	55	280	85	80
Associations / entreprises	20	205	20	20
Secteur associatif	55	235	130	155
Dont :				
Associations culturelles et d'insertion	70	295	140	215
Autres associations	45	185	120	115
Secteur privé lucratif	40	255	55	55
Tous secteurs	50	255	75	105

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- la durée moyenne des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi dépasse les 500 heures à l'AFPA.
- dans le secteur privé lucratif, la formation des actifs occupés est en moyenne d'une quarantaine d'heures.

DURÉE DES FORMATIONS ET SPÉCIALITÉS
Durées moyennes des formations (en heures)
par catégories institutionnelles et par domaines de spécialité

Tableau 264

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	DOMAINES DE SPÉCIALITÉ					
	Formations générales (1)	Production (de biens) (2)	Tertiaire et administr. (3a)	Services (3b)	Dévelop. personnel (4)	Toutes spécialités
Secteur public/parapublic	110	265	220	155	195	155
Dont :						
GRETA	135	240	180	130	210	180
AFPA	245	425	380	380	255	405
Autres organismes du secteur public	45	150	225	190	150	125
Chambres consulaires	50	95	80	90	225	85
Secteur entreprises	40	50	35	45	90	45
Dont :						
Associations / branches professionnelles *	75	75	80	95	160	80
Associations / entreprises	25	25	20	10	25	20
Secteur associatif	175	325	155	110	175	155
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	235	420	215	140	210	215
Autres associations	130	275	135	95	130	115
Secteur privé lucratif	50	50	50	40	95	55
Tous secteurs	100	150	80	100	165	105

* dont ASFO - Source Céreq

Rappel

La grille des spécialités utilisée ici est issue de la nomenclature des spécialités de formation et plus précisément de son niveau le plus agrégé en quatre postes. On retrouve ainsi intégralement : (1) les domaines disciplinaires (ici « formations générales ») ; (2) les domaines technico-professionnels de la production ; (3) les domaines technico-professionnels des services qui ont été éclatés en deux : (3a) les domaines tertiaires et administratifs, qui regroupent les postes 31 et 32 de la nomenclature et (3b) les domaines des services qui correspondent aux services aux personnes et à la collectivité (postes 33 et 34 de la nomenclature) ; et (4) les domaines du développement personnel.

On lira par exemple que...

- à l'AFPA, la durée moyenne des formations relatives aux domaines technico-professionnels de la production est de 425 heures, celle relative aux domaines tertiaires et administratifs est de 380 heures ;
- dans le secteur privé lucratif, quel que soit le domaine, les durées de formation se situent autour de 50 heures ; seules les formations relatives au développement personnel sont plus longues (95 heures).

▼ CERTIFICATIONS ET SUIVI DES STAGIAIRES

SUIVI DES STAGIAIRES

Répartition des organismes par catégories institutionnelles
et en fonction du suivi de leurs stagiaires

Tableau 271

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	SUIVI DES STAGIAIRES			Total OF (100 %)
	systématique	non systématique	aucun suivi	
Secteur public/parapublic	55,5	30,2	14,3	100
Dont :				
GRETA	51,2	48,8	-	100
Universités, CNAM	48,8	23,1	28,1	100
AFPA	85,0	15,0	-	100
Autres organismes du secteur public	39,5	16,0	44,5	100
Chambres consulaires	31,8	53,1	15,1	100
Secteur entreprises	25,4	44,4	30,2	100
Dont :				
Associations / branches professionnelles *	12,8	54,5	32,7	100
Associations / entreprises	30,8	39,9	29,3	100
Secteur associatif	60,4	29,3	10,3	100
Dont :				
Associations culturelles et d'insertion	63,9	27,2	8,9	100
Autres associations	56,3	31,7	12,0	100
Secteur privé lucratif	41,8	39,3	18,9	100
Tous secteurs	48,5	35,5	16,0	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- 85 % des centres AFPA assurent un suivi systématique de leurs stagiaires, les 15 % restants n'assurant qu'un suivi ponctuel ;
- dans les GRETA, suivi systématique et suivi non systématique présentent une importance similaire (respectivement 51,2 % et 48,8 %).

ACTIONS CERTIFIANTES

Part des organismes effectuant au moins une action certifiante
par catégories institutionnelles

Tableau 272

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Part des organismes		Total OF (100 %)
	délivrant au moins une certification	ne délivrant aucune certification	
Secteur public/parapublic	93,1	6,9	100
Dont :			
GRETA	96,3	3,7	100
Universités, CNAM	91,9	8,1	100
AFPA	100,0	-	100
Autres organismes du secteur public	81,5	18,5	100
Chambres consulaires	91,4	8,6	100
Secteur entreprises	36,9	63,1	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles *	69,2	30,8	100
Associations / entreprises	23,5	76,5	100
Secteur associatif	61,7	38,3	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	53,2	46,8	100
Autres associations	71,7	28,3	100
Secteur privé lucratif	32,3	67,7	100
Tous secteurs	57,5	42,5	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- 42,5 % des organismes assurent des formations sans délivrer de certification (au sens par exemple de diplômes nationaux ou d'université, de titres homologués, de certificats de branches ou d'entreprises) ; deux tiers des organismes privés lucratifs (67,7 %) sont dans ce cas ;

- en revanche, certaines institutions tendent à finaliser leurs formations par une évaluation et une validation des acquis de type diplôme : c'est notamment le cas de l'AFPA (titres homologués), de la plupart des organismes du secteur public/parapublic (diplômes nationaux, diplômes universitaires) et du secteur consulaire.

TROISIÈME PARTIE

GESTION DU PERSONNEL DANS LES ORGANISMES DE FORMATION

1. INTERNALISATION / EXTERNALISATION DE LA FORMATION

Le personnel pédagogique d'un organisme de formation (tableau 311) se compose en moyenne de moins de 40 % de formateurs (et responsables pédagogiques) sous contrat de travail. Les autres intervenants, soit plus de 60 % des effectifs, viennent de l'"extérieur" et sont rémunérés à la prestation. Le rapport entre internalisation et externalisation de la force de travail varie sensiblement d'un organisme à l'autre. Dans le secteur privé associatif par exemple, formateurs permanents et intervenants extérieurs s'équilibrent globalement. A l'AFPA, l'activité de formation est concentrée presque exclusivement sur les ressources propres de l'établissement. A l'inverse, dans les centres universitaires, comme d'ailleurs dans les chambres consulaires, l'organisation du travail pédagogique sollicite massivement des compétences extérieures.

2. LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

La plupart des intervenants extérieurs (près de 80 %) réalisent annuellement moins de cent heures de formation dans un même organisme (tableau 321). Les prestations ponctuelles (moins de huit heures par an) ne sont pas non plus très fréquentes. En règle générale, on est sur une plage intermédiaire se dispersant de part et d'autre des 40 heures annuelles. Les principales raisons invoquées en faveur d'une telle pratique (tableau 322) tournent autour de l'absence de compétences disponibles dans l'organisme, soit structurellement, soit conjoncturellement. En revanche, la recherche d'une réduction des coûts n'entre pas semble-t-il en ligne de compte. Les formateurs indépendants ne représentent que 15 % des prestataires extérieurs. Les plus nombreux (tableau 323) appartiennent au monde de la formation, parfois continue (en tant que formateurs d'un autre organisme), mais le plus souvent initiale (en tant qu'enseignants). La catégorie des autres salariés du secteur public ou du secteur privé rassemble elle aussi une masse importante d'intervenants (environ le tiers des effectifs).

3. LE PERSONNEL INTERNE

3.1. Structure des emplois permanents

Dans les organismes de formation continue, les formateurs constituent à l'évidence la catégorie d'emploi dominante : ils regroupent en moyenne six emplois permanents sur dix (tableau 331 L). La part du personnel administratif et des services approche les 20 %. Responsables pédagogiques, personnel de direction, conseillers, commerciaux et assistantes, bien que regroupant globalement un peu plus de 20 % des emplois, représentent chacun des proportions d'effectifs nettement plus faibles.

Certes, des écarts structurels existent selon la catégorie institutionnelle de l'organisme. A l'université, par exemple, les formateurs intégrés à l'établissement sont relativement peu nombreux (quatre emplois sur dix), alors que, dans le secteur entreprises, leur proportion est à l'inverse élevée. D'une façon générale, les phénomènes de dispersion apparaissent plutôt modérés d'une catégorie institutionnelle à l'autre. On se gardera bien d'en conclure une convergence des formes organisationnelles. On est dans un espace d'hétérogénéité où les attaches institutionnelles n'expliquent que très partiellement les différences de structures. En d'autres termes, une même catégorie institutionnelle combine des modes

organisationnels différents, voire contrastés. Pour partie, les organismes orientent leur activité vers la réalisation directe de l'acte pédagogique : leur force de travail tend alors à se structurer autour d'une fonction productive intégrée et nécessite une proportion importante de formateurs permanents. La situation est différente dans les organismes qui se situent principalement en position d'interface entre les commanditaires et les prestataires de formation disponibles sur le marché : leur métier se tourne alors vers la coordination et la gestion de l'activité des intervenants extérieurs (avec plus d'encadrement et moins de face à face pédagogique interne).

D'une façon générale, les contrats de travail à durée déterminée sont nombreux dans le champ de la formation continue. Plus de quatre formateurs et plus de trois salariés sur dix sont concernés par ce statut (tableaux 332). Mais les différences entre catégories institutionnelles sont assez importantes. Les CDD sont surtout l'affaire des GRETA, des organismes du secteur associatif et, dans une moindre mesure, du secteur consulaire. En revanche, les CDI sont très largement dominants à l'AFPA, dans les centres universitaires, dans le secteur entreprises et, dans une moindre mesure, dans le secteur privé lucratif. Là aussi, les catégories institutionnelles recouvrent de la diversité en termes de modes de gestion et de comportement.

3.2. Caractéristiques sociodémographiques

Les formateurs (et responsables pédagogiques) constituent en moyenne une population mixte, où hommes et femmes tendent plus ou moins à s'équilibrer (tableau 341). Les postes à temps partiel (tableau 342) sont presque aussi nombreux que les postes à temps plein, et cela reste vrai chez les hommes comme chez les femmes (tableau 343). Le travail privilégie les classes d'âge intermédiaires ou, si l'on préfère, tend à exclure à la fois les actifs les plus jeunes et les actifs les plus âgés (tableau 344). Six personnes sur dix occupent leur emploi depuis moins de cinq ans (tableau 345). On est en effet dans un champ professionnel caractérisé par un *turn-over* exceptionnellement élevé.

Ces caractéristiques associées à la population des formateurs se retrouvent, mais souvent de façon moins prononcée, parmi l'ensemble des personnels des organismes. Elles peuvent être accentuées ou réduites selon la catégorie institutionnelle. On notera en particulier que les hommes l'emportent largement à l'AFPA, dans le secteur entreprises et dans le secteur consulaire. Les femmes sont nettement plus présentes qu'ailleurs dans les GRETA et dans les associations culturelles et d'insertion. Le temps partiel correspond à la forme privilégiée de mobilisation de la force de travail dans tout le secteur privé (secteur entreprises, secteur associatif et secteur privé lucratif). Le secteur public, parapublic et consulaire favorise en revanche les emplois à temps plein. C'est ainsi que les trois quarts des formateurs de l'AFPA sont des hommes travaillant à plein temps. A l'opposé, dans les associations culturelles et d'insertion, les femmes à temps partiel (un tiers des effectifs) dépassent légèrement en nombre les femmes à temps plein et de façon plus sensible les hommes à temps plein et les hommes à temps partiel.

La classe d'âge la plus répandue est celle des 35 à 44 ans. Mais cette classe modale résulte d'une combinaison entre des stratégies d'embauche différentes et parfois opposées. Une partie des organismes privilégie plutôt le recrutement de jeunes. Cela est particulièrement le cas dans les structures privées lucratives où la moitié des formateurs a moins de 35 ans. Dans les associations culturelles et d'insertion, huit

formateurs sur dix ont moins de 45 ans. D'autres organismes au contraire fonctionnent sur la base d'une pyramide des âges inversée, accordant une place prépondérante à l'expérience des "anciens". A ce titre, l'AFPA et les centres universitaires se ressemblent, avec six formateurs sur dix dépassant les 45 ans. Ces caractéristiques d'âge ne sont pas sans lien avec celles relatives à l'ancienneté professionnelle et partant au taux de *turn-over*. Les associations culturelles et d'insertion se caractérisent en particulier par une forte proportion de recrutements récents. Le personnel de l'université et encore plus celui de l'AFPA battent de leur côté tous les records d'ancienneté.

3.3. Formation et expérience professionnelle

Les pratiques en matière de recrutement des personnels pédagogiques (internes) tendent à privilégier les formations initiales de deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur (niveaux I, II et III de l'Éducation nationale). Si les diplômes de niveau III restent encore relativement fréquents (un tiers des effectifs), ceux de niveaux inférieurs, beaucoup plus rares, semblent témoigner d'une survivance en voie d'extinction (tableaux 351). Le niveau acquis en formation initiale favorise en outre l'accès aux fonctions de responsabilité pédagogique qui concentrent une proportion de diplômés de niveau I ou II nettement plus forte que chez les formateurs. Nombreux sont les personnels issus de l'enseignement (formation initiale) ou de la formation (au sens de formation des adultes). On est dans un domaine qui privilégie souvent l'expérience professionnelle acquise par la pratique pédagogique ; mais l'exercice d'une autre activité est aussi fréquemment requise (tableaux 352).

Certaines catégories institutionnelles infléchissent sensiblement les politiques de recrutement de la main-d'œuvre. L'université et les GRETA puisent à l'évidence dans le creuset de l'enseignement scolaire ou universitaire (dont les personnels sont le plus souvent dotés d'un niveau de diplôme élevé). Les deux tiers des formateurs de l'AFPA sont issus des secteurs de la production de biens ou de services ; parmi eux, on compte encore une proportion importante de niveaux IV et V. Le secteur entreprises met lui aussi l'accent sur l'expérience professionnelle acquise dans le monde économique. Le secteur consulaire cible ses recrutements sur le niveau III (qui regroupe deux tiers de ses formateurs). Les associations culturelles et d'insertion drainent quant à elles une population dont l'origine professionnelle, en apparence peu discriminante, cède le pas devant d'autres formes de professionnalités.

3.4. Organisation du travail

L'organisation du travail (définie par référence aux budgets-temps) tend à établir globalement un partage entre des emplois dont l'activité se concentre sur une fonction privilégiée et des emplois caractérisés à l'inverse par une intégration fonctionnelle importante (tableau 361). Entrent dans la première catégorie : les formateurs, qui consacrent l'essentiel de leur temps (plus de 70 %) au face à face pédagogique et à l'encadrement des stagiaires ; les assistantes, qui focalisent exclusivement leur activité sur des tâches administratives et de gestion des dispositifs en interface entre les clients, les stagiaires et le personnel pédagogique ; les commerciaux enfin, qui organisent leur champ d'intervention autour des relations extérieures et commerciales, en débordant parfois sur l'ingénierie de projet et le suivi des stagiaires. De leur côté, les personnels de direction et surtout les responsables pédagogiques investissent un large spectre de fonctions. Certes, la direction

"organise", mais, d'abord elle n'est pas seule à le faire, et ensuite elle intervient beaucoup sur le terrain des relations extérieures et sur celui de la construction de projets. Les responsables pédagogiques non seulement interviennent sur les mêmes fonctions, mais, en plus, ils n'excluent de leur activité ni la formation, ni le suivi des stagiaires (ces fonctions occupent même une part significative de leur budget-temps).

Les différences liées aux catégories institutionnelles sont en règle générale peu marquées. La "variabilité" de la polyvalence des emplois, qui semble se vérifier en comparant directement les organismes entre eux, n'est que très faiblement influencée par l'attache institutionnelle. A ce titre, quel que soit l'emploi considéré, la distribution des budgets-temps ne s'écarte jamais considérablement de la norme (tableaux 362 à 366), en dépit de tendances à une spécialisation accrue (comme par exemple à l'AFPA ou dans les GRETA) ou au contraire à une déspecialisation fonctionnelle (comme par exemple dans les associations culturelles et d'insertion). La relative proximité des résultats observés d'une catégorie à l'autre incite à penser que la logique institutionnelle n'agit que modérément sur les structures organisationnelles et que les différences en termes de division du travail passent probablement par d'autres déterminants.

3.5. Formation du personnel

Le champ de la formation continue se caractérise d'une façon générale (et comparativement à l'ensemble des secteurs économiques) par un taux élevé de participation au financement de la formation du personnel (tableau 371). Près de quatre organismes sur dix consacrent à cet objectif plus de 3 % de leur masse salariale. Au dessus de 5 %, on compte encore plus de 20 % des organismes. C'est dans le secteur public/parapublic que l'effort de formation est le plus important, mais il est suivi de près par le secteur entreprises. Il est nettement moins important dans le secteur consulaire et dans le secteur privé lucratif.

- LISTE DES TABLEAUX - (PARTIE III)

Tableau	INTITULÉ	page
▼ INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS		
311 L	INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS ⇒ Répartition du nombre de formateurs par catégories institutionnelles et selon leur statut	103
311 C	INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs internes et des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles	104
▼ LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS		
321	HEURES D'INTERVENTION EXTÉRIEURE ⇒ Répartition des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles et nombre d'heures d'intervention annuelles	105
322	RECOURS AUX INTERVENANTS EXTÉRIEURS ⇒ Fréquence des raisons invoquées par catégories institutionnelles	106
323	ORIGINE PROFESSIONNELLE DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS ⇒ Répartition des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles et par profession exercée	107
▼ LE PERSONNEL INTERNE STRUCTURE DES EMPLOIS PERMANENTS		
331 L	STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE ⇒ Répartition du personnel interne (hors intervenants extérieurs) par catégories institutionnelles et par types d'emploi	108
331 C	STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE ⇒ Répartition des emplois internes (hors intervenants extérieurs) par catégories institutionnelles	110
332 F	CONTRATS DE TRAVAIL DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et type de contrat de travail	111

332 P	CONTRATS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et type de contrat de travail	112
	▼ CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	
341 F	SEXE DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et par sexe	113
341 P	SEXE DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par sexe	114
342 F	CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et par temps de travail	115
342 P	CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par temps de travail	116
343 F	SEXE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles, sexe et temps de travail	117
343 P	SEXE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles, sexe et temps de travail	118
344 F	ÂGE DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et par tranches d'âge	119
344 P	ÂGE DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par tranches d'âge	120
345 F	ANCIENNETÉ DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et tranches d'ancienneté dans l'organisme	121
345 P	ANCIENNETÉ DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par tranches d'ancienneté dans l'organisme	122

▼ **FORMATION ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

351 F	DIPLÔME DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme	123
351 R	DIPLÔME DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES ⇒ Répartition des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme	124
351 P	DIPLÔME DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme	125
352 F	ORIGINE PROFESSIONNELLE DES FORMATEURS ⇒ Répartition des formateurs par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle	126
352 R	ORIGINE PROFESSIONNELLE DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES ⇒ Répartition des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle	127
352 P	ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS ⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle	128

▼ **ORGANISATION DU TRAVAIL**

361	ORGANISATION DU TRAVAIL ⇒ Répartition des budgets-temps par types d'emploi et par fonctions exercées	129
362	ORGANISATION DU TRAVAIL DES FORMATEURS ⇒ Répartition des budgets-temps des formateurs par catégories institutionnelles et fonctions exercées	130
363	ORGANISATION DU TRAVAIL DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES ⇒ Répartition des budgets-temps des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et fonctions exercées	131

364	ORGANISATION DU TRAVAIL DU PERSONNEL DE DIRECTION ⇒ Répartition des budgets-temps du personnel de direction par catégories institutionnelles et fonctions exercées	132
365	ORGANISATION DU TRAVAIL DES CONSEILLERS ET COMMERCIAUX ⇒ Répartition des budgets-temps des conseillers et commerciaux par catégories institutionnelles et fonctions exercées (% ligne)	133
366	ORGANISATION DU TRAVAIL DES ASSISTANTES ⇒ Répartition des budgets-temps des assistantes par catégories institutionnelles et fonctions exercées	134

▼ **FORMATION DU PERSONNEL**

371	TAUX DE PARTICIPATION FINANCIÈRE (TPF) ⇒ Répartition des organismes par grands secteurs institutionnels et taux de participation au financement de la formation de leur personnel	135
-----	---	-----

INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS

INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS
Répartition du nombre de formateurs par catégories institutionnelles
et selon leur statut¹ (% ligne)

Tableau 311 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Personnels pédagogiques internes **	Intervenants extérieurs	TOTAL (100 %)
Secteur public/parapublic	25,3	74,7	100
Dont :			
GRETA	22,2	77,8	100
Universités, CNAM	15,8	84,2	100
AFPA	80,0	20,0	100
Autres organismes du secteur public	28,1	71,9	100
Chambres consulaires	25,6	74,4	100
Secteur entreprises	45,9	54,1	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles*	46,7	53,3	100
Associations / entreprises	45,3	54,7	100
Secteur associatif	48,4	51,6	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	52,1	47,9	100
Autres associations	45,4	54,6	100
Secteur privé lucratif	57,9	42,1	100
TOUS SECTEURS	37,6	62,4	100

* dont ASFO - Source Céreq - ** Formateurs et responsables pédagogiques

On lira par exemple que...

- dans le secteur public/parapublic, 74,7 % des personnes assurant la formation sont des intervenants extérieurs ;
- les centres AFPA concentrent quant à eux leur activité de formation sur les ressources internes (80 % des effectifs) ;
- on remarquera que, pour les GRETA, les intervenants extérieurs, relativement nombreux (77,8 %), appartiennent le plus souvent à l'Éducation nationale, où ils exercent en tant qu'enseignants.

Remarque importante :

Le tableau comptabilise un nombre de personnes : les pourcentages ne préjugent en rien du nombre d'heures réalisées (à l'évidence beaucoup plus important pour le personnel interne).

¹ Contrat de travail ou rémunération à la prestation

INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS

Répartition des formateurs internes** et des intervenants extérieurs
par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 311 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Personnels pédagogiques internes **	Intervenants extérieurs
Secteur public/parapublic	25,9	46,1
Dont :		
GRETA	10,9	23,1
Universités, CNAM	5,1	16,5
AFPA	6,2	0,9
Autres organismes du secteur public	3,7	5,6
Chambres consulaires	7,8	13,6
Secteur entreprises	12,0	8,5
Dont :		
Associations / branches professionnelles*	5,7	4,0
Associations / entreprises	6,3	4,5
Secteur associatif	38,6	24,9
Dont :		
Associations culturelles et d'insertion	18,6	10,4
Autres associations	20,0	14,5
Secteur privé lucratif	15,7	6,9
Total (100 %)	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

** Formateurs et responsables pédagogiques

On lira par exemple que...

- près de 40 % des formateurs (et responsables pédagogiques) sous contrat de travail exercent leur activité dans des structures associatives ;

- les GRETA et les universités (y compris le CNAM) constituent les plus grands utilisateurs d'intervenants extérieurs, (l'interprétation de ce résultat est à nuancer, dans la mesure où ces intervenants extérieurs appartiennent pour la plupart à l'Éducation nationale).

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

HEURES D'INTERVENTION EXTÉRIEURE Répartition des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles et nombre d'heures d'intervention annuelles

Tableau 321

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Nombre d'heures d'intervention annuelles				Total (100 %)
	moins de 8 heures	9 à 40 heures	41 à 100 heures	plus de 100 heures	
Secteur public/parapublic	12,9	24,8	36,9	25,4	100
Dont :					
GRETA	5,1	13,4	47,2	34,3	100
Universités, CNAM	18,8	35,1	30,0	16,1	100
AFPA	23,2	37,2	14,0	25,6	100
Autres organismes du secteur public	25,3	39,6	21,0	14,1	100
Chambres consulaires	19,5	28,6	30,6	21,3	100
Secteur entreprises	17,8	39,3	18,9	24,0	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles*	7,6	25,6	29,6	37,2	100
Associations / entreprises	22,0	44,8	14,6	18,6	100
Secteur associatif	15,9	39,1	30,5	14,5	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	6,8	47,0	26,1	20,1	100
Autres associations	22,1	33,7	33,6	10,6	100
Secteur privé lucratif	2,3	41,6	24,0	32,1	100
TOUS SECTEURS	14,2	32,1	31,6	22,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans les organismes du secteur public/parapublic, 12,9 % des intervenants extérieurs réalisent sur l'année (en l'occurrence ici 1993) moins de huit d'heures de formation ;
- tous secteurs confondus, ce sont les plages horaires comprises entre 9 et 100 heures qui sont les plus fréquentes.

Remarque

Issus d'une enquête auprès des organismes (et non des personnes), ces chiffres ne sont significatifs que vus du côté de l'offre d'emploi. Côté individus, une même personne pouvant intervenir dans plusieurs organismes, la répartition ne serait pas la même.

RECOURS AUX INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Fréquence des raisons invoquées** par catégories institutionnelles

Tableau 322

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	Réponses** des organismes (en %)						
	Accroissement du nombre des actions et des stagiaires	Besoin de compétences spécifiques dans des domaines d'expertise	Besoin de compétences nécessitant peu d'heures	Besoin de compétences différentes dans le processus pédagogique	Difficulté de prévision de l'activité	Recherche d'un moindre coût	Autres raisons
Secteur public/parapublic	43,5	81,1	33,1	31,6	27,3	10,0	4,7
Dont :							
GRETA	53,0	86,8	43,2	25,0	39,8	9,8	0,5
Universités, CNAM	21,5	90,1	18,6	55,9	16,1	15,0	15,0
AFPA	83,3	50,0	8,3	8,3	33,3	-	0,2
Autres organismes du secteur public	16,8	81,2	44,9	36,5	6,8	12,1	-
Chambres consulaires	33,3	73,7	34,9	22,4	37,0	15,4	8,6
Secteur entreprises	43,6	91,3	31,4	14,0	17,8	8,4	1,9
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	72,6	89,2	43,0	16,5	10,0	2,3	-
Associations / entreprises	30,8	92,2	26,3	12,9	21,2	11,1	2,7
Secteur associatif	41,9	71,5	43,5	44,7	29,8	5,7	0,6
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	35,0	66,8	35,8	60,5	30,0	2,3	0,2
Autres associations	51,1	77,8	53,9	23,5	29,6	10,3	1,0
Secteur privé lucratif	57,4	80,6	33,6	18,5	30,7	8,2	1,6
TOUS SECTEURS	45,6	78,1	37,1	30,4	28,6	8,1	2,3

* dont ASFO - Source Céreq

** La question étant : « Le recours aux intervenants extérieurs est-il induit par... ? »

On lira par exemple que...

- 81,1 % des organismes publics et parapublics déclarent recourir aux intervenants extérieurs par « besoin de compétences spécifiques dans des domaines d'expertise » ;
- d'une façon générale, cet argument est le plus souvent mis en avant, quelle que soit la catégorie institutionnelle (78,1 % de réponses positives tous secteurs confondus).

Remarque

Plusieurs réponses étant possibles pour un même organisme, le total ligne dépasse les 100 %.

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Répartition des intervenants extérieurs
par catégories institutionnelles et par profession exercée

Tableau 323

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	PROFESSION EXERCÉE					Total (100 %)
	Salarié du secteur public ou privé	Enseignant de la formation initiale	Formateur d'un autre organisme	Formateur indépendant	Autre profession	
Secteur public/parapublic	21,7	66,1	4,8	6,2	1,2	100
Dont :						
GRETA	4,7	88,4	2,8	3,6	0,5	100
Universités, CNAM	37,5	47,8	7,7	5,2	1,8	100
AFPA	49,4	15,3	17,6	12,9	4,8	100
Autres organismes du secteur public	60,1	14,1	5,9	17,4	2,5	100
Chambres consulaires	25,6	9,0	19,1	34,1	12,2	100
Secteur entreprises	31,2	6,7	28,6	22,6	10,9	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles*	28,8	8,4	20,6	36,8	5,4	100
Associations / entreprises	32,8	5,5	34,0	13,0	14,7	100
Secteur associatif	53,4	10,5	12,1	15,1	8,9	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	45,6	6,9	16,6	16,2	14,7	100
Autres associations	58,5	12,8	9,2	14,4	5,1	100
Secteur privé lucratif	36,0	4,8	12,5	38,2	8,5	100
TOTAL	32,4	35,7	10,8	15,3	5,8	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans les GRETA, près de 90 % (88,4 plus précisément) des intervenants extérieurs sont des enseignants de la formation initiale ;
- le recours aux formateurs indépendants n'est relativement fréquent que dans le secteur privé lucratif (38,2 %), les associations liées aux branches professionnelles (36,8 %) et dans les chambres consulaires (34,2 %).



LE PERSONNEL INTERNE - STRUCTURE DES EMPLOIS PERMANENTS

STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE

Répartition du personnel interne (hors intervenants extérieurs) par catégories institutionnelles et par types d'emploi (% ligne)

Tableau 331 L

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TYPES D'EMPLOI							Total (100%)
	Formateurs	Responsables pédagogiques	Direction	Conseillers et commerciaux	Assistantes	Personnel administratif	Personnel des services	
Secteur public/parapublic	54,3	5,4	4,4	2,7	6,6	13,7	12,9	100
Dont :								
GRETA	59,9	5,2	6,0	4,9	7,9	13,3	2,8	100
Universités, CNAM	42,2	7,5	2,7	2,3	7,2	14,7	23,4	100
AFPA	53,8	3,5	3,4	0,6	5,3	12,7	20,7	100
Autres organismes du secteur public	61,4	5,8	4,2	0,7	4,2	15,2	8,5	100
Chambres consulaires	54,7	7,0	4,2	4,4	8,0	8,0	13,7	100
Secteur entreprises	66,9	5,3	5,3	4,3	6,6	8,5	3,1	100
Dont :								
Associations / branches professionnelles*	59,6	5,6	6,0	5,3	6,8	12,0	4,7	100
Associations / entreprises	75,0	5,0	4,6	3,1	6,3	4,6	1,4	100
Secteur associatif	62,4	8,7	5,5	1,8	6,4	6,6	8,6	100
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	58,8	8,9	5,6	1,5	6,1	7,1	12,0	100
Autres associations	66,2	8,4	5,4	2,2	6,8	6,0	5,0	100
Secteur privé lucratif	60,0	5,5	6,1	7,8	6,7	8,5	5,4	100
TOUS SECTEURS	59,6	6,7	5,1	3,5	6,7	9,3	9,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE

Par personnel interne, on entend tout le personnel de l'organisme hors intervenants extérieurs. On parle aussi dans ce sens de «personnel permanent». Cette définition large ne dépend ni de la fonction exercée, ni des conditions de travail. En particulier, elle couvre aussi bien le personnel non pédagogique que le personnel pédagogique et chaque poste occupé est comptabilisé, qu'il s'agisse d'un temps plein ou d'un temps partiel. Le personnel concerné bénéficie généralement d'un contrat de travail, à durée indéterminée ou à durée déterminée selon les cas.

On lira par exemple que :

⇒ voir tableau page précédente (*répartition du personnel interne par catégories institutionnelles et par types d'emploi*) :

- dans le secteur entreprises, les formateurs représentent les deux tiers (66,9 %) des effectifs ; leur part est également importante dans les autres structures privées (secteur associatif et secteur lucratif) ;
- l'ensemble du personnel administratif et du personnel des services (chauffeur, personnel de restauration, personnel de nettoyage et d'entretien, etc.) peut parfois atteindre des proportions élevées, comme dans les universités ou à l'AFPA.

⇒ voir tableau page suivante (*répartition des emplois internes par catégories institutionnelles*) :

- 37,7 % des formateurs et 46,5 % des responsables pédagogiques appartiennent au secteur associatif ;
- le secteur public/parapublic dans son ensemble ne regroupe que 26,2 % et 23 % de ces deux emplois.

STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE

Répartition des emplois internes (hors intervenants extérieurs) par catégories institutionnelles (% colonne)

Tableau 331 C

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TYPES D'EMPLOI							Total personnel permanent
	Formateurs	Responsables pédagogiques	Direction	Conseillers et commerciaux	Assistants	Personnel administratif	Personnel des services	
Secteur public/parapublic	26,2	23,0	24,2	21,8	28,5	42,7	40,4	28,8
Dont :								
GRETA	11,2	8,5	13,0	15,5	13,2	16,0	3,4	11,2
Universités, CNAM	4,8	7,6	3,5	4,4	7,4	10,9	17,4	6,8
AFPA	6,5	3,8	4,8	1,2	5,7	9,9	16,3	7,2
Autres organismes du secteur public	3,7	3,1	2,9	0,7	2,2	5,9	3,3	3,6
Chambres consulaires	7,7	8,8	6,9	10,4	10,0	7,0	12,5	8,3
Secteur entreprises	12,4	8,7	11,4	13,4	10,9	10,2	3,8	11,1
Dont :								
Associations / branches professionnelles*	5,8	4,8	6,8	8,8	6,0	7,6	3,0	5,8
Associations / entreprises	6,6	3,9	4,6	4,6	4,9	2,6	0,8	5,2
Secteur associatif	37,7	46,5	38,9	19,1	34,8	25,7	34,0	36,0
Dont :								
Associations culturelles et d'insertion	18,0	24,2	19,7	7,6	16,7	14,1	24,0	18,3
Autres associations	19,7	22,2	19,2	11,5	18,1	11,6	11,0	17,7
Secteur privé lucratif	16,0	13,0	18,6	35,3	15,8	14,4	9,3	15,8
TOTAL (100 %)	100	100	100	100	100	100	100	100

* dont ASFO - Source Céreq

CONTRATS DE TRAVAIL DES FORMATEURS

Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et type de contrat de travail

Tableau 332 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL			Total (100 %)
	CDI	CDD	Autres**	
Secteur public/parapublic	66,7	32,8	0,5	100
Dont :				
GRETA	40,4	59,2	0,4	100
Universités, CNAM	89,8	9,1	1,1	100
AFPA	93,5	6,5	-	100
Autres organismes du secteur public	57,2	42,4	0,4	100
Chambres consulaires	47,4	51,1	1,5	100
Secteur entreprises	81,6	18,4	-	100
Dont :				
Associations / branches professionnelles*	69,5	30,5	-	100
Associations / entreprises	91,7	8,3	-	100
Secteur associatif	42,0	56,6	1,4	100
Dont :				
Associations culturelles et d'insertion	39,1	59,0	1,9	100
Autres associations	45,2	53,9	0,9	100
Secteur privé lucratif	65,0	34,4	0,6	100
TOUS SECTEURS	57,0	42,1	0,9	100

* dont ASFO - Source Céreq

** Ex : Contrats emploi-solidarité (CES), Contrats de retour à l'emploi (CRE)....

La population concernée se rapporte uniquement aux formateurs et responsables pédagogiques intégrés aux organismes de formation. Elle exclut dès lors les intervenants extérieurs et les autres personnels de la structure (comme par exemple le personnel administratif et des services ou le personnel de direction et des relations extérieures).

On lira par exemple que...

- dans les centres de l'AFPA, 93,5 % des formateurs (et responsables pédagogiques) bénéficient de contrats de travail à durée indéterminée (CDI)

- près de 60 % du personnel pédagogique des associations culturelles et d'insertion est sous contrat à durée déterminée (CDD).

CONTRATS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes par
catégories institutionnelles et type de contrat de travail

Tableau 332 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			Total (100 %)
	CDI	CDD	Autres**	
Secteur public/parapublic	68,7	27,2	4,1	100
Dont :				
GRETA	38,7	54,9	6,4	100
Universités, CNAM	87,7	9,9	2,4	100
AFPA	89,5	6,5	4,0	100
Autres organismes du secteur public	67,3	30,8	1,9	100
Chambres consulaires	62,8	35,5	1,7	100
Secteur entreprises	84,5	14,6	0,9	100
Dont :				
Associations / branches professionnelles*	76,9	21,6	1,5	100
Associations / entreprises	92,4	7,4	0,2	100
Secteur associatif	48,9	42,4	8,7	100
Dont :				
Associations culturelles et d'insertion	44,4	42,7	12,9	100
Autres associations	54,0	42,2	3,8	100
Secteur privé lucratif	74,1	25,3	0,6	100
TOUS SECTEURS	63,4	31,9	4,7	100

* dont ASFO - Source Céreq

** Ex : CES, CRE....

La population se compose ici de l'ensemble du personnel permanent, y compris les emplois ne présentant pas directement une dimension pédagogique. Elle n'exclut dès lors que les intervenants extérieurs.

On lira par exemple que...

- dans les organismes privés lucratifs, les trois quarts des emplois internes sont sous CDI ;
- la proportion des CDD est relativement importante dans le secteur associatif (42,4 % des emplois), mais elle est encore plus forte dans les GRETA (54,9 %).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

SEXE DES FORMATEURS

Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques)
par catégories institutionnelles et par sexe

Tableau 341 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	SEXE		Total (100 %)
	Hommes	Femmes	
Secteur public/parapublic	58,2	41,8	100
Dont :			
GRETA	45,5	54,5	100
Universités, CNAM	56,3	43,7	100
AFPA	78,7	21,3	100
Autres organismes du secteur public	56,0	44,0	100
Chambres consulaires	62,2	37,8	100
Secteur entreprises	76,6	23,4	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles*	71,4	28,6	100
Associations / entreprises	80,6	19,4	100
Secteur associatif	47,0	53,0	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	39,8	60,2	100
Autres associations	53,4	46,6	100
Secteur privé lucratif	52,4	47,6	100
TOUS SECTEURS	54,8	45,2	100

* dont ASFO- Source Céreq

La population concernée se rapporte uniquement aux formateurs et responsables pédagogiques intégrés aux organismes de formation. Elle exclut dès lors les intervenants extérieurs et les autres personnels de la structure (comme par exemple le personnel administratif et des services ou le personnel de direction et des relations extérieures).

On lira par exemple que...

- les hommes dominent très largement dans le secteur entreprises (76,6 % du personnel pédagogique) et à l'AFPA (78,7 %) ;
- dans les associations culturelles et d'insertion, six emplois pédagogiques sur dix sont occupés par des femmes.

SEXE DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par sexe

Tableau 341 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	SEXE		Total (100 %)
	Hommes	Femmes	
Secteur public/parapublic	50,5	49,5	100
Dont :			
GRETA	41,4	58,6	100
Universités, CNAM	44,7	55,3	100
AFPA	68,7	31,3	100
Autres organismes du secteur public	43,5	56,5	100
Chambres consulaires	56,6	43,4	100
Secteur entreprises	66,0	34,0	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles*	59,9	40,1	100
Associations / entreprises	72,0	28,0	100
Secteur associatif	42,4	57,6	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	37,4	62,6	100
Autres associations	47,4	52,6	100
Secteur privé lucratif	47,4	52,6	100
TOUS SECTEURS	48,8	51,2	100

* dont ASFO - Source Céreq

La population se compose ici de l'ensemble du personnel permanent, y compris les emplois ne présentant pas directement une dimension pédagogique. Elle n'exclut dès lors que les intervenants extérieurs.

On lira par exemple que...

- dans l'ensemble du secteur public/parapublic, les emplois se partagent en deux parts approximativement égales entre les hommes et les femmes ;
- un tel équilibre global recouvre des situations contrastées entre catégories institutionnelles (voir notamment les situations respectives de l'AFPA et des GRETA).

CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORMATEURS

Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques)
par catégories institutionnelles et par temps de travail

Tableau 342 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TEMPS DE TRAVAIL		Total (100 %)
	Temps plein	Temps partiel	
Secteur public/parapublic	67,5	32,5	100
Dont :			
GRETA	52,3	47,7	100
Universités, CNAM	63,4	36,6	100
AFPA	94,0	6,0	100
Autres organismes du secteur public	62,4	37,6	100
Chambres consulaires	58,8	41,2	100
Secteur entreprises	45,5	54,5	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles*	48,4	51,6	100
Associations / entreprises	43,3	56,7	100
Secteur associatif	46,8	53,2	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	51,4	48,6	100
Autres associations	42,8	57,2	100
Secteur privé lucratif	44,8	55,2	100
TOUS SECTEURS	51,9	48,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

La population concernée se rapporte uniquement aux postes de formateurs et responsables pédagogiques internes aux organismes de formation (donc à l'exclusion des intervenants extérieurs). Il convient de souligner que les postes à temps partiel ne se confondent pas nécessairement avec des personnes travaillant à temps partiel. Une même personne peut en effet partager son activité entre deux (ou plusieurs) fonctions ou entreprises différentes.

On lira par exemple que...

- près de la moitié (48,1 %) des formateurs et responsables pédagogiques occupe un poste à temps partiel ;
- dans les secteurs entreprises, associatif et privé lucratif, les postes de formateurs à plein temps ne sont pas majoritaires (respectivement 45,5 %, 46,8 % et 44,8 %).

CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes
par catégories institutionnelles et par temps de travail

Tableau 342 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TEMPS DE TRAVAIL		Total (100 %)
	Temps plein	Temps partiel	
Secteur public/parapublic	72,4	27,6	100
Dont :			
GRETA	57,4	42,6	100
Universités, CNAM	74,3	25,7	100
AFPA	91,9	8,1	100
Autres organismes du secteur public	65,5	34,5	100
Chambres consulaires	73,8	26,2	100
Secteur entreprises	55,7	44,3	100
Dont :			
Associations / branches professionnelles*	59,4	40,6	100
Associations / entreprises	52,2	47,8	100
Secteur associatif	48,6	51,4	100
Dont :			
Associations culturelles et d'insertion	49,2	50,8	100
Autres associations	48,1	51,9	100
Secteur privé lucratif	58,4	41,6	100
TOUS SECTEURS	58,8	41,2	100

* dont ASFO - Source Céreq

La population se compose ici de l'ensemble du personnel permanent, y compris les emplois ne présentant pas directement une dimension pédagogique. Elle n'exclut dès lors que les intervenants extérieurs. On rappelle que les postes à temps partiel ne se confondent pas nécessairement avec des personnes travaillant à temps partiel : certaines cumulent des activités à temps partiel.

On lira par exemple que...

- à l'AFPA, le temps plein constitue la norme, puisqu'il concerne plus de neuf personnes sur dix (91,9 %) ;
- c'est dans le secteur associatif que les postes à temps partiel sont le plus répandus (51,4 %).

SEXES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORMATEURS

Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques)
par catégories institutionnelles, sexe et temps de travail

Tableau 343 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	HOMMES		FEMMES		Total (100 %)
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	
Secteur public/parapublic	41,5	16,8	26,0	15,7	100
Dont :					
GRETA	22,8	22,7	29,6	24,9	100
Universités, CNAM	31,9	24,4	31,5	12,2	100
AFPA	75,6	3,1	18,4	2,9	100
Autres organismes du secteur public	37,7	18,3	24,7	19,3	100
Chambres consulaires	41,8	20,4	17,0	20,8	100
Secteur entreprises	32,5	44,1	13,0	10,4	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles*	35,4	36,0	13,0	15,6	100
Associations / entreprises	30,3	50,3	13,0	6,4	100
Secteur associatif	23,3	23,7	23,5	29,5	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	23,2	16,6	28,2	32,0	100
Autres associations	23,5	29,9	19,3	27,3	100
Secteur privé lucratif	25,5	26,8	19,3	28,4	100
TOUS SECTEURS	30,0	24,8	21,9	23,3	100

* dont ASFO - Source Céreq

Le tableau ci-dessus est un croisement des deux tableaux relatifs à la division sexuée du travail et aux conditions de travail pour la population des formateurs et responsables pédagogiques internes.

On lira par exemple que...

- le temps partiel concerne en proportion autant les hommes que les femmes (respectivement 24,8 % et 23,3 %) ;

- dans les associations liées aux entreprises, les postes masculins à temps partiel regroupent à eux seuls la moitié (50,3 %) des effectifs de formateurs (et responsables pédagogiques).

SEXE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes par
catégories institutionnelles, sexe et temps de travail

Tableau 343 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	HOMMES		FEMMES		Total (100 %)
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	
Secteur public/parapublic	39,0	11,5	33,4	16,1	100
Dont :					
GRETA	24,0	17,4	33,4	25,2	100
Universités, CNAM	32,1	12,6	42,2	13,1	100
AFPA	65,7	3,0	26,2	5,1	100
Autres organismes du secteur public	30,9	12,6	34,6	21,9	100
Chambres consulaires	44,6	12,0	29,2	14,2	100
Secteur entreprises	32,6	33,5	23,1	10,8	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles*	34,3	25,6	25,1	15,0	100
Associations / entreprises	31,0	41,0	21,2	6,8	100
Secteur associatif	21,5	20,9	27,1	30,5	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	20,2	17,3	29,0	33,5	100
Autres associations	22,9	24,5	25,2	27,4	100
Secteur privé lucratif	28,3	19,1	30,2	22,4	100
TOUS SECTEURS	29,9	18,9	29,0	22,2	100

* dont ASFO - Source Céreq

Le tableau ci-dessus est un croisement des deux tableaux sexe et conditions de travail des personnels permanents dans leur ensemble.

On lira par exemple que...

- à l'AFPA, les deux tiers des postes sont occupés par des hommes travaillant à plein temps ;
- globalement, les postes masculins et féminins à plein temps représentent le même poids (29,9 % et 29 % des effectifs internes).

ÂGE DES FORMATEURS

Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques)
par catégories institutionnelles et par tranches d'âge

Tableau 344 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ÂGE					Total (100 %)
	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 ans et plus	
Secteur public/parapublic	1,7	23,3	35,0	29,9	10,1	100
Dont :						
GRETA	2,8	35,5	41,0	16,8	3,9	100
Universités, CNAM	-	15,0	26,1	43,9	15,0	100
AFPA	0,9	6,5	32,2	42,2	18,2	100
Autres organismes du secteur public	1,7	29,8	31,5	30,4	6,6	100
Chambres consulaires	1,0	27,9	43,5	22,1	5,5	100
Secteur entreprises	1,0	25,4	33,2	36,7	3,7	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles*	2,0	32,3	35,6	23,1	7,0	100
Associations / entreprises	0,3	20,0	31,4	47,2	1,1	100
Secteur associatif	3,5	34,8	38,5	18,9	4,3	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	4,1	37,4	39,0	15,0	4,5	100
Autres associations	2,8	31,9	38,0	23,3	4,0	100
Secteur privé lucratif	3,4	44,8	32,0	17,3	2,5	100
TOUS SECTEURS	2,6	32,0	36,1	23,9	5,4	100

* dont ASFO - Source Céreq

Les chiffres se rapportent à la seule population des formateurs et responsables pédagogiques intégrés aux organismes de formation.

On lira par exemple que...

- les moins de 25 ans sont pratiquement exclus du champ de la formation continue (2,6 % des formateurs et responsables pédagogiques) ;
- la classe d'âge dominante est celle des 45-54 ans à l'AFPA (42,2 %), à l'université (43,9 %) et aussi dans les associations liées aux entreprises (47,2 %).

ÂGE DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes
par catégories institutionnelles et par tranches d'âge

Tableau 344 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ÂGE					Total (100 %)
	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 ans et plus	
Secteur public/parapublic	3,1	23,9	32,9	28,9	11,2	100
Dont :						
GRETA	3,9	35,2	36,8	19,4	4,7	100
Universités, CNAM	4,0	19,7	27,6	33,0	15,7	100
AFPA	1,5	11,2	31,9	38,0	17,4	100
Autres organismes du secteur public	3,3	28,8	33,2	27,7	7,0	100
Chambres consulaires	2,6	39,6	32,5	20,0	5,3	100
Secteur entreprises	2,6	27,4	33,9	31,9	4,2	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles*	3,5	32,4	36,2	20,8	7,1	100
Associations / entreprises	1,6	22,5	31,5	42,9	1,5	100
Secteur associatif	5,5	34,7	36,5	18,9	4,4	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	6,4	36,4	37,2	15,8	4,2	100
Autres associations	4,4	32,7	35,6	22,6	4,7	100
Secteur privé lucratif	5,6	44,3	30,1	16,7	3,3	100
TOUS SECTEURS	4,3	32,6	33,9	23,0	6,2	100

* dont ASFO - Source Céreq

Les chiffres concernent ici l'ensemble du personnel des organismes de formation, à l'exclusion des intervenants extérieurs.

On lira par exemple que...

- 38 % des effectifs de l'AFPA ont un âge compris entre 45 et 54 ans ;
- les salariés sont nettement plus jeunes dans le secteur privé lucratif ou dans les associations culturelles et d'insertion (où pratiquement les trois quarts des effectifs ont entre 25 et 45 ans).

ANCIENNETÉ DES FORMATEURS

Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et tranches d'ancienneté dans l'organisme

Tableau 345 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ANCIENNETÉ					Total (100 %)
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Secteur public/parapublic	8,8	12,7	16,7	22,8	39,0	100
Dont :						
GRETA	10,1	15,8	23,5	28,2	22,4	100
Universités, CNAM	12,4	12,8	11,8	20,6	42,4	100
AFPA	5,8	6,1	6,9	15,8	65,4	100
Autres organismes du secteur public	6,6	17,6	23,3	23,6	28,9	100
Chambres consulaires	2,0	24,9	20,9	27,1	25,1	100
Secteur entreprises	4,3	11,4	47,0	20,3	17,0	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles*	7,8	16,0	30,1	22,5	23,6	100
Associations / entreprises	1,8	8,2	58,9	18,6	12,5	100
Secteur associatif	22,0	28,8	23,0	17,2	9,0	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	26,7	30,9	22,0	13,6	6,8	100
Autres associations	16,7	26,3	24,2	21,3	11,5	100
Secteur privé lucratif	16,8	21,6	27,6	18,9	15,1	100
TOUS SECTEURS	14,8	21,2	25,2	19,7	19,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

Les chiffres se rapportent à la seule population des formateurs et responsables pédagogiques appartenant en propre aux organismes de formation.

On lira par exemple que...

- dans les associations culturelles et d'insertion, plus d'un formateur sur quatre (26,7 %) appartient à l'organisme depuis moins de 1 an ;
- à l'AFPA, les deux tiers (65,3 %) des formateurs ont une ancienneté supérieure à 10 ans.

ANCIENNETÉ DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles
et par tranches d'ancienneté dans l'organisme

Tableau 345 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ANCIENNETÉ					Total (100 %)
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Secteur public/parapublic	9,8	12,8	15,6	21,4	40,4	100
Dont :						
GRETA	10,7	16,8	22,9	27,7	21,9	100
Universités, CNAM	13,8	15,0	11,0	17,6	42,6	100
AFPA	6,6	5,3	8,0	15,7	64,4	100
Autres organismes du secteur public	7,5	15,3	21,6	23,8	31,8	100
Chambres consulaires	2,3	19,0	27,5	24,3	26,9	100
Secteur entreprises	5,4	13,0	39,9	21,5	20,2	100
Dont :						
Associations / branches professionnelles*	8,3	16,8	26,0	21,1	27,8	100
Associations / entreprises	2,6	9,6	52,8	21,9	13,1	100
Secteur associatif	23,2	26,6	21,2	18,5	10,5	100
Dont :						
Associations culturelles et d'insertion	29,4	28,1	19,6	14,7	8,2	100
Autres associations	15,5	24,6	23,2	23,2	13,5	100
Secteur privé lucratif	15,0	22,0	29,0	20,0	14,0	100
TOUS SECTEURS	14,9	20,0	23,5	20,2	21,4	100

* dont ASFO - Source Céreq

Les chiffres concernent ici l'ensemble du personnel des organismes de formation, à l'exclusion des intervenants extérieurs.

On lira par exemple que...

- c'est dans le secteur public/parapublic que les anciennetés supérieures à dix ans sont les plus nombreuses (40,4 % des effectifs contre 21,4 % pour l'ensemble des organismes existants) ;
- les recrutements récents sont relativement peu fréquents dans les chambres consulaires (2,3 % des effectifs ont moins d'un an d'ancienneté).



FORMATION ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DIPLÔME DES FORMATEURS

Répartition des formateurs** par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme

Tableau 351 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ				
	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Total (100 %)
Secteur public/parapublic	49,3	25,7	18,3	6,7	100
Dont :					
GRETA	51,2	32,9	14,0	1,9	100
Universités, CNAM	100,0	-	-	-	100
AFPA	20,2	22,8	38,0	19,0	100
Autres organismes du secteur public	51,1	28,2	12,6	8,1	100
Chambres consulaires	15,8	67,7	9,5	7,0	100
Secteur entreprises	45,5	27,0	18,3	9,2	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles*	24,6	37,0	22,0	16,4	100
Associations / entreprises	58,3	20,9	16,1	4,7	100
Secteur associatif	37,0	39,3	17,0	6,7	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	32,0	42,0	17,8	8,2	100
Autres associations	42,1	36,4	16,2	5,3	100
Secteur privé lucratif	48,2	38,1	9,0	4,7	100
TOUS SECTEURS	42,0	35,0	16,2	6,8	100

* dont ASFO - Source Céreq

** non compris les responsables pédagogiques

Spécifique à la population des formateurs internes, le tableau ci-dessus se réfère à la nomenclature des niveaux de formation de l'Éducation nationale.

On lira par exemple que...

- dans les universités ou au CNAM, tous les formateurs ont un niveau de formation de type I ou II (supérieur ou égal à la licence) ;
- les formateurs de niveau V (CAP-BEP) ne sont relativement fréquents qu'à l'AFPA (19 %) et dans les associations liées aux branches professionnelles (16,4 %).

DIPLÔME DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Répartition des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme

Tableau 351 R

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ				
	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Total (100 %)
Secteur public/parapublic	55,0	30,7	10,8	3,5	100
Dont :					
GRETA	38,9	42,2	16,8	2,1	100
Universités, CNAM	93,7	4,2	2,1	-	100
AFFPA	39,5	42,1	18,4	-	100
Autres organismes du secteur public	32,2	44,9	7,7	15,2	100
Chambres consulaires	61,3	31,9	6,8	-	100
Secteur entreprises	57,4	23,7	15,3	3,6	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles*	40,5	32,7	20,9	5,9	100
Associations / entreprises	83,7	9,7	6,6	-	100
Secteur associatif	50,7	36,0	11,7	1,6	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	45,3	43,4	8,7	2,6	100
Autres associations	59,0	24,7	16,3	-	100
Secteur privé lucratif	75,0	18,9	4,1	2,0	100
TOUS SECTEURS	56,0	31,2	10,6	2,2	100

* dont ASFO - Source Céreq

Le tableau ci-dessus est spécifique à la population des responsables pédagogiques. Il se réfère à la nomenclature des niveaux de formation de l'Éducation nationale.

On lira par exemple que...

- 75 % des responsables pédagogiques travaillant dans des organismes privés lucratifs possèdent un niveau I ou II de l'Éducation nationale (licence et au delà) ;
- pour ce type d'emploi, les formations de niveau V (CAP-BEP) sont l'exception (2,2 %) et celles de niveau IV (baccalauréat) sont elles-mêmes relativement rares (10,6 %).

DIPLÔME DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme

Tableau 351 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ				Total (100 %)
	Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	
Secteur public/parapublic	54,4	24,1	15,0	6,5	100
Dont :					
GRETA	58,0	29,6	9,5	2,9	100
Universités, CNAM	97,3	1,7	1,0	-	100
AFPA	22,6	24,7	35,7	17,0	100
Autres organismes du secteur public	54,0	30,0	9,5	6,5	100
Chambres consulaires	24,2	59,0	10,3	6,5	100
Secteur entreprises	46,3	26,0	17,9	9,8	100
Dont :					
Associations / branches professionnelles*	28,5	35,5	20,5	15,5	100
Associations / entreprises	58,6	19,5	16,0	5,9	100
Secteur associatif	40,3	38,6	15,2	5,9	100
Dont :					
Associations culturelles et d'insertion	35,6	43,3	14,4	6,7	100
Autres associations	44,9	34,0	15,9	5,2	100
Secteur privé lucratif	47,7	36,4	11,0	4,9	100
TOUS SECTEURS	45,2	33,7	14,6	6,5	100

* dont ASFO - Source Céreq

La population se compose ici de l'ensemble des personnels des organismes de formation, à l'exclusion des intervenants extérieurs. La nomenclature des niveaux est celle de l'Éducation nationale.

On lira par exemple que...

- 6,5 % des personnels du secteur public/parapublic ont une formation initiale de niveau V (CAP-BEP) ;
- le niveau III (Bac + 2) est fortement représenté dans les chambres consulaires (59 % des effectifs) et dans les associations culturelles et d'insertion (43,3 %).

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES FORMATEURS

Répartition des formateurs** par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle

Tableau 352 F

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ORIGINE PROFESSIONNELLE						TOTAL (100 %)
	enseignement (form. initiale)	Formation continue	Secteur social	Production biens/services	Aucune (1er emploi)	Autre situation	
Secteur public/parapublic	39,5	26,5	1,6	25,7	4,5	2,2	100
Dont :							
GRETA	56,2	26,2	1,5	10,9	4,6	0,6	100
Universités, CNAM	52,2	45,6	-	0,7	0,5	1,0	100
AFPA	12,5	16,2	1,1	62,3	2,8	5,1	100
Autres organismes du secteur public	18,3	30,9	4,5	29,2	13,2	3,9	100
Chambres consulaires	17,9	37,9	0,1	25,0	1,6	17,5	100
Secteur entreprises	11,9	7,0	0,6	71,0	3,0	6,5	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	7,0	6,0	1,7	71,6	5,2	8,5	100
Associations / entreprises	14,4	7,5	-	70,7	2,0	5,4	100
Secteur associatif	33,8	22,6	10,7	18,4	7,8	6,7	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	20,2	20,6	14,8	21,7	10,5	12,2	100
Autres associations	44,0	24,2	7,6	15,9	5,7	2,6	100
Secteur privé lucratif	22,8	31,8	1,0	22,7	7,0	14,7	100
TOUS SECTEURS	30,6	23,8	5,5	26,9	6,1	7,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

** non compris les responsables pédagogiques

On lira par exemple que...

- les formateurs originaires de l'enseignement représentent 56,2 % des formateurs permanents des GRETA ;
- à l'AFPA, 62,3 % des formateurs sont issus des milieux de la production (de biens ou de services) ;
- les postes ne sont généralement pas occupés par des débutants (6,1 % de premiers emplois).

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Répartition des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle

Tableau 352 R

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ORIGINE PROFESSIONNELLE						TOTAL (100 %)
	enseignement (form. initiale)	Formation continue	Secteur social	Production biens/services	Aucune (1er emploi)	Autre situation	
Secteur public/parapublic	62,6	21,4	0,6	11,9	1,6	1,9	100
Dont :							
GRETA	75,1	22,3	0,1	1,1	1,4	-	100
Universités, CNAM	66,7	17,9	-	12,8	2,6	-	100
AFPA	16,0	-	-	72,0	-	12,0	100
Autres organismes du secteur public	13,5	38,7	5,5	31,0	2,2	9,1	100
Chambres consulaires	25,5	30,0	1,0	35,3	2,3	5,9	100
Secteur entreprises	13,7	14,5	11,8	42,7	1,8	15,5	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	1,9	9,3	10,1	55,3	3,1	20,3	100
Associations / entreprises	30,1	21,7	14,3	25,1	-	8,8	100
Secteur associatif	40,7	17,4	8,8	23,1	5,9	4,1	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	24,4	22,8	18,8	20,6	8,0	5,4	100
Autres associations	49,2	14,5	3,6	24,4	4,8	3,5	100
Secteur privé lucratif	22,0	27,9	4,0	39,4	3,6	3,1	100
TOUS SECTEURS	43,6	20,0	5,7	22,8	3,9	4,0	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- la part des enseignants d'origine parmi les responsables pédagogiques est de 75,1 % dans les GRETA ;
- à l'AFPA, 72 % des responsables pédagogiques sont issus de la production (de biens ou de services) ;
- importante (20 % des cas), l'expérience de la formation continue ne semble pas toutefois déterminante.

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS

Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle

Tableau 352 P

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	ORIGINE PROFESSIONNELLE						TOTAL (100 %)
	enseignement (form. initiale)	Formation continue	Secteur social	Production biens/services	Aucune (1er emploi)	Autre situation	
Secteur public/parapublic	44,6	23,1	1,3	20,6	3,8	6,6	100
Dont :							
GRETA	59,7	20,0	1,0	7,0	3,5	8,8	100
Universités, CNAM	51,5	42,6	0,4	4,0	0,8	0,7	100
AFPA	13,2	14,7	1,2	62,9	2,6	5,4	100
Autres organismes du secteur public	17,8	34,4	4,6	27,8	11,2	4,2	100
Chambres consulaires	16,3	34,2	0,4	33,3	2,0	13,8	100
Secteur entreprises	12,4	8,0	1,4	65,1	4,2	8,9	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	5,9	7,6	2,9	66,3	7,0	10,3	100
Associations / entreprises	16,2	8,2	0,6	64,4	2,5	8,1	100
Secteur associatif	32,4	22,1	11,9	19,7	7,4	6,5	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	20,0	20,0	18,2	22,0	9,4	10,4	100
Autres associations	42,7	23,8	7,1	17,9	5,8	2,7	100
Secteur privé lucratif	23,0	28,5	1,2	25,6	7,2	14,5	100
TOUS SECTEURS	31,7	22,3	5,9	26,1	5,8	8,2	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans les GRETA, près de 60 % des personnels (59,7 %) sont issus du corps enseignant ;
- dans le secteur privé lucratif, les origines se dispersent entre l'enseignement (23 %), la formation continue (28,5 %) et la production de biens et de services (25,6 %).



ORGANISATION DU TRAVAIL

ORGANISATION DU TRAVAIL

Répartition des budgets-temps par types d'emploi et par fonctions exercées

Tableau 361

TYPES D'EMPLOI	FONCTIONS EXERCÉES						TOTAL (100 %)
	Organisation et administration	Construction de projets, conception d'outils et de méthodes	Évaluation, sélection, suivi des stagiaires	Formation des stagiaires	Relations extérieures et commerciales	Autres activités	
Formateurs	3,0	10,9	8,8	71,1	3,4	2,8	100
Responsables pédagogiques	20,0	22,0	14,9	26,7	12,9	3,5	100
Personnels de direction	38,4	16,4	4,2	6,7	28,9	5,4	100
Conseillers en formation, commerciaux	14,9	13,8	11,7	2,8	54,7	2,1	100
Assistantes	73,9	2,2	5,2	0,2	11,1	7,4	100

Source Céreq

On lira par exemple que...

- les formateurs consacrent l'essentiel (71,1 %) de leur temps de travail aux activités pédagogiques (formation des stagiaires) ;
- les responsables pédagogiques ont un spectre d'activité relativement large, qui concerne dans des proportions significatives les tâches d'organisation et d'administration (20 %), la construction de projets et la conception d'outils et de méthodes (22 %), l'évaluation, la sélection et le suivi des stagiaires (14,9 %), la formation (26,7 %) et les relations extérieures et commerciales (12,9 %).

ORGANISATION DU TRAVAIL DES FORMATEURS
Répartition des budgets-temps des formateurs** par catégories institutionnelles et fonctions exercées

Tableau 362

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FONCTIONS EXERCÉES						TOTAL (100 %)
	Organisation et administration	Construction de projets, conception d'outils et de méthodes	Évaluation, sélection, suivi des stagiaires	Formation des stagiaires	Relations extérieures et commerciales	Autres activités	
Secteur public/parapublic	2,4	8,2	9,5	73,9	3,2	2,8	100
Dont :							
GRETA	2,7	7,8	9,2	78,3	1,7	0,3	100
Universités, CNAM	1,2	14,7	11,6	71,6	0,1	0,8	100
AFPA	1,0	3,9	7,4	74,4	8,7	4,6	100
Autres organismes du secteur public	4,0	8,9	11,3	70,5	2,5	2,8	100
Chambres consulaires	3,0	10,8	8,4	70,0	4,9	2,9	100
Secteur entreprises	2,3	13,9	4,4	66,9	5,1	7,4	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	1,3	10,4	5,0	79,1	2,8	1,4	100
Associations / entreprises	2,9	15,8	4,1	60,5	6,2	10,5	100
Secteur associatif	3,3	11,1	11,3	69,5	2,6	2,2	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	3,4	10,1	12,6	70,1	2,7	1,1	100
Autres associations	3,2	12,3	9,5	68,9	2,5	3,6	100
Secteur privé lucratif	3,4	10,9	6,6	73,9	3,5	1,7	100
TOUS SECTEURS	3,0	10,9	8,8	71,1	3,4	2,8	100

* dont ASFO - Source Céreq

** non compris les responsables pédagogiques

On lira par exemple que...

- les formateurs consacrent près des trois quarts (73,9 %) de leur temps de travail à la formation des stagiaires dans le secteur public, comme dans le secteur privé lucratif ;
- dans les universités, les relations extérieures et commerciales ne sont pratiquement jamais (0,1 %) prises en charge par les formateurs.

ORGANISATION DU TRAVAIL DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES
Répartition des budgets-temps des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et fonctions exercées

Tableau 363

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FONCTIONS EXERCÉES						TOTAL (100 %)
	Organisation et administration	Construction de projets, conception d'outils et de méthodes	Évaluation, sélection, suivi des stagiaires	Formation des stagiaires	Relations extérieures et commerciales	Autres activités	
Secteur public/parapublic	29,1	17,7	14,2	18,1	14,7	6,2	100
Dont :							
GRETA	31,9	20,7	18,4	13,0	13,4	2,6	100
Universités, CNAM	12,3	23,4	10,4	36,5	7,6	9,8	100
AFPA	41,6	9,8	6,2	8,1	26,1	8,2	100
Autres organismes du secteur public	23,1	16,3	16,8	24,5	10,8	8,5	100
Chambres consulaires	22,4	18,0	19,5	22,2	14,7	3,2	100
Secteur entreprises	24,7	24,6	15,1	18,7	13,9	3,0	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	30,4	25,3	10,3	14,8	17,0	2,2	100
Associations / entreprises	19,5	24,0	19,5	22,2	11,0	3,8	100
Secteur associatif	16,7	23,2	14,8	28,8	13,1	3,4	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	18,7	21,8	12,4	34,4	12,0	0,7	100
Autres associations	14,7	24,8	17,3	22,7	14,3	6,2	100
Secteur privé lucratif	16,7	22,9	14,2	34,3	10,0	1,9	100
TOUS SECTEURS	20,0	22,0	14,9	26,7	12,9	3,5	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans le secteur privé lucratif, la formation des stagiaires représente plus du tiers de l'activité des responsables pédagogiques (34,3 %) ;
- à l'AFPA, les responsables pédagogiques consacrent plus de 40 % de leur activité (41,6 %) à des tâches d'organisation et d'administration et plus de 25 % (26,1 %) aux relations extérieures.

ORGANISATION DU TRAVAIL DU PERSONNEL DE DIRECTION

Répartition des budgets-temps du personnel de direction par catégories institutionnelles et fonctions exercées

Tableau 364

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FONCTIONS EXERCÉES						TOTAL (100 %)
	Organisation et administration	Construction de projets, conception d'outils et de méthodes	Évaluation, sélection, suivi des stagiaires	Formation des stagiaires	Relations extérieures et commerciales	Autres activités	
Secteur public/parapublic	47,1	10,5	2,7	2,0	30,8	6,9	100
Dont :							
GRETA	47,6	6,9	3,0	1,8	33,4	7,3	100
Universités, CNAM	54,2	16,1	4,0	0,6	22,6	2,5	100
AFPA	46,8	5,4	0,4	-	42,2	5,2	100
Autres organismes du secteur public	39,3	14,8	3,2	4,9	26,8	11,0	100
Chambres consulaires	46,5	15,3	5,9	2,3	26,1	3,9	100
Secteur entreprises	39,6	12,9	3,1	6,0	28,0	10,4	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	49,2	9,3	2,5	3,5	26,5	9,0	100
Associations / entreprises	33,6	15,2	3,5	7,6	28,8	11,3	100
Secteur associatif	38,9	19,4	4,6	5,8	26,1	5,2	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	37,3	21,8	5,4	5,7	25,3	4,5	100
Autres associations	40,5	17,0	3,9	5,8	26,9	5,9	100
Secteur privé lucratif	29,4	16,8	4,7	12,7	33,7	2,7	100
TOUS SECTEURS	38,4	16,4	4,2	6,7	28,9	5,4	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans le secteur public/parapublic, le personnel de direction partage l'essentiel de son temps entre les tâches d'organisation et d'administration (47,1 %) et les relations extérieures (30,8 %) ;
- dans le secteur privé lucratif, la construction de projets et la conception d'outils et de méthodes, ainsi que la formation des stagiaires occupent une part non négligeable de leur activité professionnelle (respectivement 16,8 % et 12,7 %).

ORGANISATION DU TRAVAIL DES CONSEILLERS ET COMMERCIAUX
Répartition des budgets-temps des conseillers et commerciaux par catégories institutionnelles et fonctions exercées

Tableau 365

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FONCTIONS EXERCÉES						TOTAL (100 %)
	Organisation et administration	Construction de projets, conception d'outils et de méthodes	Évaluation, sélection, suivi des stagiaires	Formation des stagiaires	Relations extérieures et commerciales	Autres activités	
Secteur public/parapublic	20,0	21,6	7,2	0,2	49,3	1,7	100
Dont :							
GRETA	18,0	28,4	4,6	0,1	47,0	1,9	100
Universités, CNAM	23,3	15,8	18,4	-	42,5	-	100
AFPA	13,2	9,8	-	0,7	70,0	6,3	100
Autres organismes du secteur public	31,5	6,5	4,5	0,9	56,6	-	100
Chambres consulaires	17,1	10,3	14,5	0,3	56,6	1,2	100
Secteur entreprises	14,8	16,2	3,5	1,8	62,7	1,0	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	13,1	22,8	3,2	0,4	59,5	1,0	100
Associations / entreprises	16,0	11,4	3,7	2,9	65,0	1,0	100
Secteur associatif	11,1	15,5	18,7	5,0	48,8	0,9	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	8,7	16,2	32,0	4,9	36,6	1,6	100
Autres associations	13,3	14,8	6,5	5,2	60,0	0,2	100
Secteur privé lucratif	13,9	6,6	11,0	3,8	60,7	4,0	100
TOUS SECTEURS	14,9	13,8	11,7	2,8	54,7	2,1	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- dans le secteur public/parapublic, plus de 20 % des activités des conseillers en formation et des commerciaux se rapportent à la construction de projets et à la conception d'outils et de méthodes (21,6 %) ;
- dans les associations culturelles et d'insertion, l'évaluation, la sélection et le suivi des stagiaires représentent près du tiers (32 %) de l'activité des conseillers et commerciaux.

ORGANISATION DU TRAVAIL DES ASSISTANTES

Répartition des budgets-temps des assistantes par catégories institutionnelles et fonctions exercées

Tableau 366

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	FONCTIONS EXERCÉES						TOTAL (100 %)
	Organisation et administration	Construction de projets, conception d'outils et de méthodes	Évaluation, sélection, suivi des stagiaires	Formation des stagiaires	Relations extérieures et commerciales	Autres activités	
Secteur public/parapublic	75,7	0,9	5,0	0,1	13,2	5,1	100
Dont :							
GRETA	77,6	1,8	5,1	-	14,1	1,4	100
Universités, CNAM	80,2	-	5,9	-	11,8	2,1	100
AFPA	60,6	-	9,0	-	6,2	24,2	100
Autres organismes du secteur public	73,5	0,4	1,7	0,4	16,1	7,9	100
Chambres consulaires	69,3	1,6	12,0	0,4	15,7	1,0	100
Secteur entreprises	70,1	2,8	8,4	0,1	10,0	8,6	100
Dont :							
Associations / branches professionnelles*	62,8	3,0	14,6	-	13,6	6,0	100
Associations / entreprises	74,2	2,7	4,8	0,1	8,1	10,1	100
Secteur associatif	75,0	2,3	3,9	0,3	8,7	9,8	100
Dont :							
Associations culturelles et d'insertion	78,3	2,1	3,5	0,4	6,0	9,7	100
Autres associations	72,0	2,5	4,3	0,2	11,2	9,8	100
Secteur privé lucratif	74,5	2,6	4,0	0,3	12,2	6,4	100
TOUS SECTEURS	73,9	2,2	5,2	0,2	11,1	7,4	100

* dont ASFO - Source Céreq

On lira par exemple que...

- l'activité des assistantes est centrée à titre principal sur l'organisation et l'administration (75,7 % des budgets-temps dans le public et le parapublic) ;
- elle concerne aussi les relations extérieures (13,2 % dans le public et le parapublic).

FORMATION DU PERSONNEL

TAUX DE PARTICIPATION FINANCIÈRE (TPF)

Répartition des organismes par grands secteurs institutionnels et taux de participation au financement de la formation de leur personnel

Tableau 371

CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	TAUX DE PARTICIPATION FINANCIERE (TPF)					Total (100 %)
	Moins de 0,15	0,15 à 1,5	1,5 à 3	3 à 5	Plus de 5	
Secteur public/parapublic	6,4	24,4	21,8	16,6	30,8	100
Chambres consulaires	20,2	18,5	33,3	15,3	12,7	100
Secteur entreprises	9,1	16,2	27,6	19,0	28,1	100
Secteur associatif	13,0	26,5	19,2	17,8	23,5	100
Secteur privé lucratif	10,1	34,3	31,1	12,0	12,5	100
TOUS SECTEURS	11,2	26,3	23,8	16,4	22,3	100

Source Céreq

Par définition :

Le taux de participation financière (TPF) d'une entreprise à la formation continue de ses salariés est égal au rapport (x100) de ses dépenses de formation (DF) à sa masse salariale (MS) :

$$TPF = (DF / MS) \times 100$$

On lira par exemple que...

- 30,8 % des organismes publics et parapublics consacrent plus de 5 % de leur masse salariale à la formation continue de leurs salariés (taux de participation financière supérieur à 5 %) ;
- dans le secteur privé lucratif, les taux supérieurs à 5 % ne concernent que 12,5 % des organismes.

- LISTE DES TABLEAUX

Récapitulatif général

STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES	p. 21
⇒ Distribution des organismes par statuts juridiques	
CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	p. 22
⇒ Distribution des organismes par catégories institutionnelles	
DONNÉES DE CADRAGE INSTITUTIONNEL	p. 24
⇒ Répartition des organismes, des stagiaires, des heures-stagiaires et du chiffre d'affaires par catégories institutionnelles	
ORIGINE DES ORGANISMES	p. 25
⇒ Répartition des organismes existants par catégories institutionnelles et par année de création	
ORGANISMES MULTI-SITES	p. 27
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par nombre d'établissements	
APPARTENANCE À UN GROUPE	p. 28
⇒ Proportion d'organismes sous statut privé ayant déclaré appartenir à un groupe (par catégories institutionnelles)	
AUTONOMIE DE GESTION	p. 29
⇒ Part des organismes publics, parapublics et consulaires dotés d'une autonomie totale de gestion (par rubriques fonctionnelles)	
AUTONOMIE DE GESTION	p. 30
⇒ Part des organismes privés dotés d'une autonomie totale de gestion (par rubriques fonctionnelles)	
DISTRIBUTION PAR TAILLE	p. 31
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par tranches de chiffre d'affaires (% ligne)	
DISTRIBUTION PAR TAILLE	p. 32
⇒ Répartition des organismes par tranches de chiffre d'affaires et par catégories institutionnelles (% colonne)	
FORMATION CONTINUE ET AUTRES ACTIVITÉS	p. 33
⇒ Part des organismes ayant la formation continue comme activité exclusive par catégories institutionnelles	
PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	p. 34
⇒ Répartition du chiffre d'affaires par catégories institutionnelles et par secteurs d'activité	

DEGRÉ DE CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION	p. 35
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et selon la part représentée par la formation continue dans leur activité	
ACTIVITÉ PRINCIPALE	p. 36
⇒ Répartition des organismes sous statut privé par catégories institutionnelles et par activités principales exercées	
NORMES QUALITÉ	p. 37
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par types de normes (déclarées)	
CONVENTIONS COLLECTIVES	p. 39
⇒ Répartition des organismes sous statut privé par catégories institutionnelles et selon la nature de leur convention collective (% ligne)	
CONVENTIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES DE FORMATION	p. 40
⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé des conventions avec d'autres instances de formation	
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTANCES DE FORMATION	p. 41
⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel en relation avec d'autres instances de formation	
NATURE DES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	p. 42
⇒ Répartition des organismes de formation par secteurs institutionnels et par types de relation avec d'autres organismes de formation	
CONVENTIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	p. 43
⇒ Part des organismes de chaque secteur ayant signé des conventions avec les différents niveaux d'instances publiques	
RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	p. 44
⇒ Part des organismes de chaque secteur en relation avec les différents niveaux d'instances publiques	
CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	p. 45
⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé des conventions avec des acteurs économiques	
RELATIONS AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	p. 46
⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel en relation avec des acteurs économiques	
CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIAUX	p. 47
⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel ayant signé des conventions avec des acteurs sociaux	
RELATIONS AVEC LES ACTEURS SOCIAUX	p. 48
⇒ Part des organismes de chaque secteur institutionnel en relation avec des acteurs sociaux	

ORIGINE DES FINANCEMENTS	p. 63
⇒ Répartition par catégories institutionnelles des principaux financeurs (% ligne)	
DESTINATION DES FINANCEMENTS	p. 64
⇒ Répartition des principaux financements par catégories institutionnelles (% colonne)	
EFFECTIFS, HEURES-STAGIAIRES ET NIVEAUX DE FORMATION	p. 65
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par niveaux de formation (% ligne)	
EFFECTIFS, HEURES-STAGIAIRES ET NIVEAUX DE FORMATION	p. 66
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par niveaux de formation et par catégories institutionnelles (% colonne)	
EFFECTIFS ET STATUTS DES PUBLICS	p. 67
⇒ Répartition des stagiaires par catégories institutionnelles et par statuts (% ligne)	
EFFECTIFS ET STATUTS DES PUBLICS	p. 68
⇒ Répartition des stagiaires par statuts et par catégories institutionnelles (% colonne)	
HEURES-STAGIAIRES ET STATUTS DES PUBLICS	p. 69
⇒ Répartition des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par statuts des stagiaires (% ligne)	
HEURES-STAGIAIRES ET STATUTS DES PUBLICS	p. 70
⇒ Répartition des heures-stagiaires par statuts des stagiaires et par catégories institutionnelles (% colonne)	
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	p. 71
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par grands domaines de spécialité (% ligne)	
DOMAINES DE SPÉCIALITÉ	p. 72
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par grands domaines de spécialité et par catégories institutionnelles (% colonne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DISCIPLINAIRES	p. 74
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines disciplinaires, % ligne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DISCIPLINAIRES	p. 74
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines disciplinaires, % colonne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION	p. 75
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines technico-professionnels de la production, % ligne)	

SPÉCIALITÉS DES DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION	p. 76
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines technico-professionnels de la production, % colonne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DES SERVICES	p. 77
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines des services, % ligne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DES SERVICES	p. 78
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines des services, % colonne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	p. 79
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par spécialités de formation et par catégories institutionnelles (domaines du développement personnel, % ligne)	
SPÉCIALITÉS DES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	p. 79
⇒ Répartition des effectifs et des heures-stagiaires par catégories institutionnelles et par spécialités de formation (domaines du développement personnel, % colonne)	
FORMATIONS INTENSIVES / EXTENSIVES	p. 80
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par modes (intensif/extensif) de formation	
ENTRÉES PERMANENTES	p. 81
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par fréquence des entrées permanentes	
FORMATIONS HORS TEMPS DE TRAVAIL	p. 82
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par fréquence du hors temps de travail	
FORMATIONS EN ALTERNANCE	p. 83
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et par intensité du recours à l'alternance	
ACTIONS INTRA-ENTREPRISES	p. 84
⇒ Part moyenne des actions intra-entreprises dans le chiffre d'affaires des organismes par catégories institutionnelles	
DURÉE DES FORMATIONS ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	p. 85
⇒ Répartition des effectifs par catégories institutionnelles et par tranches de durée de formation (% ligne)	

DURÉE DES FORMATIONS ET CATÉGORIES INSTITUTIONNELLES	p. 86
⇒ Répartition des effectifs par catégories institutionnelles et par tranches de durée de formation (% colonne)	
DURÉE ET NIVEAU DES FORMATIONS	p. 87
⇒ Durées moyennes des formations (en heures) par catégories institutionnelles et par niveaux de formation	
DURÉE DES FORMATIONS ET STATUTS DES PUBLICS	p. 88
⇒ Durées moyennes des formations (en heures) par catégories institutionnelles et par statuts des stagiaires	
DURÉE DES FORMATIONS ET SPÉCIALITÉS	p. 89
⇒ Durées moyennes des formations (en heures) par catégories institutionnelles et par spécialités	
SUIVI DES STAGIAIRES	p. 90
⇒ Répartition des organismes par catégories institutionnelles et en fonction du suivi de leurs stagiaires	
ACTIONS CERTIFIANTES	p. 91
⇒ Part des organismes effectuant au moins une action certifiante par catégories institutionnelles	
INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS	p. 103
⇒ Répartition du nombre de formateurs par catégories institutionnelles et selon leur statut	
INTERNALISATION / EXTERNALISATION DES FORMATEURS	p. 104
⇒ Répartition des formateurs internes et des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles	
HEURES D'INTERVENTION EXTÉRIEURE	p. 105
⇒ Répartition des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles et nombre d'heures d'intervention annuelles	
RECOURS AUX INTERVENANTS EXTÉRIEURS	p. 106
⇒ Fréquence des raisons invoquées par catégories institutionnelles	
ORIGINE PROFESSIONNELLE DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS	p. 107
⇒ Répartition des intervenants extérieurs par catégories institutionnelles et par profession exercée	
STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE	p.108
⇒ Répartition du personnel interne (hors intervenants extérieurs) par catégories institutionnelles et par types d'emploi	
STRUCTURE DU PERSONNEL INTERNE	p. 110
⇒ Répartition des emplois internes (hors intervenants extérieurs) par catégories institutionnelles	

CONTRATS DE TRAVAIL DES FORMATEURS	p. 111
⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et type de contrat de travail	
CONTRATS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	p. 112
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et type de contrat de travail	
SEXE DES FORMATEURS	p. 113
⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et par sexe	
SEXE DES PERSONNELS	p. 114
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par sexe	
CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORMATEURS	p. 115
⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et par temps de travail	
CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	p. 116
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par temps de travail	
SEXE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORMATEURS	p. 117
⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles, sexe et temps de travail	
SEXE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	p. 118
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles, sexe et temps de travail	
ÂGE DES FORMATEURS	p. 119
⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et par tranches d'âge	
ÂGE DES PERSONNELS	p. 120
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par tranches d'âge	
ANCIENNETÉ DES FORMATEURS	p. 121
⇒ Répartition des formateurs (et responsables pédagogiques) par catégories institutionnelles et tranches d'ancienneté dans l'organisme	
ANCIENNETÉ DES PERSONNELS	p. 122
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et par tranches d'ancienneté dans l'organisme	

DIPLÔME DES FORMATEURS	p. 123
⇒ Répartition des formateurs par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme	
DIPLÔME DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES	p. 124
⇒ Répartition des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme	
DIPLÔME DES PERSONNELS	p. 125
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et niveaux de diplôme	
ORIGINE PROFESSIONNELLE DES FORMATEURS	p. 126
⇒ Répartition des formateurs par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle	
ORIGINE PROFESSIONNELLE DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES	p. 127
⇒ Répartition des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle	
ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS	p. 128
⇒ Répartition des personnels internes par catégories institutionnelles et secteur d'origine professionnelle	
ORGANISATION DU TRAVAIL	p. 129
⇒ Répartition des budgets-temps par types d'emploi et par fonctions exercées	
ORGANISATION DU TRAVAIL DES FORMATEURS	p. 130
⇒ Répartition des budgets-temps des formateurs par catégories institutionnelles et fonctions exercées	
ORGANISATION DU TRAVAIL DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES	p. 131
⇒ Répartition des budgets-temps des responsables pédagogiques par catégories institutionnelles et fonctions exercées	
ORGANISATION DU TRAVAIL DU PERSONNEL DE DIRECTION	p. 132
⇒ Répartition des budgets-temps du personnel de direction par catégories institutionnelles et fonctions exercées	
ORGANISATION DU TRAVAIL DES CONSEILLERS ET COMMERCIAUX	p. 133
⇒ Répartition des budgets-temps des conseillers et commerciaux par catégories institutionnelles et fonctions exercées (% ligne)	
ORGANISATION DU TRAVAIL DES ASSISTANTES	p. 134
⇒ Répartition des budgets-temps des assistantes par catégories institutionnelles et fonctions exercées	
TAUX DE PARTICIPATION FINANCIÈRE (TPF)	p. 135
⇒ Répartition des organismes par grands secteurs institutionnels et taux de participation au financement de la formation de leur personnel	

Achevé d'imprimer par



POLE D'EDITION NUMERIQUE
Division Docutech de
IMPRIMERIE LIENHART
à Aubenas d'Ardeche

N° d'imprimeur: 9517
Printed in France

CÉREQ
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 1997

Ce document présente les résultats statistiques détaillés de l'enquête approfondie menée en 1994 par le Céreq auprès d'un échantillon représentatif d'organismes de formation continue, publics et privés, et réalisant plus d'un million de chiffre d'affaires. Les trois parties qui le composent présentent successivement des données sur les caractéristiques des entités observées (statut, origine, taille, place de l'activité de formation continue, relations avec l'environnement), sur leurs activités de formation (publics, niveaux, spécialités, modalités pédagogiques) et sur la gestion de leur personnel (statut, conditions de travail, ancienneté, origine professionnelle...). Les tableaux détaillent les résultats par catégories institutionnelles et font donc apparaître les chiffres pour les différents organismes publics (GRETA, AFPA...), les organismes consulaires, les structures liées aux branches ou aux entreprises, le secteur associatif et le privé lucratif.

Ce dossier statistique vient compléter l'étude n° 71 "*L'offre de formation continue - Les organismes et leurs marchés*" publiée en parallèle.

ISBN : 2-11- 090 - 302 - 3

ISSN : EN COURS

**CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS**

10, Place de la Joliette
BP 176 13474 Marseille Cedex 02
Tél. : 04 91 13 28 28 / Fax : 04 91 13 28 80